Dialogue autour des perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN sur les communes du Ham, d'Éroudeville et d'Écausseville

Livret de réponses aux questions n°2

Ce livret contient

- Les questions et propositions formulées par le territoire suite à l'EID n°1 des 16 et 17 juin 2026 et l'EID n°2 du 1er octobre 2026
- Les réponses de SPEN-VEOLIA

Rendez-vous sur la page web dédiée
→ **spen-consultation.fr**

Nous contacter
→ **contact@spen-consultation.fr**

Dans le cadre de la concertation volontaire relative au projet de prolongation temporaire de l'exploitation du site du Ham, les participants aux expositions d'information et de dialogue des 16, 17 juin 2026 et 1er octobre 2026 ont été invités à faire part de leurs questions, observations et propositions.

La SPEN a recueilli l'ensemble de ces contributions et présente dans ce livret ses réponses.

Conformément à ses engagements, la SPEN répond à l'ensemble des questions et propositions formulées avant la clôture de cette démarche de concertation.
Les contributions seront restituées de manière exhaustive, analysées objectivement et pourront alimenter la réflexion sur le projet, contribuer à son évolution et être intégrées à la future demande d'autorisation.

La concertation volontaire s'appuie des rencontres publiques et sur un comité de dialogue réunissant des représentants du territoire (associations, collectivités, institutions et acteurs locaux) pour suivre l'évolution du projet, jusqu'à sa version finale (qui sera déposée pour demande d'autorisations).
3 comités de dialogue ont eu lieu les 5 mai, 16 septembre et 3 novembre 2026.

À l'issue de cette concertation volontaire, la SPEN déposera une demande d'autorisation environnementale.
Celle-ci fera ensuite l'objet d'une consultation du public organisée dans le cadre de la procédure réglementaire d'instruction.

Sommaire

Les contributions reçues

Analyse des contributions reçues p. 4

Questions du territoire / Réponses SPEN

Le projet et sa justification p. 7
Le dialogue p. 8
La réglementation p. 10
Les nuisances perçues p. 11
Les études p. 16
Le projet technique p. 17
Fin de l'exploitation p. 19

Propositions du territoire / Réponses SPEN

L'avenir du site p. 21
Réduction des nuisances p. 23
Les études p. 26
Les scénarios à étudier p. 27

Registre des retours p. 29

Les contributions reçues au 1er septembre 2026

À la suite de l'Exposition d'Information et de Dialogue n°1 :

26 contributions écrites ont été reçues

→ 31 questions
→ 38 propositions
→ de nombreuses remarques

Thèmes abordés - Questions

Thèmes	Sous-thème	Nombre de questions
Le projet et sa justification	Modèle économique	2
	Motivations	1
Le dialogue	-	6
La réglementation	-	1
Les nuisances perçues	Santé	6
	Pollution	4
	Camions	4
	Odeurs	2
	Goélands	1
	Immobilier	1
Les études	-	2
Le projet technique	Réhausse	1

Thèmes abordés - Propositions

Thèmes	9 Propositions	Récurrence
L'avenir du site	Abandon du projet / fermeture 2028	17
	Déplacer les déchets ailleurs	1
	Mise en service plus rapide de l'UVE (2031)	1
	Remise en état du site	1
Réduction des nuisances	Stop aux odeurs	10
	Bâcher plus souvent les casiers	1
	Stop aux camions / bruits	3
	Transporter les déchets via ferroutage	1
	Stop à la pollution	1
	Stop aux mouettes	1
Les études	Réalisation d'une étude H2S indépendante	1

Les contributions reçues au 1er novembre 2026

À la suite de l'Exposition d'Information et de Dialogue n°2 :

4 contributions écrites ont été reçues

→ 16 questions
→ 2 propositions
→ des remarques

Thèmes abordés - Questions

Thèmes	Sous-thème	Nombre de questions
Le dialogue	Comités de dialogue	2
Le projet technique	Quai de rupture	13
Fin de l'exploitation	-	1

Thèmes abordés - Propositions

Thèmes	9 Propositions	Récurrence
L'avenir du site	Abandon du projet / fermeture rapide	2

Questions du territoire / Réponses SPEN

Le projet et sa justification

Motivations & modèle économique

Questions issues des retours du territoire

- *« Pourquoi faire une extension quand on ne sait pas gérer le centre ? » (Retour n°13)*
- *« Elle est où la transparence sur les profits de Veolia grâce à l'enfouissement des déchets ? » (Retour n°12)*
- *« ces réflexions ne vous questionnent pas ?»* (présentation du modèle économique dans le livret) *(Retour n°10)*

Réponse des porteurs du projet

L'Écopôle de valorisation et de traitement des déchets du Ham, exploité par la Société de Propreté et d'Environnement de Normandie (SPEN, groupe Veolia), a permis de développer une offre de service intégrée pour la gestion des déchets des ménages et de grandes entreprises du territoire (coopérative Isigny Sainte-Mère, EDF, LM Wind ou encore Naval Group).

Le stockage de déchets ultimes et inertes n'est qu'un maillon de cette chaîne.
Le site accueille également un centre de tri et de valorisation de matières recyclables ainsi qu'une plateforme de compostage de déchets verts.
Le site est exploité pour le compte des collectivités territoriales qui ont choisi de déléguer ce service public à SPEN. Il ne s'agit pas d'une privatisation du service. Les règles sont fixées par la collectivité qui définit les objectifs (tarifs, durée du contrat, etc.) et sélectionne le délégataire via un appel d'offres **(*)**.

Plus d'une dizaine de salariés assurent l'exploitation de l'Écopôle et des activités afférentes : collecte des déchets ménagers en porte-à-porte, collecte des points d'apport volontaire, collecte des déchetteries, collecte de déchets industriels, location de matériel de pré-collecte et de collecte : bennes, bacs, compacteurs, presses ...

La concertation volontaire porte sur la prolongation temporaire de l'Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux (ISDUND). Le projet prévoit une rehausse du massif de stockage (2 mètres maximum au-dessus du point culminant actuel), sans extension de l'emprise du site.

Cette prolongation vise à répondre au besoin de continuité du service et à consolider les actions de SPEN pour renforcer la qualité du service. La capacité d'accueil actuellement autorisée devrait être atteinte fin 2028. Entre 2028 et 2034, année qui devrait voir la mise en service d'une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE), la collectivité ne dispose pas à ce jour de solution alternative. Le projet prévoit une réduction de la capacité maximale annuelle d'accueil et de nouvelles modalités d'exploitation afin de renforcer la maîtrise des impacts du site pendant cette période transitoire.

La demande de prolongation vise ainsi à assurer une période de transition vers un système dans lequel les ordures ménagères résiduelles seront valorisées énergétiquement. À la mise en service de l'UVE, les ordures ménagères valorisables ne seront plus accueillies sur le site du Ham. Toutefois, les autres activités du site seront toujours en exploitation et une part résiduelle de déchets ne pouvant être valorisés continuera d'être accueillie considérant une décrue progressive de cette dernière sous l'action conjointe de l'Etat et des collectivités.

(*) *En application de l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. Toutefois, depuis la loi NOTRe de 2015, le service public de gestion des déchets ménagers et des déchets « assimilés » est une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). C'est donc le président de l'EPCI qui fixe les modalités de la collecte des déchets par le biais du règlement de collecte (article L. 5211-9-2 du CGCT).*

Le dialogue

Questions issues des retours du territoire

- *« les retours qu'en faites vous » (Retour n°10)*
- *« vont-ils être respectés ? »* (les engagements du dialogue) *(Retour n°11)*
- *« tout est déjà prévu !!! avant même les débats publics et les autorisations » (Retour n°4)*
- *« de belles paroles saurez vous les tenir ? » (Retour n°10)*
- *« Pourquoi les améliorations promises aujourd'hui n'ont-elles pas été mises en place plus tôt au mépris de la santé et du bien-être légitime des habitants ? Dix ans c'est long et c'est bien assez quand on souffre de ce genre nuisances. » (Retour n°18)*
- *« et après 2034 on va nous pondre un nouveau calendrier ? » (Retour n°4)*

Réponse des porteurs du projet

La démarche de dialogue mise en œuvre autour du projet est une démarche volontaire, organisée en amont du dépôt de la demande d'autorisation. Son objectif est de présenter le projet, de répondre aux questions, de recueillir les attentes du territoire et, lorsque cela est possible, de faire évoluer le projet à partir des contributions du public et des échanges avec le comité de dialogue.

Dans ce cadre, la SPEN s'est engagée à répondre à l'ensemble des questions écrites, à analyser objectivement les propositions formulées sur les éléments ouverts au dialogue et à présenter, à chaque étape de la concertation, les suites qui leur sont données.

Elle s'est également engagée à étudier les scénarios demandés dans le cadre du dialogue :

- le scénario initial, fondé sur une mise en service de l'UVE en 2034 (scénario proposé par la SPEN) ;
- un scénario avec une mise en service de l'UVE au premier trimestre 2033 (scénario proposé par le comité de dialogue) ;
- un scénario sans projet, correspondant à un arrêt de l'exploitation résultant de l'atteinte des capacités actuellement autorisées (scénario proposé par le comité de dialogue et évoqué dans plusieurs contributions du public).

L'exposition d'information et de dialogue n°2 présente les premiers enseignements issus des contributions recueillies, les premières réponses de la SPEN ainsi que les premiers résultats de l'étude de ces scénarios.

Les contributions recueillies alimenteront la demande d'autorisation environnementale. La dernière étape de la concertation permettra de présenter le projet qui sera déposé, les évolutions retenues et la restitution complète des suites données aux contributions.

Plus largement, la SPEN indique que ce projet de prolongation temporaire s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'intégration du site dans son territoire et de poursuivre la réduction de ses impacts. Des actions de suivi et d'amélioration sont déjà mises en œuvre sur le site et font notamment l'objet d'un suivi dans le cadre de la Commission de Suivi de Site (CSS). Les engagements retenus dans le cadre de cette concertation pourront également faire l'objet d'un suivi au travers de cette instance.

Cette concertation volontaire ne se substitue pas à la procédure réglementaire. À son issue, la demande d'autorisation environnementale sera déposée par la SPEN, instruite par les services de l'État et donnera lieu à une consultation du public conformément aux dispositions réglementaires (article L.181-10-1 du Code de l'Environnement).

Comités de dialogue

Questions issues des retours du territoire

- *« j'ai bien reçu le compte rendu de la réunion du 16 septembre dernier, merci. Cela m'a permis de prendre conscience que je n'avais pas forcément bien entendu. Pourriez -vous disposer de micros?» (Retour n°30)*
- *« D'autre part, nous avions déjà exprimé le besoin de recevoir ce compte rendu au moins 48h avant la tenue de la réunion suivante. Serait- il possible de tenir compte de cette demande? » (Retour n°30)*

Réponse des porteurs du projet

Pour améliorer les conditions d'écoute lors de la prochaine réunion, des microphones seront mis à disposition pour les présentations et les échanges avec la salle.

Les comptes rendus sont d'abord envoyés aux participants pour recueillir leurs éventuelles corrections et leur validation, avant leur diffusion aux autres membres et leur publication en ligne. Une version papier est également distribuée lors de la réunion suivante.

Ainsi, le compte rendu du premier comité, tenu le 4 mai 2026, a été envoyé aux participants pour validation le 26 mai, distribué aux membres lors du deuxième comité, le 16 septembre, puis mis en ligne le 21 septembre.

Le compte rendu du deuxième comité a été envoyé aux participants pour validation le 29 septembre. Il a été mis en ligne le 30 octobre et distribué en version papier lors du troisième comité, le 3 novembre.

La réglementation

Questions issues des retours du territoire

« 2030 interdiction des enfouissement au niveau européen donc vous êtes hors la loi » (Retour n°10)

Réponse des porteurs du projet

La Région Normandie fixe au travers de son Schéma Régional d'Aménagement, Développement Durable et Égalité des Territoires (SRADDET) des objectifs à moyen (2030) et long terme (2050) en matière de prévention et de gestion des déchets notamment. Il intègre un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

La Région Normandie prévoit notamment, conformément à la hiérarchie des modes de traitement et pour répondre à l'objectif de limitation de l'enfouissement des déchets non dangereux non inertes, d'interdire l'ouverture de nouvelles installations de déchets non dangereux non inertes (DNDNI). Elle n'interdit cependant pas l'extension des installations existantes.

La réglementation européenne prévoit qu'à partir de 2030, les États membres « s'efforcent de faire en sorte que tous les déchets pouvant être recyclés ou faire l'objet d'une autre valorisation, notamment les déchets municipaux, ne soient pas admis dans une décharge », sauf lorsque l'enfouissement constitue la meilleure option environnementale. Elle fixe également un objectif de réduction de la mise en décharge des déchets municipaux à 10 % maximum d'ici 2035.

La mise en service de la future Unité de Valorisation Énergétique (UVE) s'inscrit dans cette évolution en permettant d'orienter les ordures ménagères résiduelles vers une filière de valorisation énergétique. Le stockage resterait destiné aux autres déchets qui ne peuvent pas être recyclés ou valorisés, conformément à la réglementation applicable.

Sources :

- Directive (UE) 2018/850 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018, modifiant la directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets, article 1, modifiant l'article 5 de la directive 1999/31/CE (objectif 2030 et objectif de 10 % en 2035).
  - EUR-Lex : https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2018/850/oj?utm
- Version consolidée de la directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets, article 5.
  - EUR-Lex : https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/1999/31/oj

Les nuisances perçues

Santé

Questions issues des retours du territoire

- *« Notre santé vous y pensez ? » (Retour n°1)*
- *« Qu'en pensez vous ? les cancers Les xxx à proximité du site qu'en faites vous XXX sur un rayon de 200 mètres 8 cancers 3 décès dans les 5 ans Les autres suivront. » (Retour n°10)*
- *« Il n'est pas mentioné de solutions pour la santé publique et sur les études environnementales appuyées par des analyses. » (Retour n°19)*
- *« et notre santé vous en faites quoi ? » (Retour n°3)*
- *« Combien de personne vont encore tomber malade jusqu'au terme » (Retour n°4)*
- *« et la santé ? » (Retour n°9)*

Réponse des porteurs du projet

Depuis 2025, la SPEN a engagé un programme de renforcement de la maîtrise des nuisances, prévoyant de faire évoluer les modalités d'exploitation du site, notamment : la réduction des surfaces en exploitation (de plus petites surfaces exploitées permettent de réduire la durée d'exploitation des casiers et donc de limiter les odeurs), l'amélioration du captage et de la valorisation du biogaz, la recherche et la résorption des émissions diffuses, la surveillance environnementale du sulfure d'hydrogène (H_2S), le renforcement du traitement des lixiviats.

Une étude quantitative d'évaluation des risques sanitaires (EQRS) a également été lancée fin 2025. Elle a été réalisée par un bureau d'études indépendant, avec pour objectif d'actualiser l'évaluation des risques sanitaires du site réalisée lors de la précédente demande d'autorisation.

Les études sanitaires, les résultats des mesures environnementales et les actions engagées pour réduire les nuisances constituent des sujets suivis régulièrement dans le cadre de la Commission de Suivi de Site (CSS), qui réunit notamment les élus, les services de l'État, la sous-préfecture, les collectivités, les associations et l'exploitant afin d'assurer un suivi de l'exploitation et des actions mises en œuvre. La CSS du 23 janvier 2026 a notamment présenté l'état d'avancement du plan de lutte contre les nuisances, le lancement de l'EQRS, le programme de surveillance environnementale du H_2S et les principales actions engagées sur le site.

Pour renforcer les actions de réduction des nuisances durant cette période transitoire, le projet de prolongation temporaire prévoit par ailleurs une réduction de la capacité annuelle d'accueil des déchets et de nouvelles modalités d'exploitation. Ces éléments seront également examinés dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale par les services de l'État.

Pollution

Questions issues des retours du territoire

- *« Garantissez vous l'étanchéité des casiers j'en doute avec les tonages énormes dans chaque case» (Retour n°10)*
- *« Les (lixiviats?) en trop qu'en faites vous ? et la nappe phréatique pollution des eaux » (Retour n°10)*
- *« Vous polluez l'environnement, les sols, les nappes, les cours d'eau. Vous n'avez pas honte ! » (Retour n°13)*
- *« Les dechets non recylables sont-ils bien contrôlés? Les casiers sont-ils bien étanches ? car les conséquences odeurs et gaz nocif ne sont pas mentionnés on ne connait pas la quantité d'hydrogène sulfuré qui se répand dans l'atmosphère. Empiler les casiers en hauteur ne risque-t-il pas de les voir s'écraser les uns sur les autres. » (Retour n°19)*

Réponse des porteurs du projet

Les installations de stockage de déchets non dangereux sont conçues pour limiter les risques de pollution des sols, des eaux souterraines et des eaux superficielles. Chaque casier est équipé d'un système d'étanchéité multicouche et d'un dispositif de drainage permettant de collecter les lixiviats. Des piézomètres permettent également de suivre régulièrement la qualité des eaux souterraines.

Les lixiviats, produits par la circulation de l'eau au contact des déchets, sont collectés puis traités. Afin de renforcer leur gestion, la SPEN a réalisé en 2025 deux nouveaux bassins de stockage (NB1 et NB2) et est en cours d'acquisition d'une unité de traitement par osmose inverse, afin d'augmenter les capacités de stockage et d'améliorer les performances du traitement.

Seuls les déchets autorisés par l'arrêté préfectoral peuvent être réceptionnés, notamment des déchets ménagers résiduels, des refus de tri et des déchets résiduels d'activités économiques non recyclables ou non valorisables. Les déchets dangereux, radioactifs, liquides et les DASRI ne sont pas admis. Dans la lignée des efforts effectués pour le contrôle des déchets, le projet de prolongation va permettre un contrôle renforcé des déchets entrants grâce à la création d'un quai de rupture. Les véhicules bennes viendront décharger leur contenu au niveau de ce quai, ce qui facilitera le contrôle visuel avant que les engins de l'exploitation acheminent les matières entrantes jusqu'au casier en exploitation. À l'heure actuelle, les camions-bennes acheminent directement les matières jusqu'aux casiers.

Le biogaz produit par la dégradation des déchets est capté puis dirigé vers des installations de traitement et de valorisation énergétique. Il peut contenir, en faibles concentrations, du sulfure d'hydrogène (H_2S), susceptible de contribuer aux nuisances olfactives. Afin d'améliorer le captage du biogaz, la SPEN a engagé en 2025 plusieurs travaux sur le réseau de dégazage (capteurs connectés, renforcement et bouclage du réseau, travaux sur les casiers, torchère d'appoint). Les émissions atmosphériques du site font l'objet d'un suivi réglementaire, présenté notamment en Commission de Suivi de Site (CSS).

Le projet de prolongation ne modifie pas ces principes de fonctionnement. Il prévoit une rehausse limitée du massif de stockage, sans extension de l'emprise du site. Cette évolution doit faire l'objet d'études de stabilité nécessaires dans le cadre de la demande d'autorisation afin de garantir la conformité et le respect des dispositions réglementaires en matière de sécurité des ouvrages.

Notons également que la prolongation temporaire s'accompagne de plusieurs mesures complémentaires destinées à renforcer la maîtrise des impacts : une réduction progressive de la capacité maximale annuelle d'accueil des déchets, le déchargement en bâtiment couvert afin de limiter les envols et les nuisances olfactives, ainsi que le renforcement du traitement des lixiviats. Ces évolutions, comme les résultats du suivi environnemental du site, sont régulièrement présentés et discutés dans le cadre de la Commission de Suivi de Site (CSS).

Camions

Questions issues des retours du territoire

- *« trop de camions sur la RD42 » (Retour n°10)*
- *« les camions montent sur les trottoirs pour se croiser. nous ne sommes pas en sécurité !!!*
  - *les camions roulent vite et sentent trés mauvais*
  - *un camion a projeté une jardinière en béton sur une porte d'habitation. La porte a été abimée et a du être changée. Le camion ne s'est pas arrêté. Ce sont les gendarmes qui l'ont récupéré au Ham. C'est honteux ... » (Retour n°13)*
- *« Camions sur les trottoirs et ts les jours à Eroudeville, surtour les doubles bennes tôt le matin » (Retour n°4)*
- *« elle est où la route qui devait être faite au niveau du pont d'Éroudeville pour éviter que les camions traversent Montebourg ? » (Retour n°4)*

Réponse des porteurs du projet

Les conditions de circulation des poids lourds ont été évoquées dans plusieurs contributions du public ainsi que lors des échanges du comité de dialogue. La SPEN est consciente des préoccupations exprimées sur ce sujet.

Concernant les nuisances liées au trafic des poids lourds sur la portion de la D420 traversant la commune d'Éroudeville, la SPEN invite déjà les transporteurs routiers à éviter cet axe, qui n'est pas adapté à ce type de trafic.

La mise en place d'une interdiction de circulation des poids lourds, « sauf desserte locale », sur cette portion de la D420 permettrait de sanctionner les transporteurs ne respectant pas cette restriction.

Concernant d'éventuels travaux d'infrastructure, les aménagements routiers relèvent de la compétence des collectivités.

Odeurs

Questions issues des retours du territoire

- *« il est où le dialogue depuis 25 ans que cela dure ? ce n'est pas faute de vous avoir avertis. Venez vivre dans le coin et vous comprendrez la souffrance au quotidien de subir ces odeurs nauséabondes ! » (Retour n°12)*
- *« Pourquoi empester toute une population sachant que vous ne respectez pas les réglements (bâcher tous les soirs vous ne le faites pas) » (Retour n°13)*

Réponse des porteurs du projet

Les nuisances olfactives constituent le principal sujet de préoccupation exprimé par les riverains depuis plusieurs années.

Depuis 2025, la SPEN a engagé un programme de renforcement de la maîtrise des nuisances olfactives. Il comprend notamment :

- la réduction des surfaces des casiers en exploitation et de leur durée d'exploitation (6 mois)
- la mise en place de couvertures hebdomadaires en fin de semaine et avant les jours fériés
- l'installation de capteurs connectés sur le réseau de captage du biogaz
- la mise en service d'une torchère d'appoint permettant de démarrer plus tôt le dégazage de certains casiers
- des campagnes de recherche des émissions diffuses par drone, suivies de travaux correctifs
- l'augmentation de la fréquence de ces campagnes en 2026
- le suivi et l'analyse des signalements (réalisation de cartographies olfactives)
- un programme de surveillance environnementale du sulfure d'hydrogène (H_2S) (comprenant 6 campagnes de mesures par an jusqu'à la fin de l'exploitation du site)

Enfin, une étude quantitative des risques sanitaires a été lancée fin 2025 afin d'actualiser l'évaluation des impacts sanitaires du site.
Le renforcement du traitement des lixiviats, avec deux nouveaux bassins de stockage et une unité d'osmose inverse, complète ce plan d'actions.

Le projet de prolongation prévoit d'aller plus loin en proposant dans cette nouvelle demande d'autorisation plusieurs évolutions dans les modalités d'exploitation. Ces évolutions reposent notamment sur :

- le contrôle renforcé des déchets entrants grâce à la création d'un quai de rupture (étape préalable à l'acheminement des déchets vers les casiers) ;
- la réduction progressive de la capacité maximale annuelle d'accueil des déchets ;
- la réduction de la durée d'exploitation des casiers (3 à 4 mois en moyenne, avec un maximum de 6 mois)
- la réduction de la taille des alvéoles : 4 000 m^2 maximum contre 7 000 m^2 aujourd'hui, pour permettre un recouvrement plus rapide et limiter la durée d'exposition des déchets à l'air libre ;
- ainsi que la poursuite des améliorations du captage du biogaz et du traitement des lixiviats.

Les études sanitaires, les résultats des mesures environnementales et les actions engagées pour réduire les nuisances constituent des sujets suivis régulièrement dans le cadre de la Commission de Suivi de Site (CSS), qui réunit notamment les élus, les services de l'État, la sous-préfecture, les collectivités, les associations et l'exploitant afin d'assurer un suivi de l'exploitation et des actions mises en œuvre. La CSS du 23 janvier 2026 a notamment présenté l'état d'avancement du plan de lutte contre les nuisances, le lancement de l'EQRS, le programme de surveillance environnementale du H_2S et les principales actions engagées sur le site.

Goélands

Questions issues des retours du territoire

- *« En 22 ans d'exploitation, vous avez été incapables d'empêcher la venue et la prolifération des goelands et là miracle une solution est trouvée !! de qui vous moquez vous ... » (Retour n°14)*

Réponse des porteurs du projet

La présence de goélands constitue un enjeu connu sur les installations de stockage de déchets. La SPEN est consciente des nuisances que leur présence peut occasionner pour les riverains.

Les goélands sont protégés.
Il est interdit de les capturer, de les déplacer, d'altérer ou de détruire leurs nids, œufs ou aire de repos (art. L.411-1 du Code de l'environnement). La personne qui perturbe intentionnellement les goélands, sans dérogation, s'expose à une contravention (Art. R415-1 du Code de l'environnement et arrêté du 29/10/2009).

Plusieurs évolutions dans les modalités d'exploitation vont contribuer à limiter l'attractivité du site pour les goélands. Il est en effet prévu de réduire les surfaces de déchets exposées, avec une surface maximale de 4 000 m^2 exploitée pendant 6 mois, contre 7 000 m^2 pendant 24 mois aujourd'hui, ainsi que de décharger les déchets dans un bâtiment couvert (quai de rupture).

En complément, la SPEN étudiera, dans le respect de la réglementation, des mesures complémentaires telles que des dispositifs d'effarouchement. L'efficacité de ces mesures pourra être suivie dans le cadre de la Commission de Suivi de Site (CSS).

Immobilier

Questions issues des retours du territoire

- *« Les personnes ne peuvent pas vendre correctement leur maisons à cause du site qui empeste tout le monde » (Retour n°13)*

Réponse des porteurs du projet

La SPEN poursuit depuis 2025 un programme de réduction des nuisances olfactives. Les résultats présentés lors de la Commission de Suivi de Site du 23 janvier 2026 font notamment état d'une tendance à la baisse de l'intensité des odeurs perçues sur site lors des campagnes de contrôle réalisées par des jury de nez agréés en 2025 (voir les présentations CSS sur spen-consultation.fr)

Ce constat est confirmé par le dernier contrôle effectué le 09/07/2026 par ATMO Normandie.

Le projet de prolongation intègre spécifiquement de nouvelles modalités d'exploitation destinées à limiter l'exposition des déchets et les nuisances olfactives, notamment la réduction des surfaces et de la durée d'exploitation des zones.
Ce changement sera rendu possible par la création d'un quai de rupture et d'un casier spécfiique pour les déchets à base de plâtre.

L'efficacité de ces nouvelles conditions de fonctionnement fera l'objet d'un suivi dans le cadre de l'exploitation et de la Commission de Suivi de Site.

Les études

Questions issues des retours du territoire

- *« Pourquoi n'a t'on pas les résultats sur les analyses d'eau et d'air qui sont faites ? » (Retour n°4)*
- *« Qu'en est-il de l'étude d'impact des odeurs mis en place chez les particuliers en fin d'année 2025 ? Pas de retour » (Retour n°7)*

Réponse des porteurs du projet

Les résultats du suivi environnemental du site sont présentés régulièrement dans le cadre de la Commission de Suivi de Site (CSS) et sont ensuite consultables par le public via https://www.spen-cotentin.fr/publications.

Concernant la surveillance environnementale du sulfure d'hydrogène (H_2S), un programme de six campagnes de mesures par an a été lancé fin 2025. Une première campagne de mesures a été réalisée entre le 22 décembre 2025 et le 6 janvier 2026.

La cartographie des odeurs réalisée en 2025 fait apparaître une diminution de l'intensité des odeurs perçues entre les campagnes réalisées en mars et en octobre 2025.

Une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) a également été engagée fin 2025.

Le projet technique

Quai de rupture

Questions issues des retours du territoire

- *« Où se situera ce quai de rupture ? » (Retour n°27)*
- *« Quel sera son agencement ? » (Retour n°27)*
- *« Quelles modifications de voirie seront effectuées sur le site ? » (Retour n°27)*
- *« Quels seront les impacts visuels et sonores supplémentaires pour les riverains autour du site ? Comment comptez-vous protéger les riverains des nuisances supplémentaires (sonores, visuelles et olfactives) ? » (Retour n°27)*
- *« Quels seront les engins utilisés pour transférer les ordures ménagères du quai de rupture aux casiers ? Quel est le taux de décibels de ces engins ? Sur quelles plages horaires vont-ils travailler ? » (Retour n°27)*
- *« Un chargement de camion = combien de bennes ? » (Retour n°27)*
- *« Ce quai sera-t-il vidé quotidiennement ? Le cas échéant, quelles mesures envisagez-vous de prendre ? » (Retour n°27)*
- *« Est-il possible d'obtenir une modélisation 3D de l'impact visuel produit par cette modification du site ? Vue de la RD42, vue de la rue Saint-Pierre au Ham, vue de la Cour à Éroudeville et vue de la Lande à Écausseville. » (Retour n°27)*
- *« Qu'en sera-t-il de la couverture des casiers (nuits et week-ends) ? » (Retour n°27)*

Réponse des porteurs du projet 1/2

Les cartes présentées à la page suivante permettent de situer le quai de rupture et d'en présenter l'agencement.
Le plan d'aménagement précise les voies concernées et les sens de circulation prévus, notamment pour les déplacements entre le quai et les casiers.
Les camions déchargeront les déchets au niveau du quai de rupture, dans un bâtiment. Les déchets seront ensuite transportés par des tombereaux jusqu'aux casiers.
Le quai fonctionnera pendant les horaires d'ouverture du site, soit une amplitude maximale de 7 h à 19 h, six jours sur sept. La zone dédiée aux apports d'ordures ménagères résiduelles (OMr) sera vidée quotidiennement. Un vidage complet du quai sera réalisé chaque semaine, hors refus de tri.

Ce mode de fonctionnement présente plusieurs avantages :

- Limiter les envols de déchets : le déchargement dans les casiers s'effectuera à plat depuis les tombereaux, ce qui limitera les envols par rapport à un déchargement depuis un quai en hauteur.
- Faciliter le repérage et l'isolement des déchets non autorisés : ces opérations seront plus simples à réaliser au niveau du quai que dans la subdivision en cours d'exploitation.
- Contribuer à réduire les odeurs : l'utilisation de tombereaux facilitera l'exploitation de subdivisions de surface restreinte, remplies puis couvertes plus rapidement. Cela limitera la durée d'exposition des déchets à l'air libre et les émissions diffuses de biogaz. La mise en place plus rapide de la couverture finale limitera également les entrées d'eau et la production de lixiviats.
- Détecter les départs de feu en amont du casier : un dispositif de détection incendie sera installé au niveau du quai, en complément des dispositifs réglementaires prévus dans la subdivision en cours d'exploitation.

Réponse des porteurs du projet 1/2

Les impacts sonores liés au fonctionnement du quai et aux engins utilisés sont intégrés à l'étude acoustique, sur la base d'hypothèses pénalisantes, dites « maximisantes ». Les nuisances visuelles et olfactives sont traitées respectivement dans l'étude paysagère et l'étude relative aux odeurs. Les résultats de ces études seront accessibles dans le cadre de la consultation du public.

Pour illustrer l'impact visuel du projet, des photomontages sont prévus depuis les quatre points de vue demandés : la RD42, la rue Saint-Pierre au Ham, la Cour à Éroudeville et la Lande à Écausseville. Ils permettront de représenter ce que les riverains pourront voir depuis ces lieux.

Concernant la couverture des casiers, la demande portée par le projet prévoit une couverture hebdomadaire, en fin de semaine.

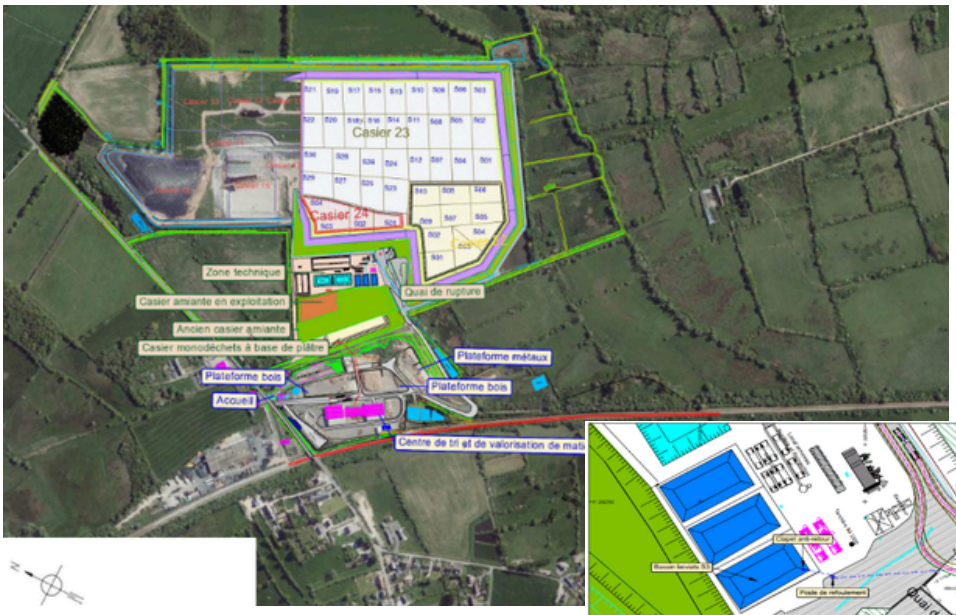

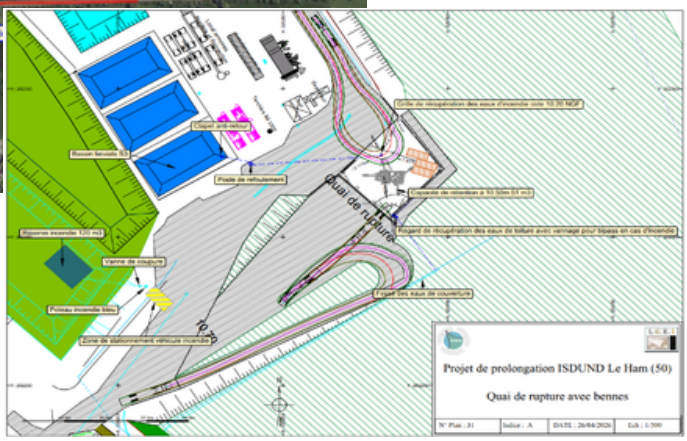

Questions issues des retours du territoire

- *« Comment en 2038 pour une même surface alors qu'un apport de dechets de 210 000 tonnes total sera fait, le point haut peut être le même que pour 150 000 tonnes? » (Retour n°19)*

Réponse des porteurs du projet

Le projet ne prévoit pas de maintenir le point culminant actuel du site. Il prévoit une rehausse de 2 m au maximum au regard du point haut actuel de 32 m NGF, ce qui porte la hauteur maximale 34 m NGF dans le cadre du projet de prolongation, sans extension de l'emprise des casiers de stockage, qui reste fixée à 22 hectares.

Fin d'exploitation

Questions issues des retours du territoire

- *« Quand l'exploitation du site pour le stockage des ordures ménagères s'arrêtera, y aura-t-il aussi un arrêt pour les autres déchets ? DAE… » (Retour n°27)*

Réponse des porteurs du projet

L'arrêt de la réception des ordures ménagères pour le stockage ne signifiera pas l'arrêt de toutes les activités du site.

Dès la mise en service de l'unité de valorisation énergétique (UVE), le site ne recevra plus d'ordures ménagères destinées au stockage.

Une période de deux ans au maximum permettra ensuite d'achever le remodelage de l'installation de stockage avec d'autres déchets admissibles non putrescibles. Les déchets d'activités économiques (DAE) répondant à ces critères pourront donc être réceptionnés pour le stockage pendant cette période.

À l'issue de cette période, l'activité de stockage cessera définitivement. Dans tous les cas, cette cessation interviendra au plus tard fin 2038, y compris si l'UVE n'est pas mise en service.

Cette échéance concerne uniquement l'ISDUND. Les activités de tri-transfert se poursuivront au-delà de 2038.

Propositions du territoire / Réponses SPEN

L'avenir du site

Abandon du projet

Propositions issues des retours du territoire

- **Reformulation : Abandon du projet de prolongation ISDUND / fermeture 2028**

(Retours : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19

- *« Mettez vos déchets ailleurs » (Retour n°3)*

Réponse des porteurs du projet

Ces propositions ont été prises en compte dans le cadre de la concertation via l'étude du scénario 3 demandé par le comité de dialogue. Le projet porte uniquement sur l'ISDND ; les autres activités du site ne sont pas concernées.

L'arrêt de l'activité de l'ISDND du Ham fin 2028 pose la problématique du devenir des différents flux de déchets issus du territoire en attendant la future UVE à Cavigny à savoir :

Ordures ménagères
- 38 000 t/an de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (50)
- 2 300 t/an de la CC Côte Ouest Centre Manche (50)
- à partir de 2030 - fermeture ISDND de Saint-Fromond - SMPF (50) pour 15 000 t/an

soit un total de 55 300 t/an

Encombrants et tout-venant des déchetteries
- 12 000 t/an de la Communauté d'Agglomération du Cotention (50)
- 2 000 t/an de la CC Cote Ouest Centre Manche (50)
- 3 000 t/an de la CC de Granville Terre & Mer (50)
- à partir de 2030 - fermeture ISDND de St FROMOND - SMPF (50) pour 6 000 t/an

soit un total de 23 000 t/an

Déchets d'activités économiques (DAE) issus des entreprises, commerçants, artisans
- 20 000 t/an du Cotentin (50)
- à partir de 2030 - fermeture ISDND de St FROMOND - SMPF (50) pour 5 000 t/an
- de 5 000 à 10 000 t/an à partir de 2030 avec le chantier ORANO Aval du Futur

soit un total de 30 000 à 35 000 t/an

À noter :

- **La région Bretagne limitrophe est excédentaire en termes de production de déchets : 311 000 tonnes ont été exportées en 2025 vers les régions limitrophes. Elle ne prévoit d'être autosuffisante qu'à partir de 2032.**
- **Aucun autre centre de traitement n'est identifié à moins de 100 km du Ham, ce qui implique un impact significatif en matière de transport.**

Mise en service plus rapide de l'UVE (2031)

Propositions issues des retours du territoire

- *« mise en service de l'UVE avant 2034 remuez vous. 2031 au plus tard » (Retour n°10)*

Réponse des porteurs du projet

La future Unité de Valorisation Énergétique (UVE) relève des collectivités de la Manche et de l'Ouest de l'Orne.

SPEN ne porte pas ce projet et ne maîtrise pas le calendrier associé.

Remise en état du site

Propositions issues des retours du territoire

- *« remettre le site en état » (Retour n°11)*

Réponse des porteurs du projet

Quelle que soit l'issue du projet de prolongation, la remise en état du site constitue une obligation réglementaire à la fin de l'exploitation.

Le projet prévoit le réaménagement progressif des casiers au fur et à mesure de leur exploitation, puis la remise en état finale du site à l'issue de l'exploitation.

Les modalités de réaménagement et l'aménagement du site à la fin de la période post-exploitation (30 ans) peuvent également être discutés dans le cadre de la concertation.

Réduction des nuisances

Stop aux odeurs

Propositions issues des retours du territoire

Reformulation : Stop aux odeurs

(Retours : 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 13, 15, 16

Réponse des porteurs du projet

La SPEN a engagé depuis 2025 un plan d'actions dédié à la maîtrise des odeurs, comprenant notamment :

- la réduction de la durée d'exploitation des casiers (6 mois) liée à la réduction de leur taille (surface)
- la mise en place de couvertures hebdomadaires en fin de semaine et avant les jours fériés,
- l'installation de capteurs connectés sur le réseau de captage du biogaz
- la mise en service d'une torchère d'appoint permettant de démarrer plus tôt le dégazage de certains casiers
- des campagnes de recherche des émissions diffuses par drone
- suivies de travaux correctifs
- l'augmentation de la fréquence de ces campagnes en 2026
- le suivi et l'analyse des signalements (réalisation de cartographies olfactives)
- un programme de surveillance environnementale du sulfure d'hydrogène (H_2S) (comprenant 6 campagnes de mesures par an jusqu'à la fin de l'exploitation du site)

Le projet de prolongation prévoit également plusieurs évolutions destinées à limiter les nuisances olfactives, notamment le déchargement des déchets dans un bâtiment couvert et de nouvelles modalités d'exploitation (alvéoles de 4 000 m² maximum, exploitées pendant 3 à 4 mois en moyenne et 6 mois au maximum).

L'efficacité de ces mesures fera l'objet d'un suivi présenté notamment dans le cadre de la Commission de Suivi de Site (CSS).

Propositions issues des retours du territoire

- *"Est-il possible de Bâcher plus souvent les casiers afin d'en limiter les odeurs ? (odeurs senties ce matin sur le pont en direction de la N13)"* (Retour 21)

Réponse des porteurs du projet

La SPEN a mis en place une couverture hebdomadaire de la zone en exploitation depuis janvier 2025 à l'aide de bâches autolestées.

Le retour d'expérience démontre que cette disposition n'a pas d'impact significatif sur la problématique "odeurs" du site.

Stop aux camions / bruits

Propositions issues des retours du territoire

Reformulation : Stop aux camions / bruits

(Retours : 3, 7, 13

Réponse des porteurs du projet

SPEN organise régulièrement des causeries avec le personnel du site ainsi que des actions de sensibilisation spécifiques auprès des transporteurs afin de rappeler les règles de bonne conduite sur la route, notamment le respect des itinéraires définis, des limitations de vitesse, de l'environnement et des règles de stationnement, ainsi que l'adoption d'un comportement routier responsable.

Transport des déchets

Propositions issues des retours du territoire

- *"Est-il envisageable de changer le mode de transport des déchets (actuellement par camion) par du ferroutage, une voie ferrée passant tout près de l'usine?"* (Retour 21)

Réponse des porteurs du projet

Le transport des déchets par voie ferrée est difficilement envisageable, car il imposerait aux collectivités clientes des investissements et des surcoûts de fonctionnement prohibitifs liés à la logistique en amont de l'ISDUND.

Stop à la pollution

Propositions issues des retours du territoire

Reformulation : Stop à la pollution

(Retour 3)

Réponse des porteurs du projet

Le projet de prolongation s'accompagne de plusieurs évolutions destinées à renforcer la maîtrise des impacts sur l'environnement, notamment le renforcement du traitement des lixiviats, l'amélioration du captage du biogaz, la réduction des surfaces simultanément en exploitation, le déchargement des déchets dans un bâtiment couvert ainsi que le renforcement des dispositifs de suivi environnemental.

L'efficacité de ces mesures fera l'objet d'un suivi dans le cadre de l'exploitation du site et sera notamment présentée en Commission de Suivi de Site (CSS).

Stop aux goélands

Propositions issues des retours du territoire

Reformulation : Stop aux goélands

(Retour 7)

Réponse des porteurs du projet

Le projet de prolongation prévoit plusieurs évolutions destinées à limiter l'attractivité du site pour les oiseaux, notamment la réduction des surfaces de déchets simultanément exposées et le déchargement des déchets dans un bâtiment couvert. La SPEN étudiera également, dans le respect de la réglementation, des mesures complémentaires telles que des dispositifs d'effarouchement.

L'efficacité de ces mesures fera l'objet d'un suivi dans le cadre de l'exploitation du site et pourra notamment être présentée en Commission de Suivi de Site (CSS).

Les études

Réalisation d'une étude H2S indépendante

Propositions issues des retours du territoire

« Dans le cadre du projet d'extension du centre d'enfouissement de déchets ménagers nous demandons qu'une étude indépendante de modélisation de dispersion atmosphérique soit réalisée.
Ce projet prévoit :

- *la surélévation des casiers existants de 4 m*
- *la création d'un quai d déchargement avec transfert des ordures à l'aide de godets sur les casiers surélevés*
- *le maintien d'un trafic de 100 camions par jour sans accès direct au site obligeant les poids lourds à traverser deux villages avant d'accéder au troisième(le Ham) où se situe l'entrée du site.*

Depuis de nombreuses années les riverains subissent des nuisances importantes d'émissions de H2S responsable d'odeurs persistantes et d'inquiétudes pour la santé. Des habitations sont situées à moins de 200 m du site.

- *Ls modifications envisagées sont susceptibles d'amplifier et de modifier les conditions d'émission et de dispersion des gaz ainsi que les nuisances olfactives*
- *L'étude devra donc prendre en compte les nouvelles caractéristiques du site:*
  - *hauteur des casiers, quai de déchargement et fonctionnement des engins*
  - *les émissions de H2S et autre gaz issus de l'exploitation*
  - *les conditions météorologiques locales et leur évolution en intégrant les effets du changement climatique (températures plus élevées, épisodes de canicule et de pluviométrie excessive, tempête plus violentes et plus fréquentes)*

C'est pourquoi nous demandons que cette modélisation soit confiée à un organisme totalement indépendant afin de garantir l'impartialité des résultats
Les conclusions de cette étude devront être rendues publiques avant tout dépôt de demande d'autorisation administrative concernant le projet. » (Retour n°17)

Réponse des porteurs du projet

Les études relatives aux impacts sanitaires et aux odeurs sont en cours de réalisation et seront jointes au dossier de demande d'autorisation. Réalisées par des bureaux d'études spécialisés et indépendants, elles seront examinées par les services de l'État (DREAL, ARS, etc.) dans le cadre de l'instruction réglementaire de la demande. Ces études prennent en compte des conditions d'exploitation majorantes afin de modéliser les impacts potentiels du site.

Une surveillance environnementale de l'exposition des riverains au sulfure d'hydrogène (H_2S) est déjà en place depuis fin 2025. Elle est menée par un bureau d'études spécialisé et indépendant. À ce jour, cinq campagnes de mesures ont été réalisées sur six points répartis autour du site.

La moyenne des mesures ainsi que les résultats de chaque campagne sont inférieurs à la valeur toxicologique de référence (VTR) pour une exposition chronique, fixée à 2 µg/m^3 et utilisée comme référence sanitaire.

Les scénarios à étudier

Scénario 2

Propositions issues du comité de dialogue

Mise en service de l'UVE au 1er trimestre 2033 (Comité de dialogue n°1)

Réponse des porteurs du projet

Le scénario d'une mise en service de la future UVE au 1er trimestre 2033 au lieu de l'hypothèse initiale de 2034 a été étudié ainsi que la faisabilité de réduire la durée d'exploitation à cette échéance.

Une modification du phasage prévisionnel d'exploitation est possible à partir de l'officialisation de la date de mise en service de la future UVE.

Toutefois, il sera nécessaire de maintenir l'activité de l'ISDUND pendant 2 ans maximum à partir de cette échéance afin de permettre de finir le comblement des alvéoles déjà créées et d'assurer un modelé de réaménagement final adapté.
Ainsi une mise en service effective de la future UVE début 2033 engendrerait une cessation d'activité de l'ISDND au plus tard début 2035.

A noter qu'à ce jour, nous ne savons pas si la future UVE pourra assurer le traitement de l'ensemble des encombrants ménagers ainsi que des déchets d'activités économiques (DAE) du territoire en plus de la cible prioritaire des ordures ménagères.

Réaménagement fin d'exploitation du site

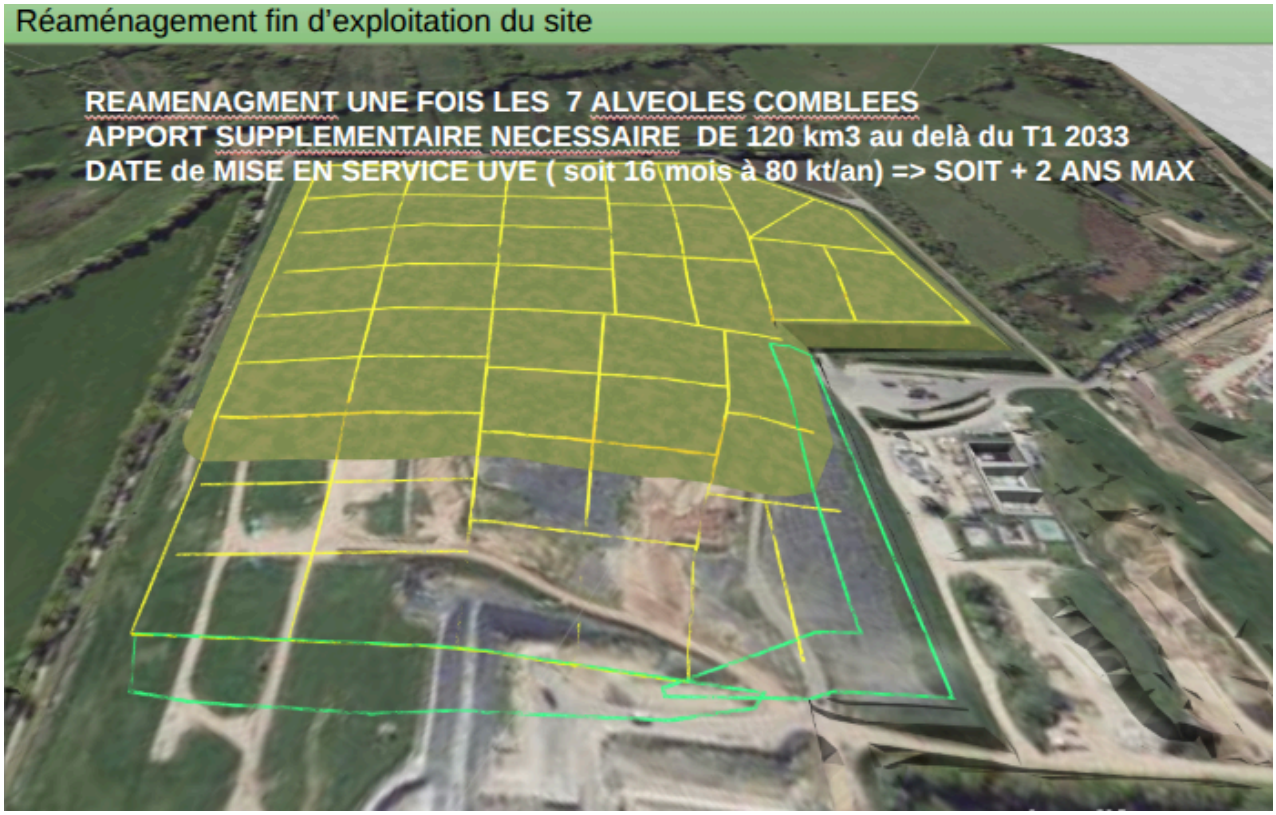

Scénario 3

Propositions issues du comité de dialogue

Sans projet : Arrêt à terme des capacités autorisées actuelles (Comité de dialogue n°1)

Réponse des porteurs du projet

L'arrêt de l'activité de l'ISDND du Ham fin 2028 pose la problématique du devenir des différents flux de déchets issus du territoire en attendant la future UVE à Cavigny à savoir :

Ordures ménagères
- 38 000 t/an de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (50)
- 2 300 t/an de la CC Côte Ouest Centre Manche (50)
- à partir de 2030 - fermeture ISDND de Saint-Fromond - SMPF (50) pour 15 000 t/an

soit un total de 55 300 t/an

Encombrants et tout-venant des déchetteries
- 12 000 t/an de la Communauté d'Agglomération du Cotention (50)
- 2 000 t/an de la CC Cote Ouest Centre Manche (50)
- 3 000 t/an de la CC de Granville Terre & Mer (50)
- à partir de 2030 - fermeture ISDND de St FROMOND - SMPF (50) pour 6 000 t/an

soit un total de 23 000 t/an

Déchets d'activités économiques (DAE) issus des entreprises, commerçants, artisans
- 20 000 t/an du Cotentin (50)
- à partir de 2030 - fermeture ISDND de St FROMOND - SMPF (50) pour 5 000 t/an
- de 5 000 à 10 000 t/an à partir de 2030 avec le chantier ORANO Aval du Futur

soit un total de 30 000 à 35 000 t/an

À noter :

- **La région Bretagne limitrophe est excédentaire en termes de production de déchets : 311 000 tonnes ont été exportées en 2025 vers les régions limitrophes. Elle ne prévoit d'être autosuffisante qu'à partir de 2032.**

- **Aucun autre centre de traitement n'est identifié à moins de 100 km du Ham, ce qui implique un impact significatif en matière de transport.**

Registre des retours

Retour 1 1/6

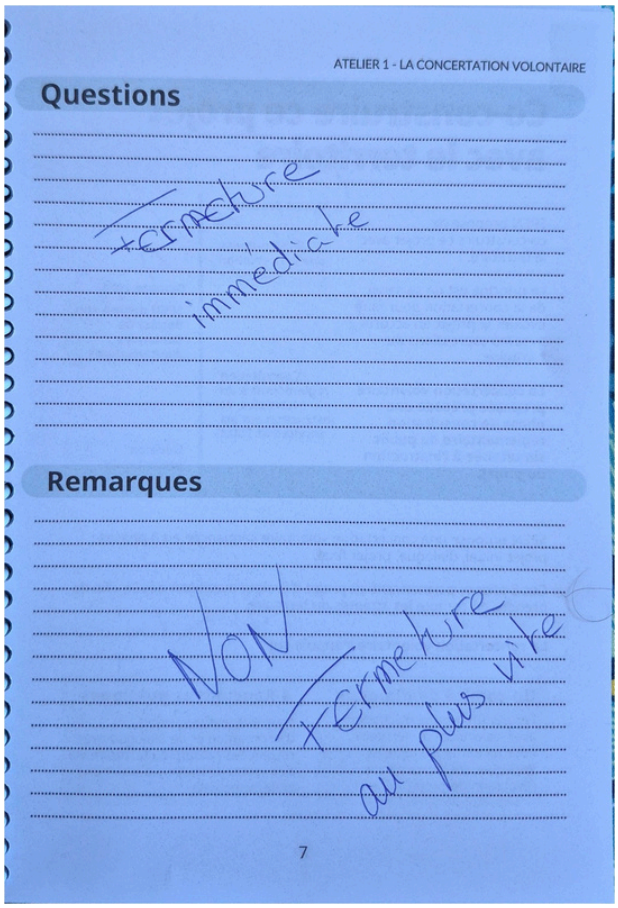
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE
Questions
fermeture immédiate
Remarques
NON Fermeture vite au plus vite
7

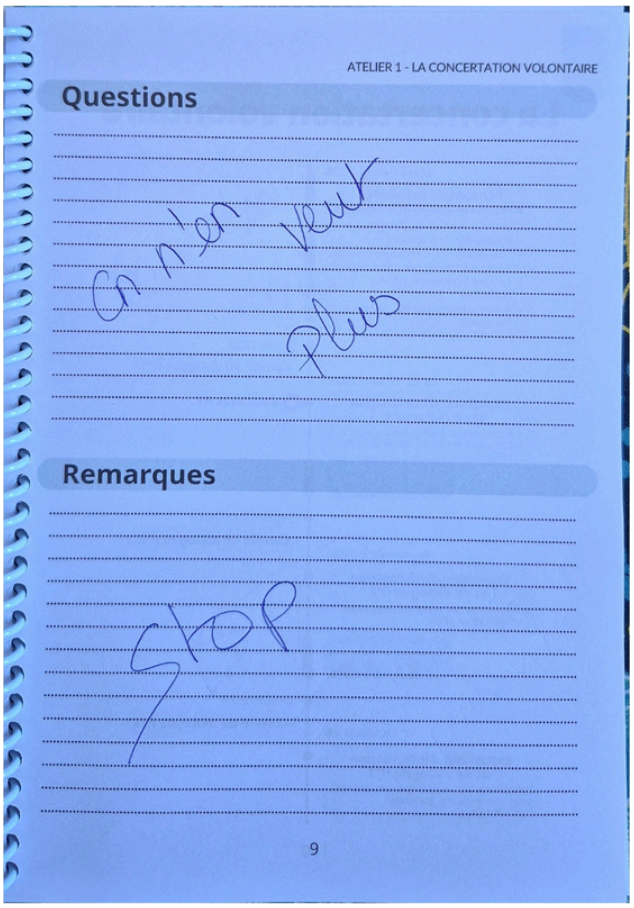
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE
Questions
On n'en veut plus
Remarques
STOP
9

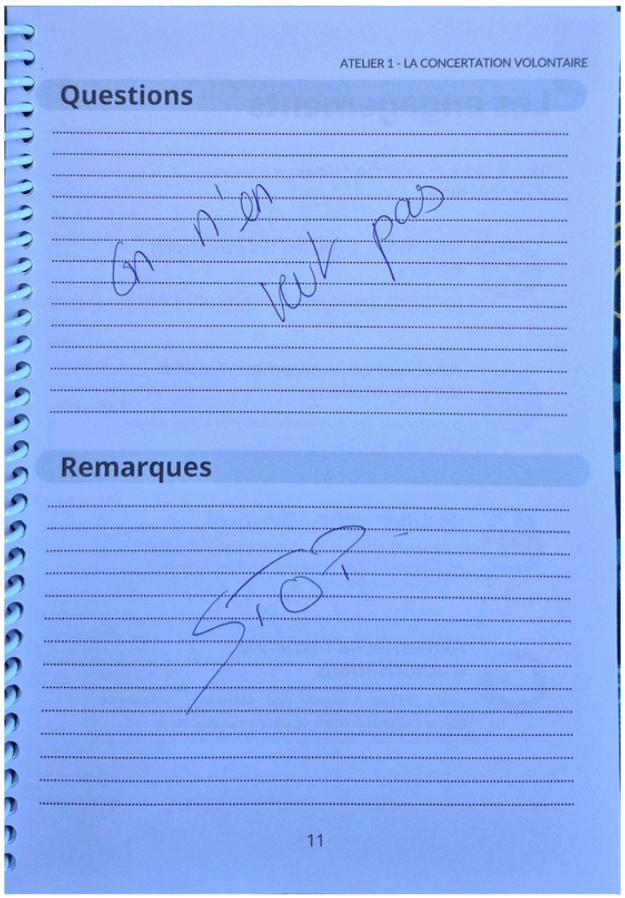
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE
Questions
On n'en veut pas
Remarques
STOP
11

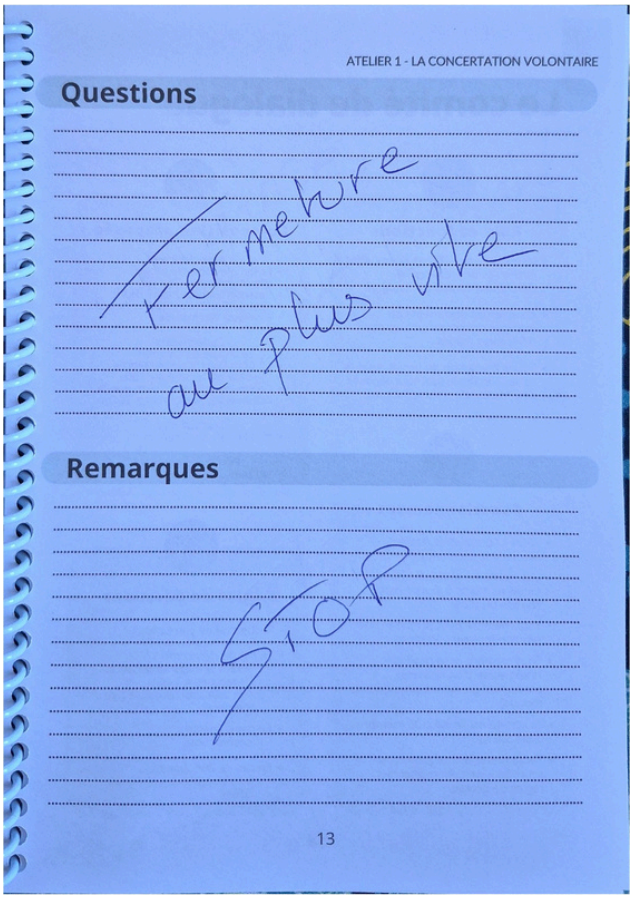
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE
Questions
Fermeture au plus vite
Remarques
STOP
13

Retour 1 2/6

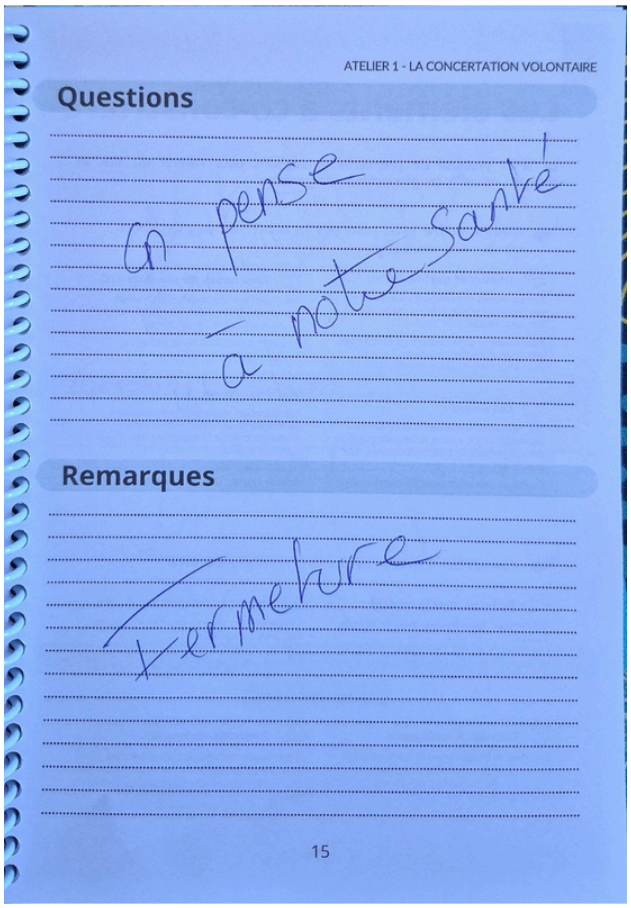
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE
Questions
Remarques
15

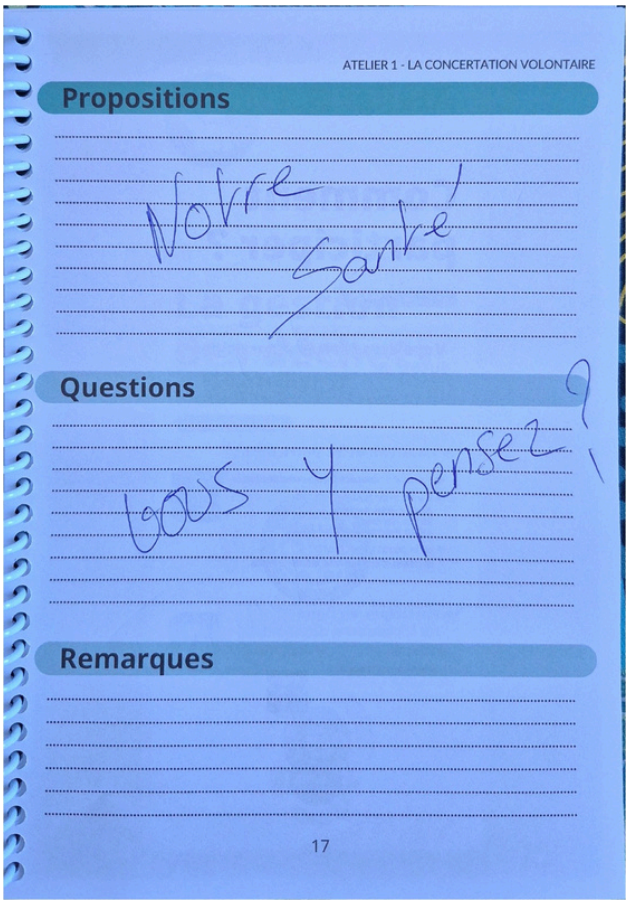
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE
Propositions
Questions
Remarques
17

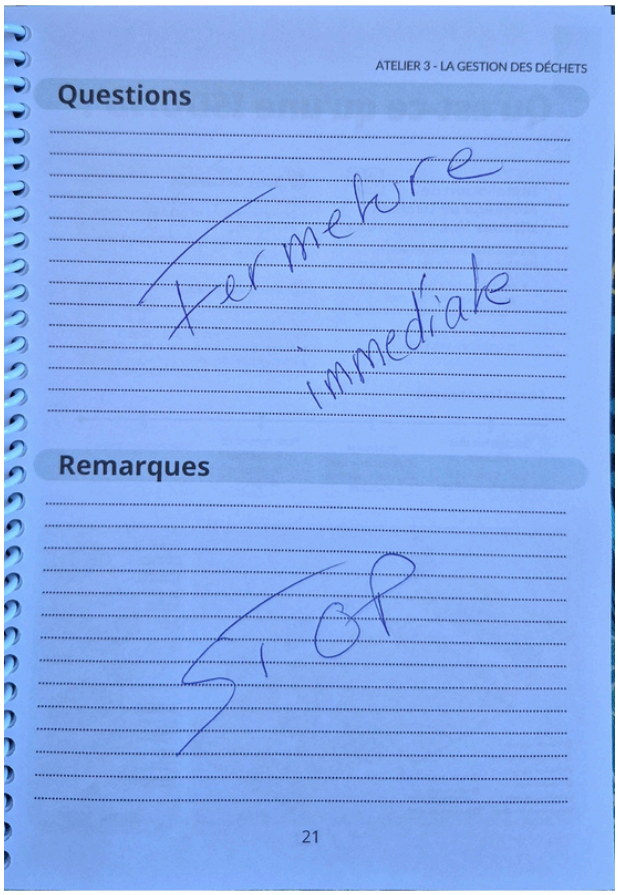
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS
Questions
Remarques
21

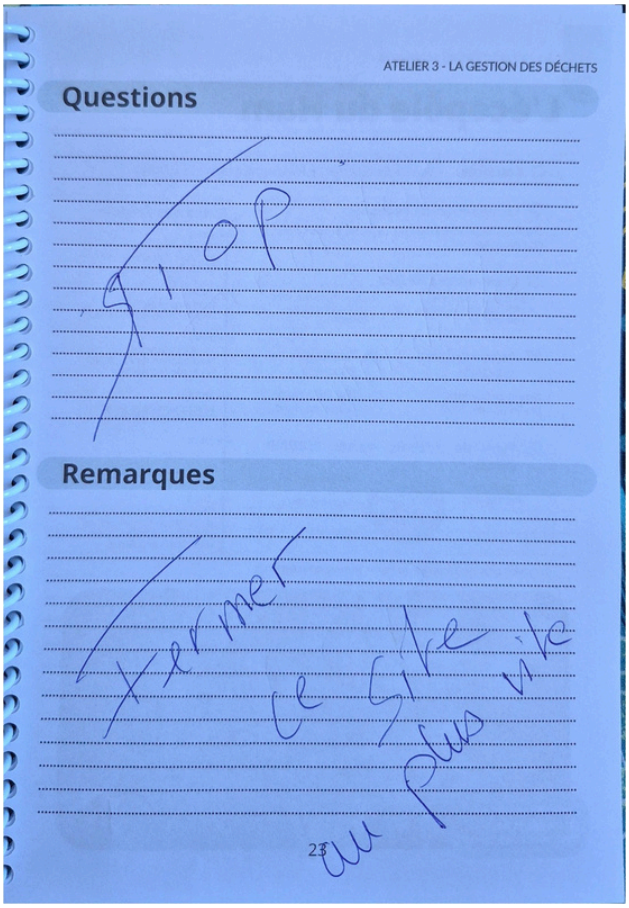
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS
Questions
Remarques
23

Retour 1 3/6

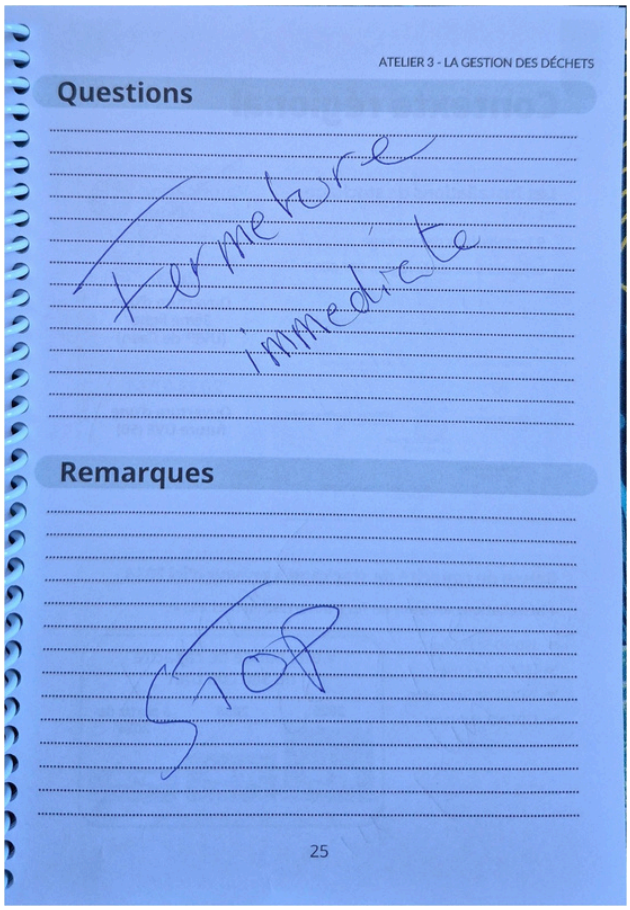
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS
Questions
Remarques
25

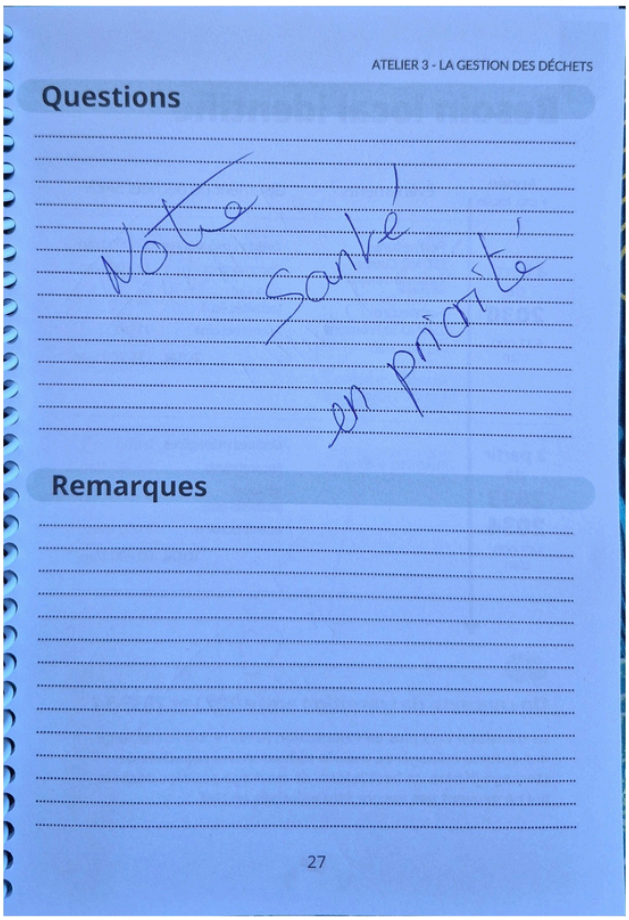
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS
Questions
Remarques
27

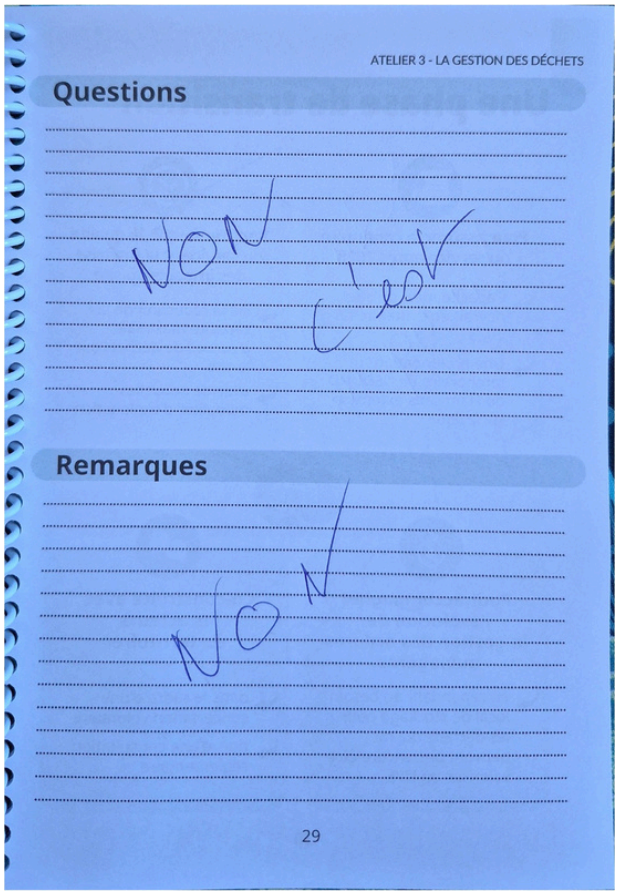
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS
Questions
Remarques
29

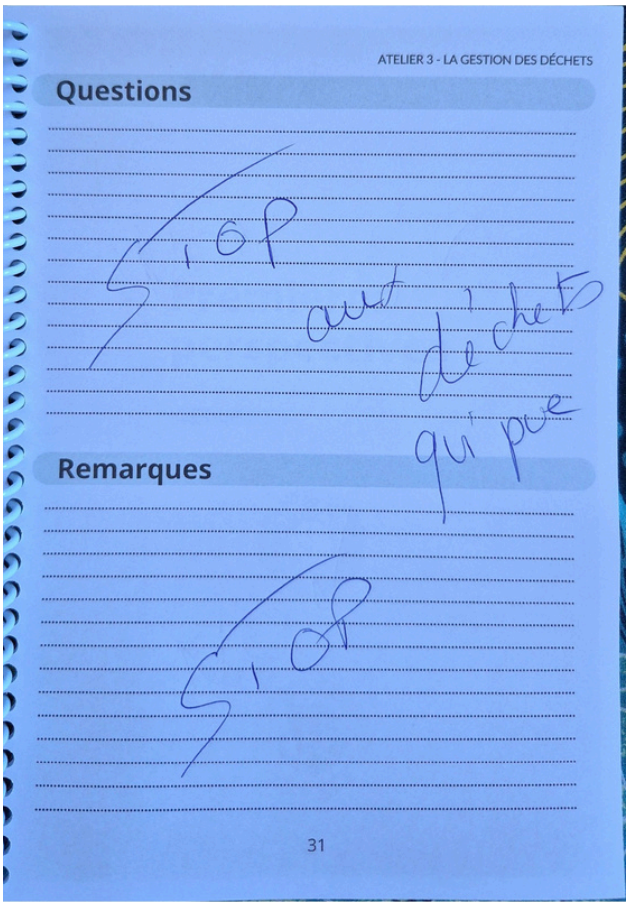
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS
Questions
Remarques
31

Retour 1 4/6

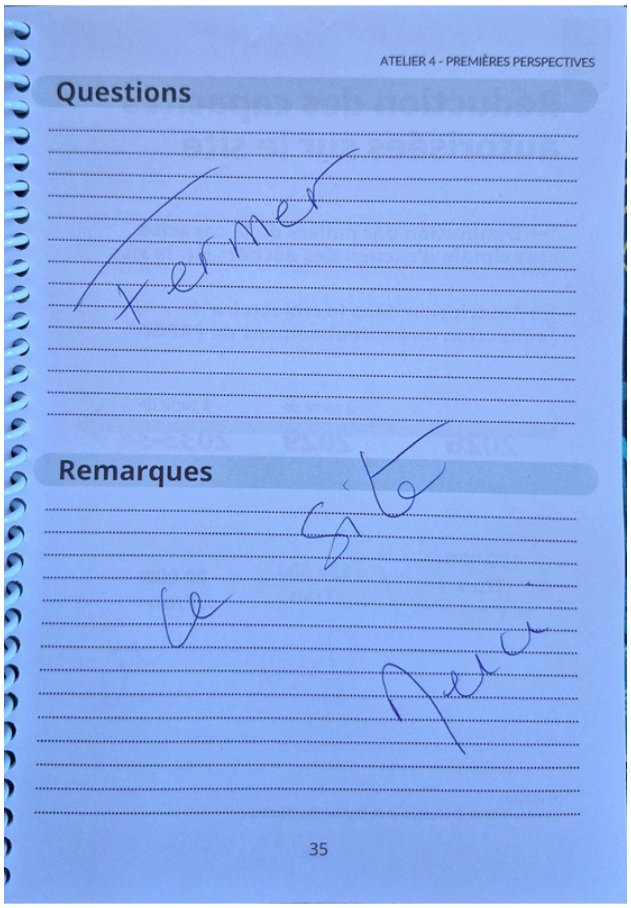
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
35

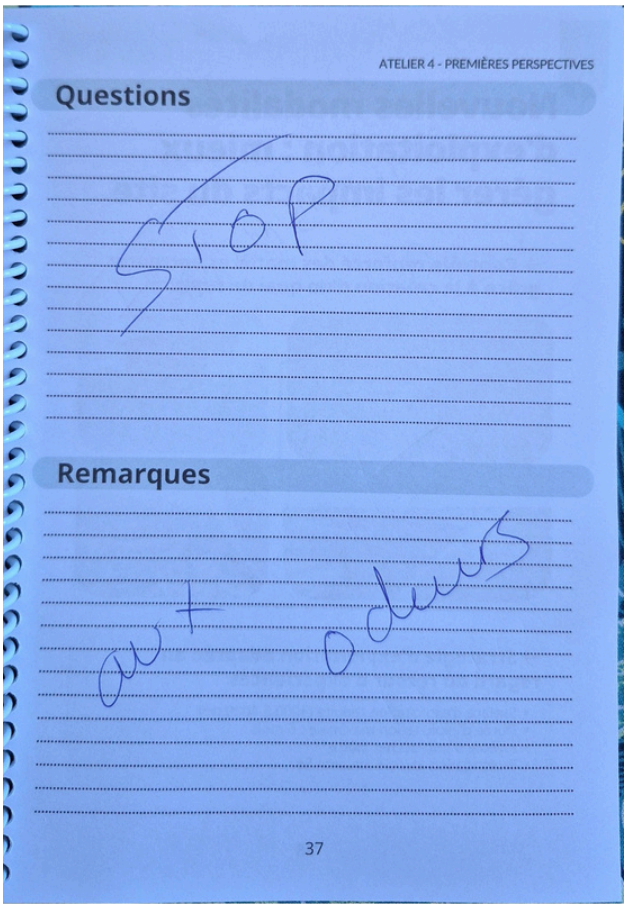
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
STOP
Remarques
37

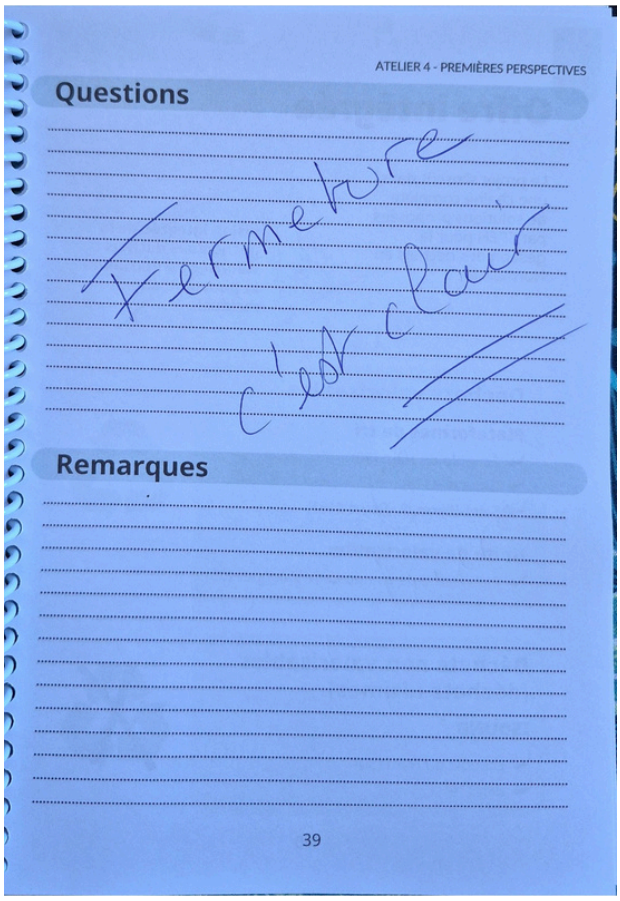
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
39

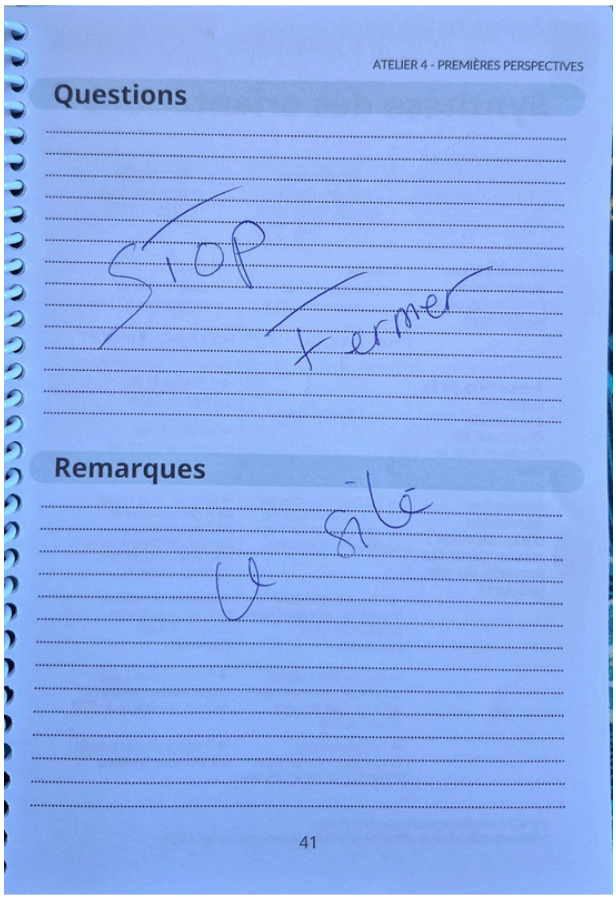
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
STOP
Remarques
41

Retour 1 5/6

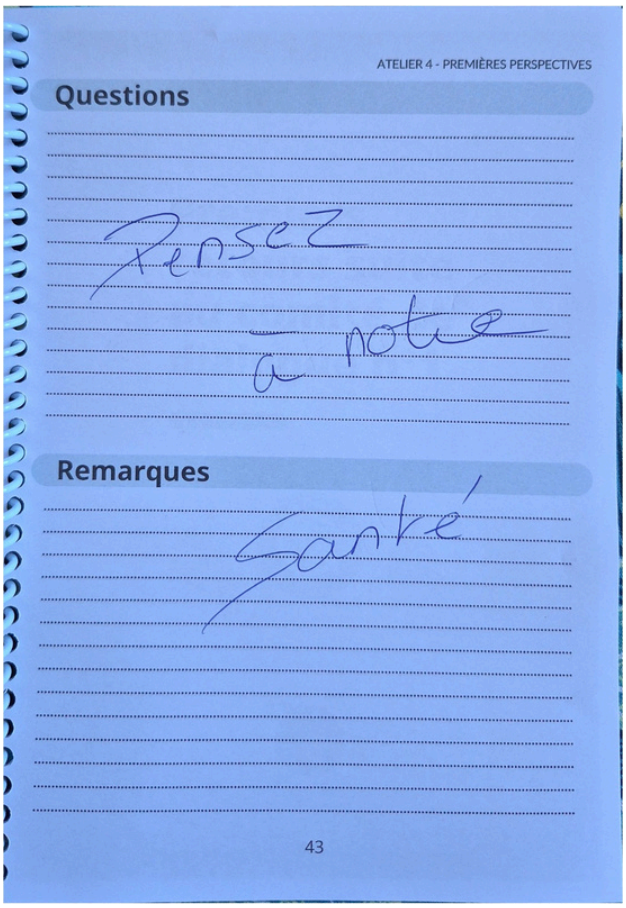

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Pensez à notre santé

Remarques

43

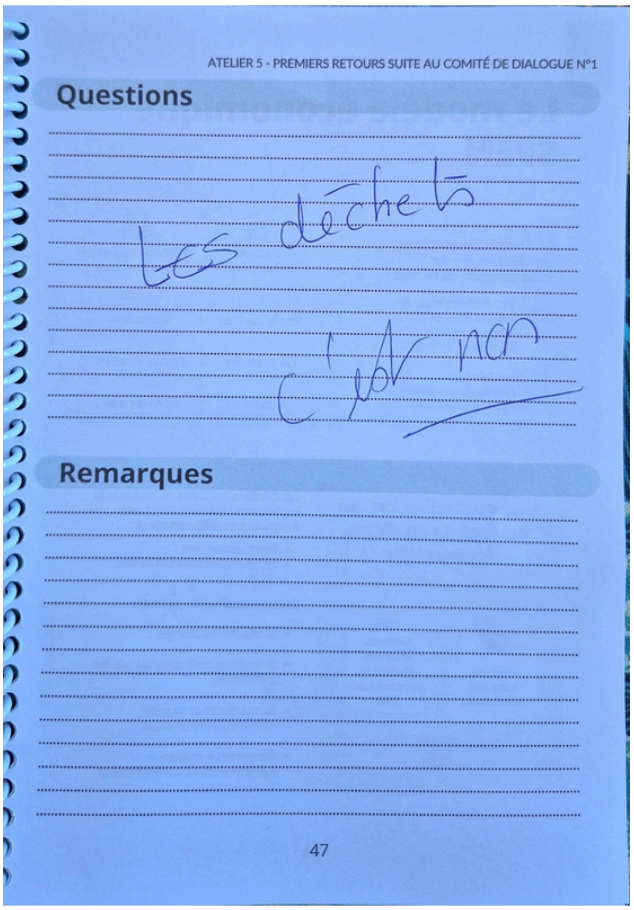

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Les déchets

Remarques

47

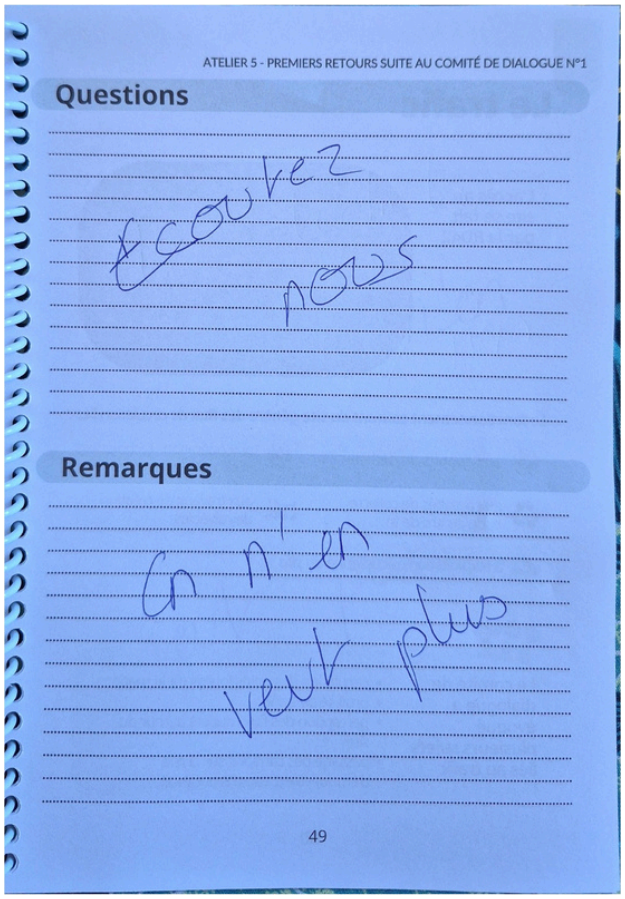

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Écoutez nous

Remarques

On n'en veut plus

49

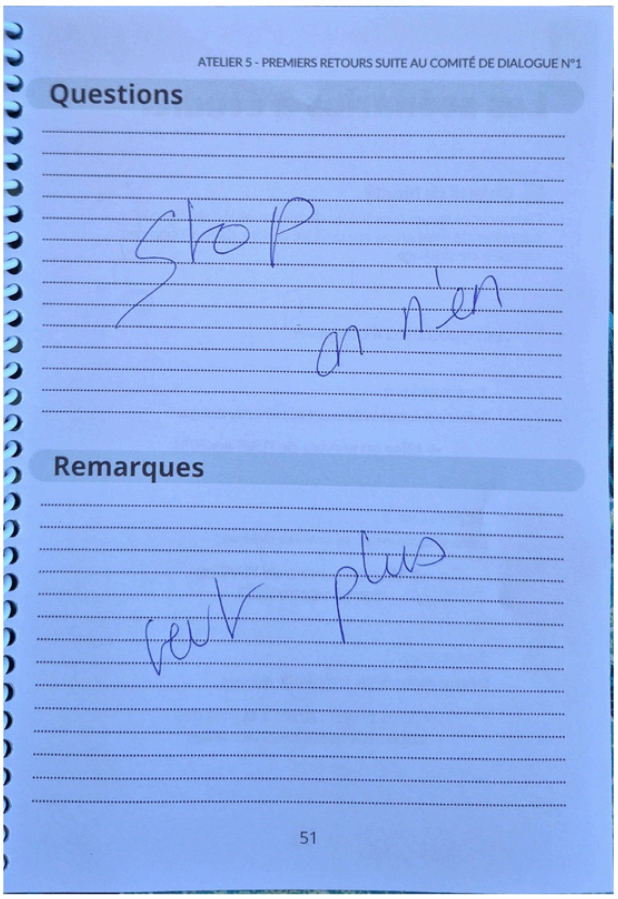

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

STOP on n'en

Remarques

veut plus

51

Retour 1 6/6

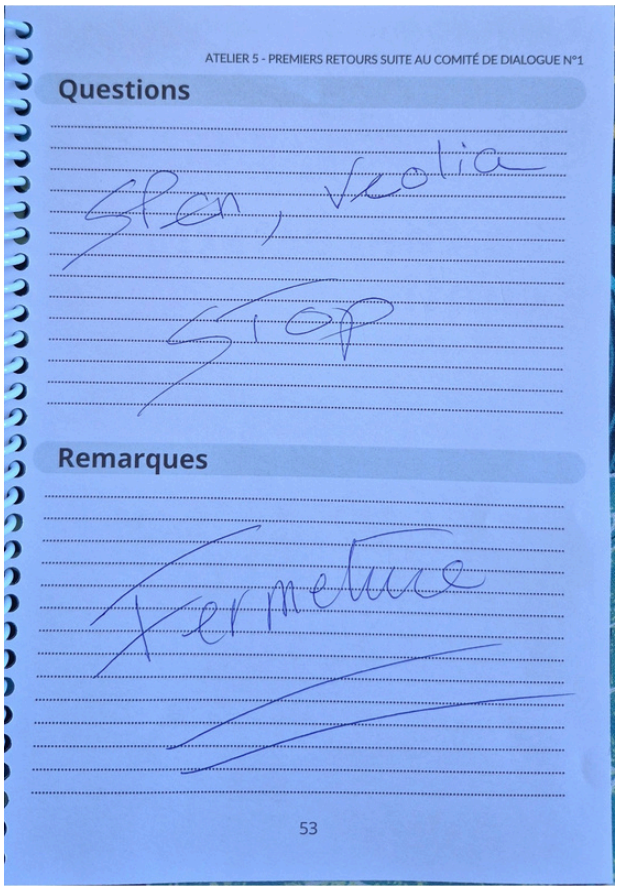

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Stop éolien

Remarques

Fermeture

53

Retour 2 1/6

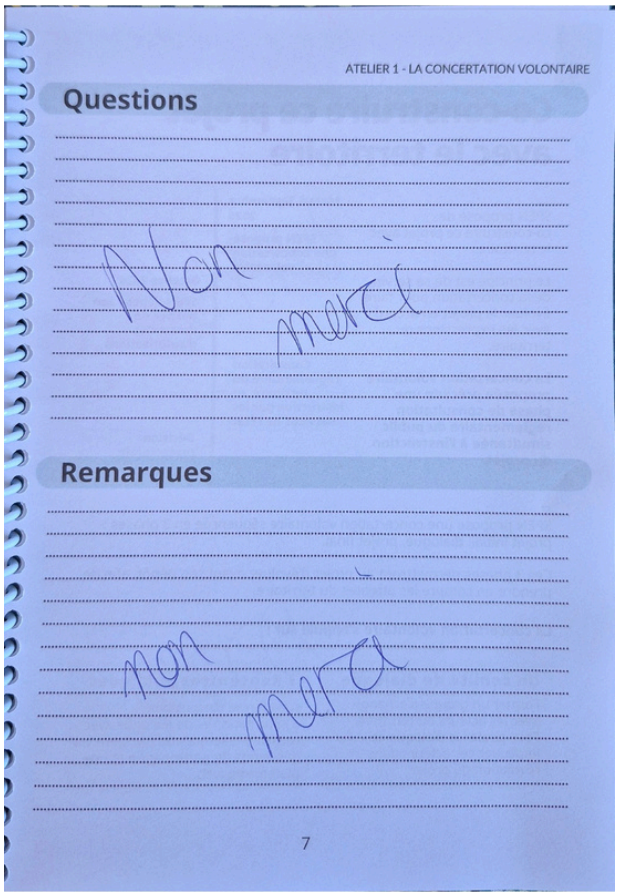
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE
Questions
Remarques
7

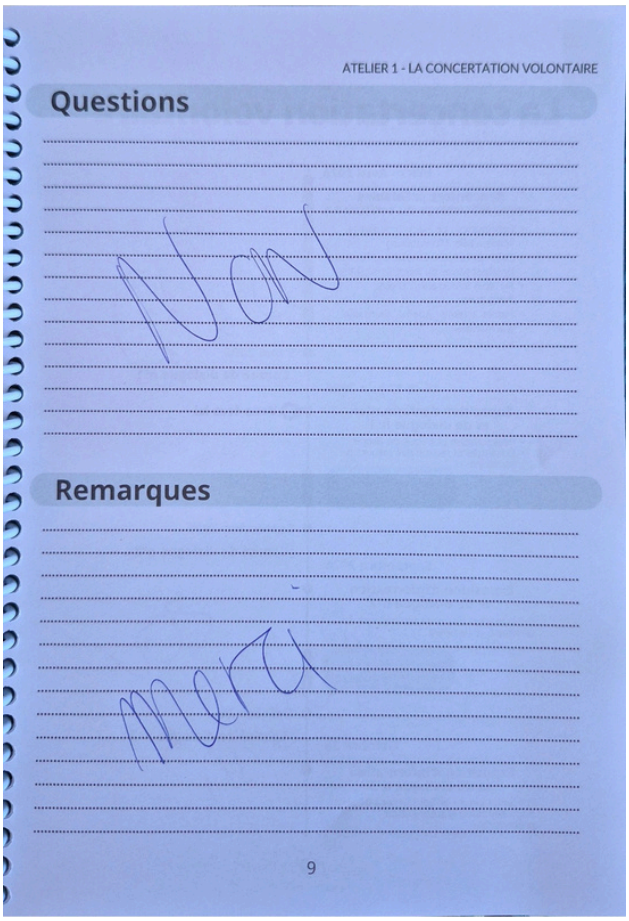
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE
Questions
Remarques
9

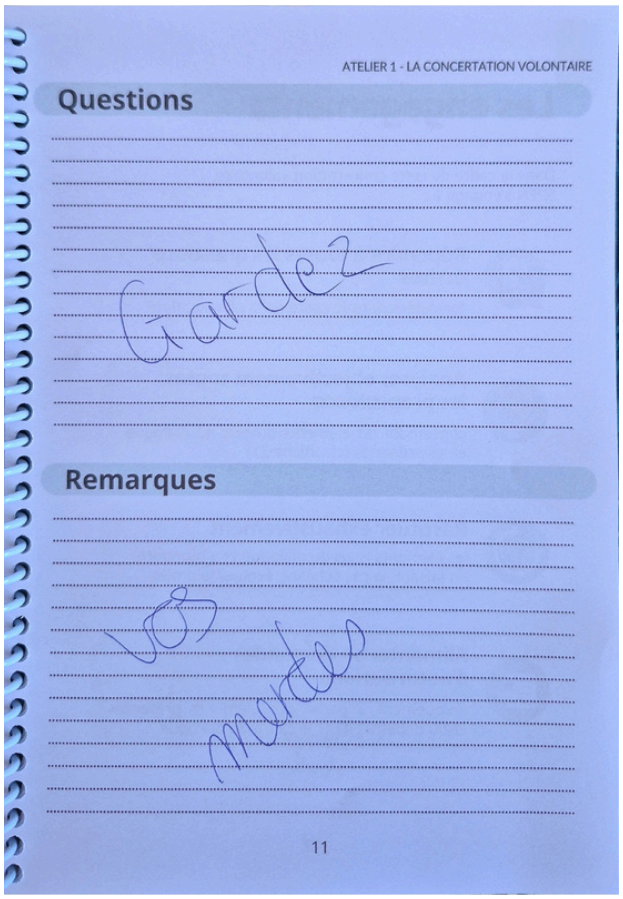
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE
Questions
Remarques
11

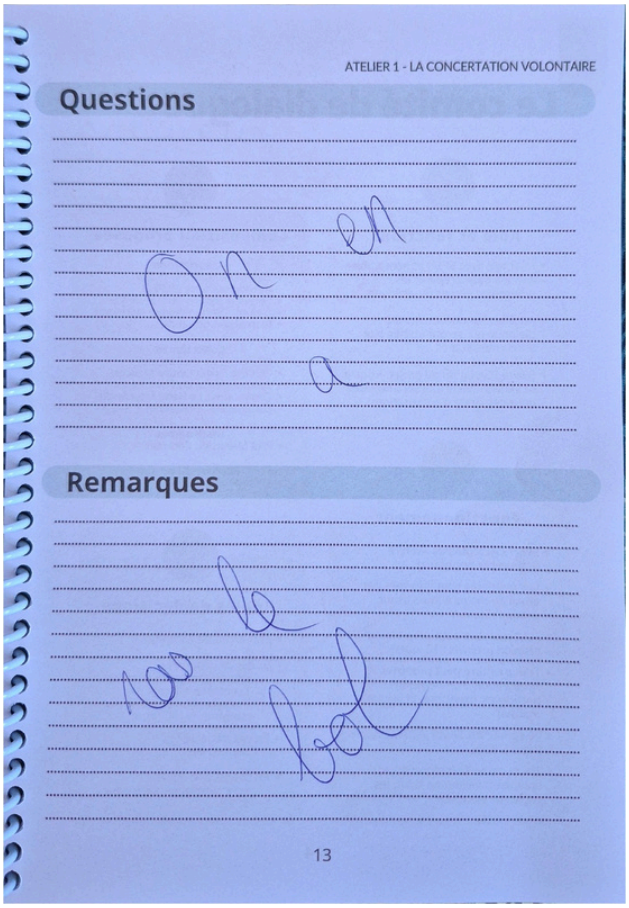
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE
Questions
Remarques
13

Retour 2 2/6

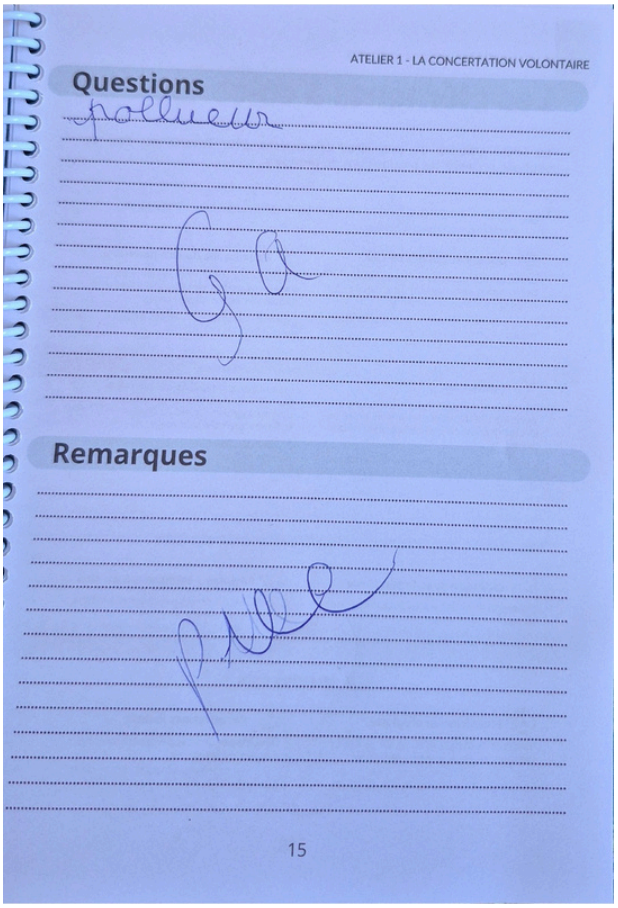

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

15

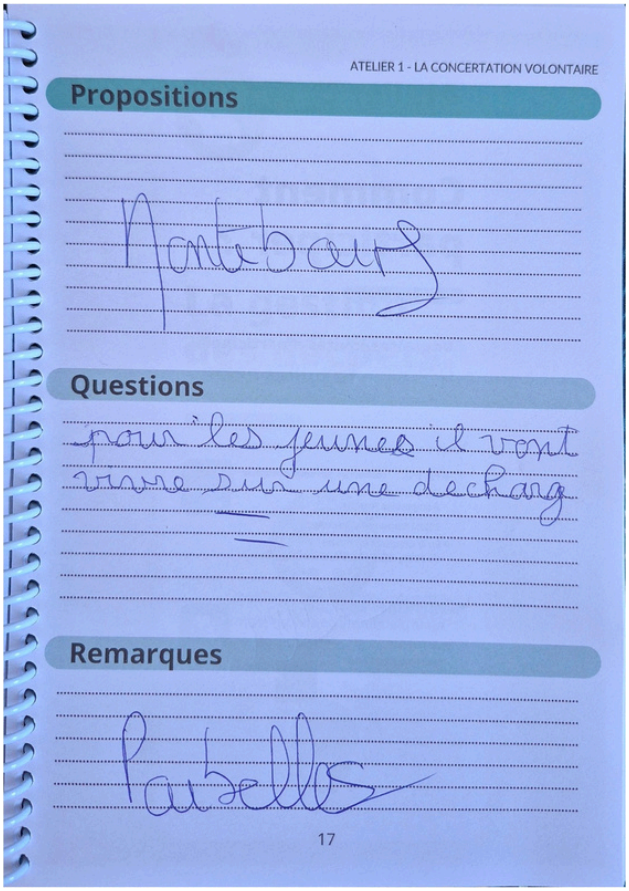

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

Questions

Remarques

17

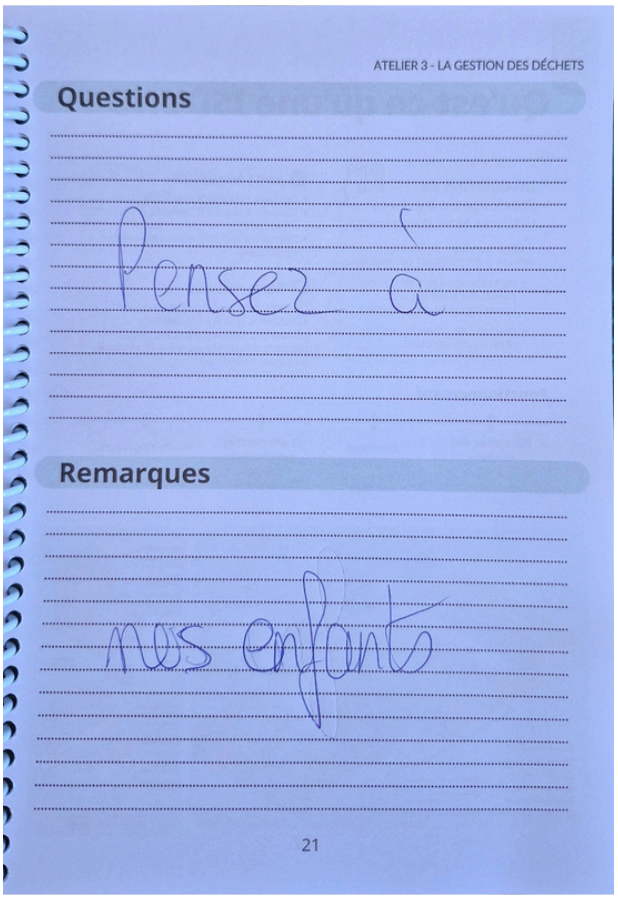

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Remarques

21

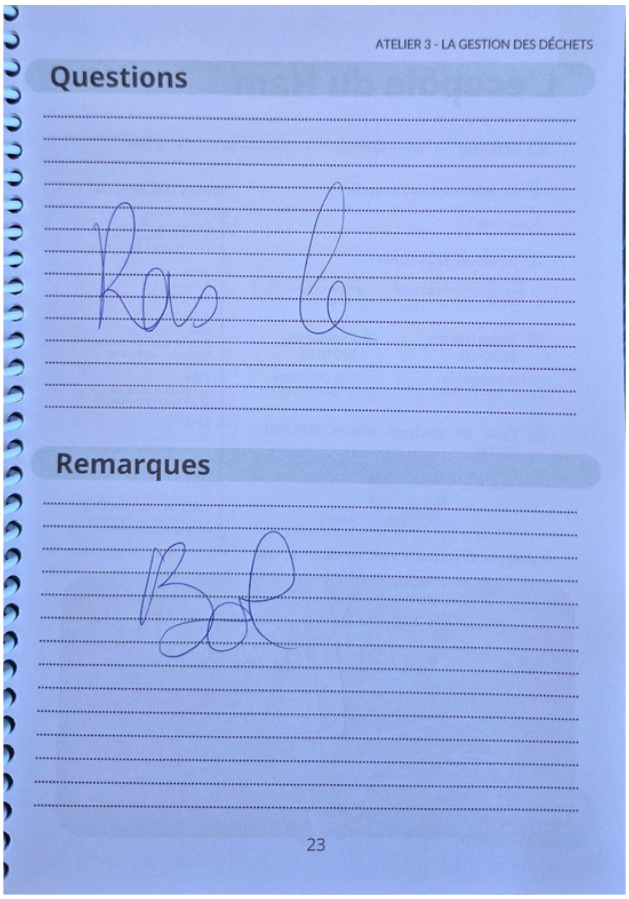

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Remarques

23

Retour 2 3/6

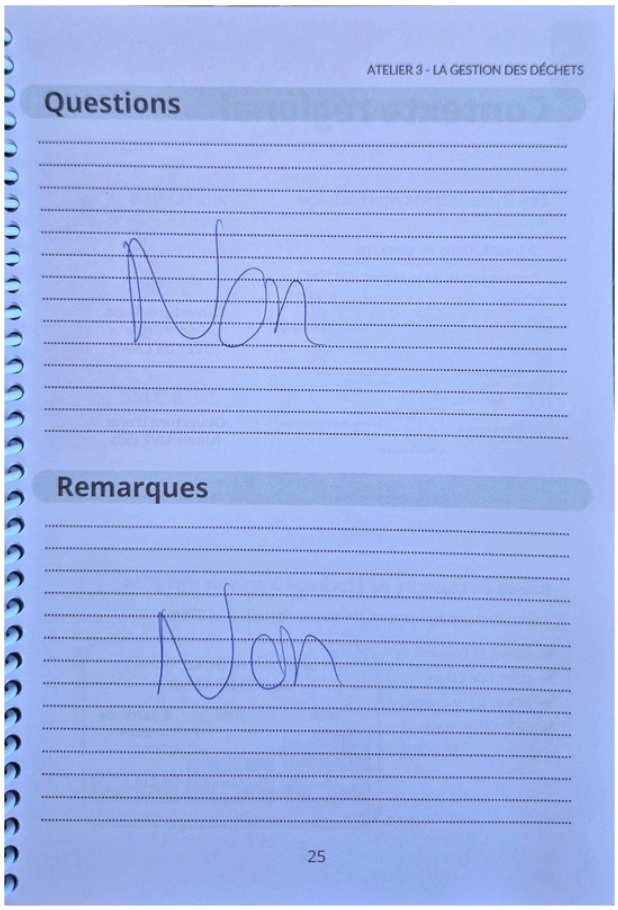
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS
Questions
Non
Remarques
Non
25

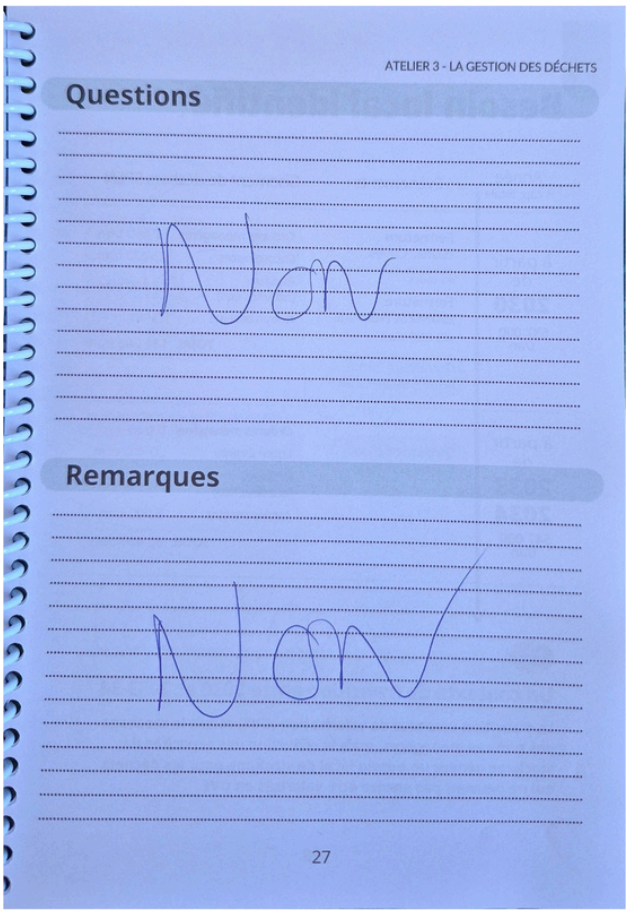
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS
Questions
Non
Remarques
Non
27

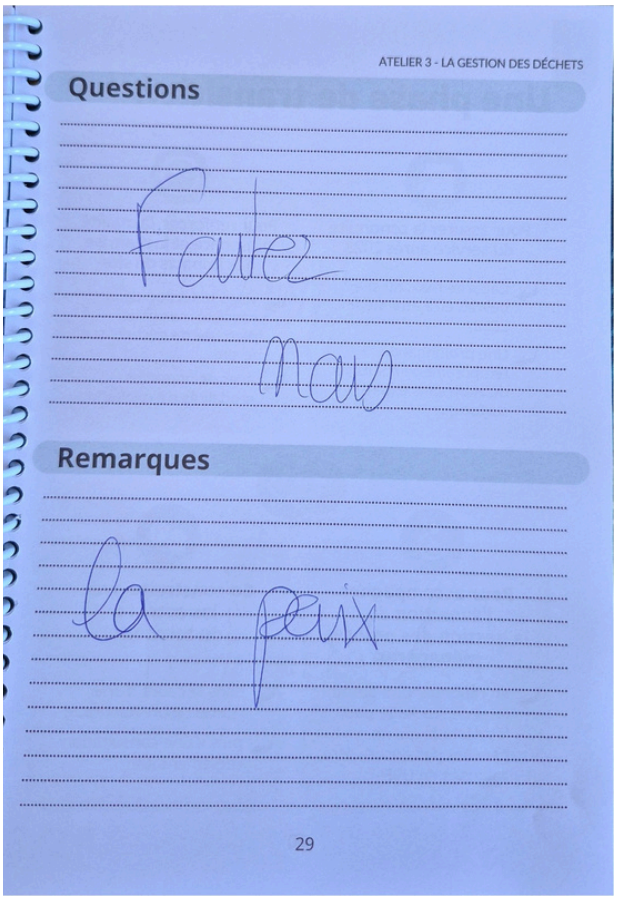
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS
Questions
Remarques
29

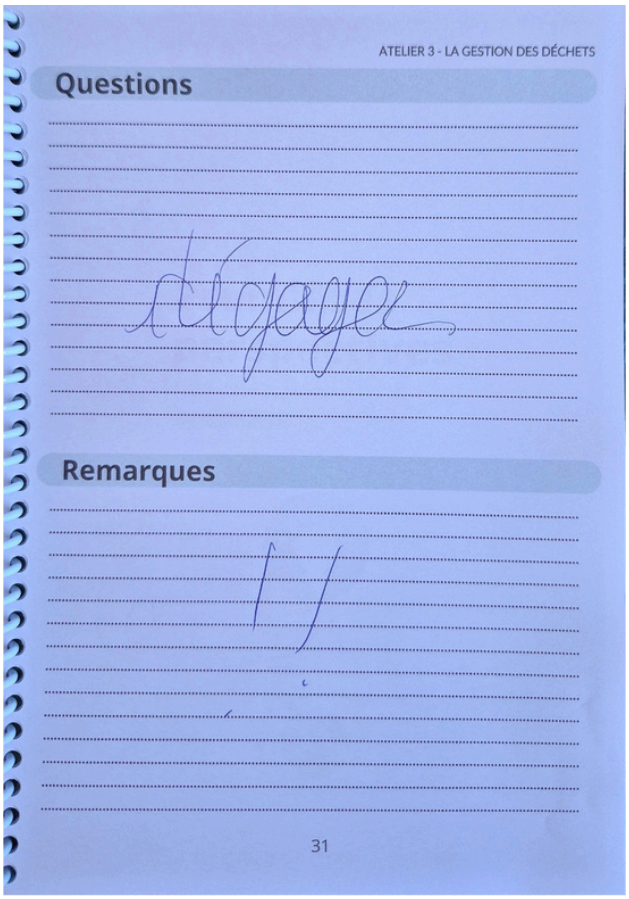
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS
Questions
Remarques
31

Retour 2 4/6

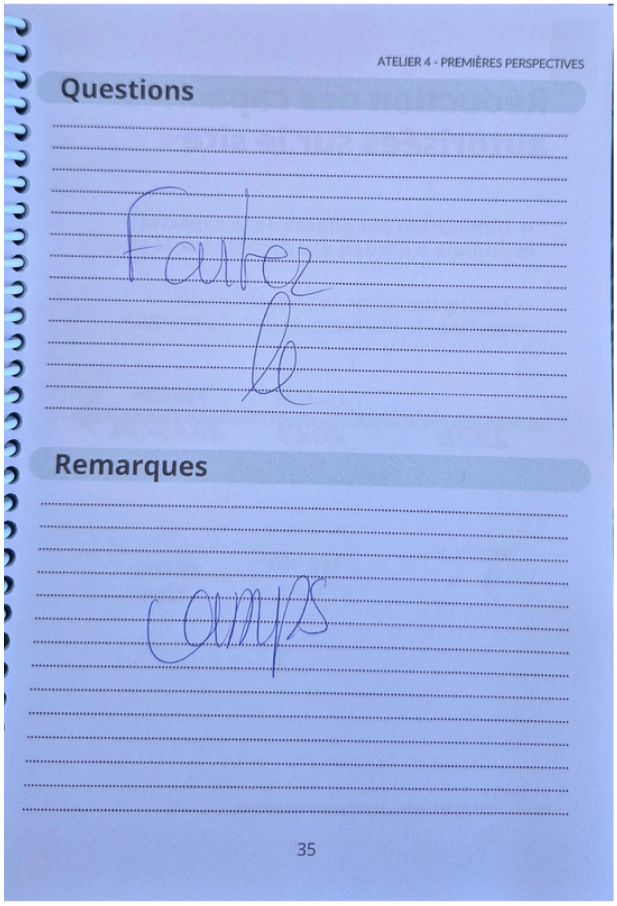
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
35

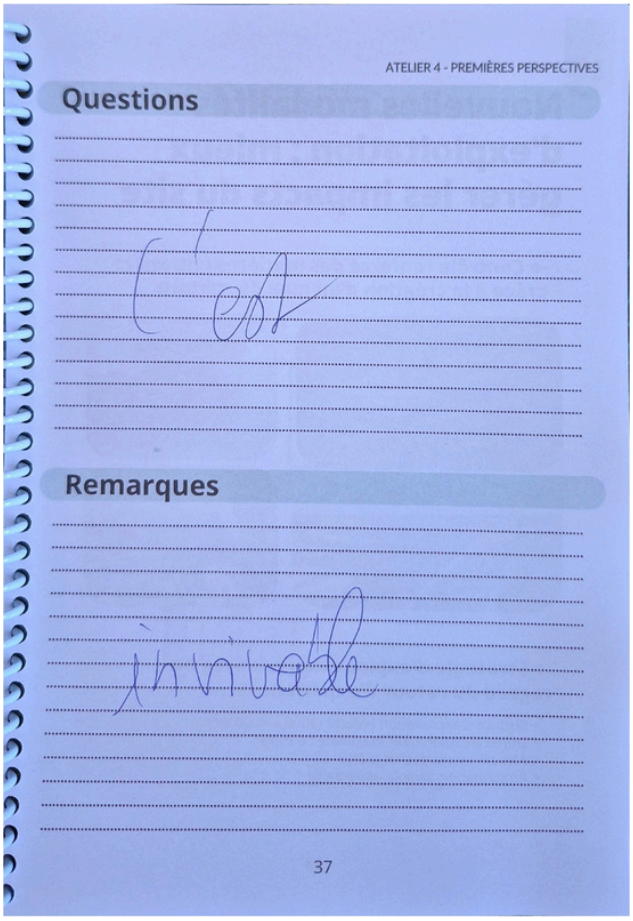
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
37

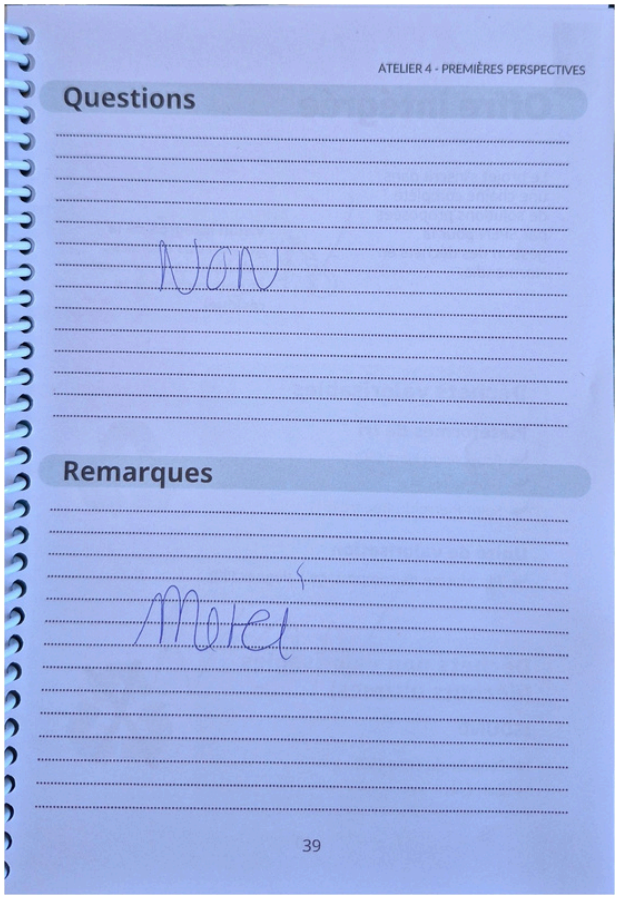
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
39

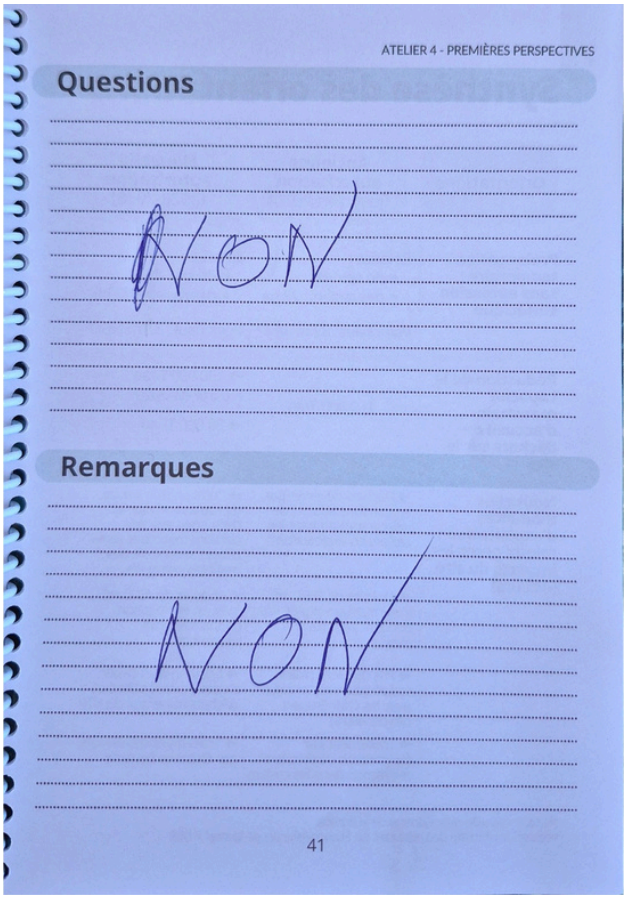
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
41

Retour 2 5/6

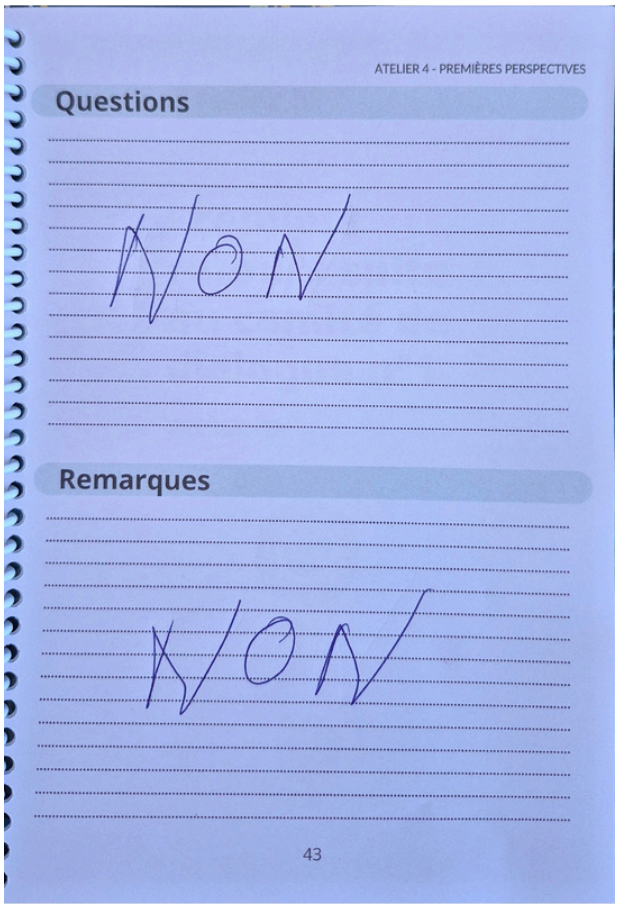

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

NON

Remarques

NON

43

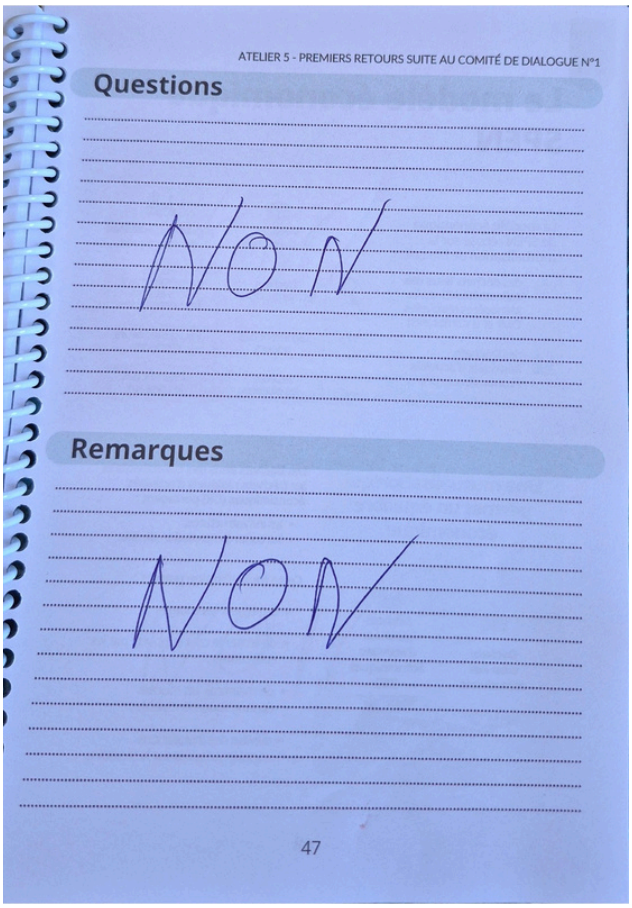

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON

Remarques

NON

47

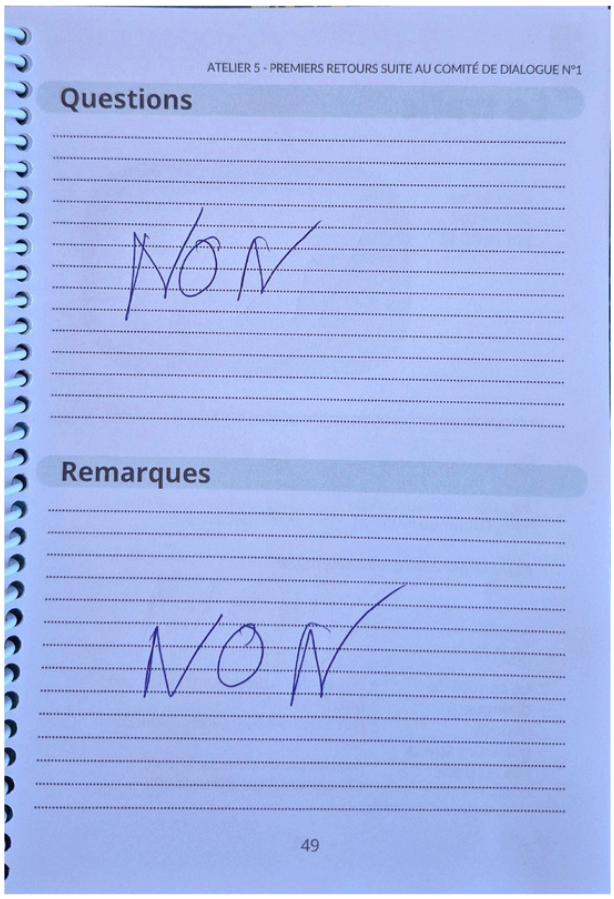

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON

Remarques

NON

49

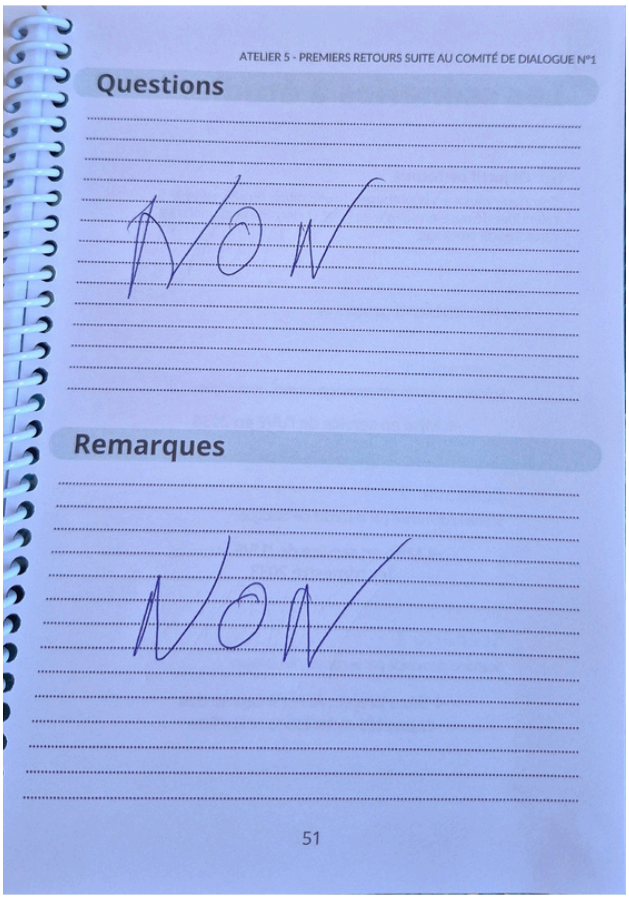

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON

Remarques

NON

51

Retour 2 6/6

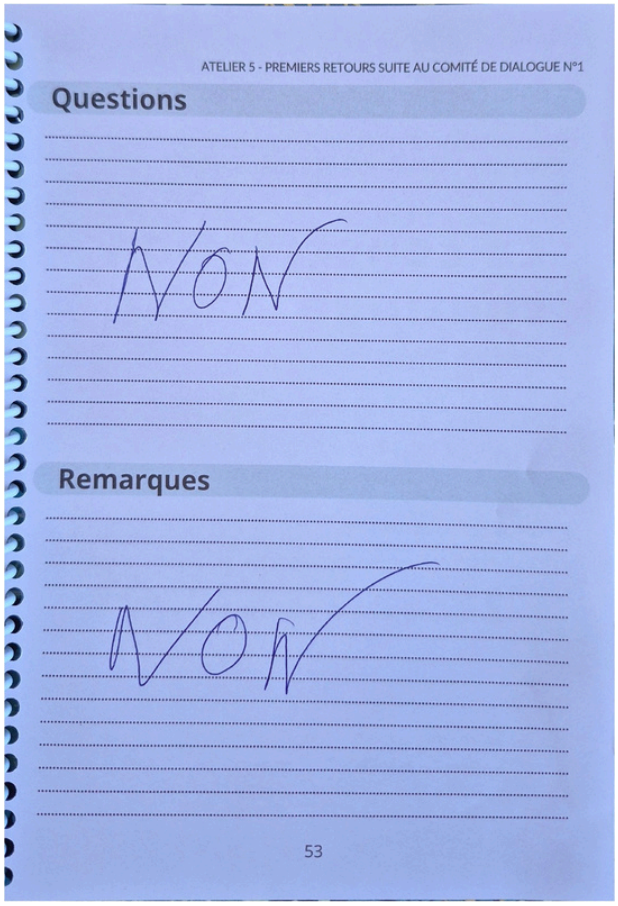

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON

Remarques

NON

53

Retour 3 1/6

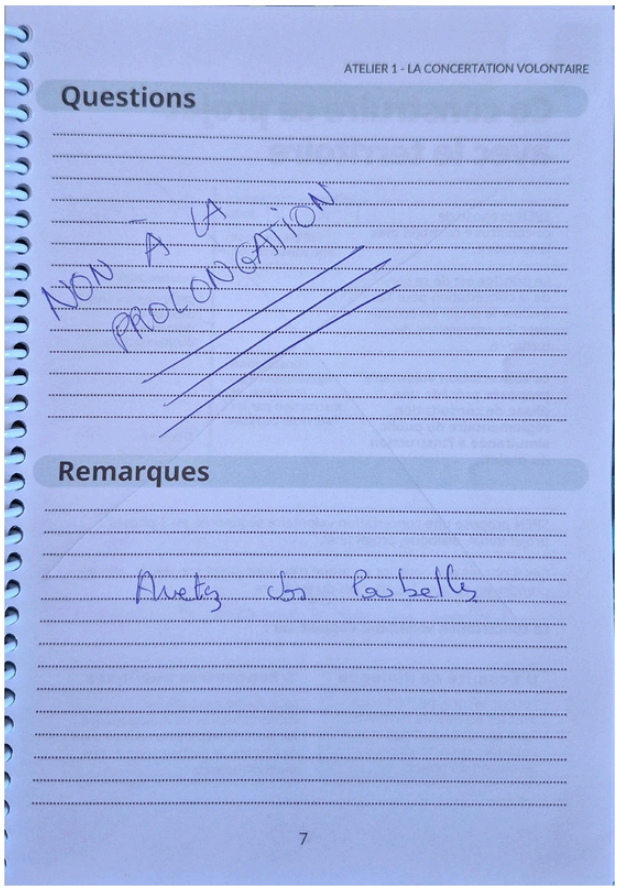
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

NON A LA PROLONGATION

Remarques

Arrêtez vos Parabelles

7

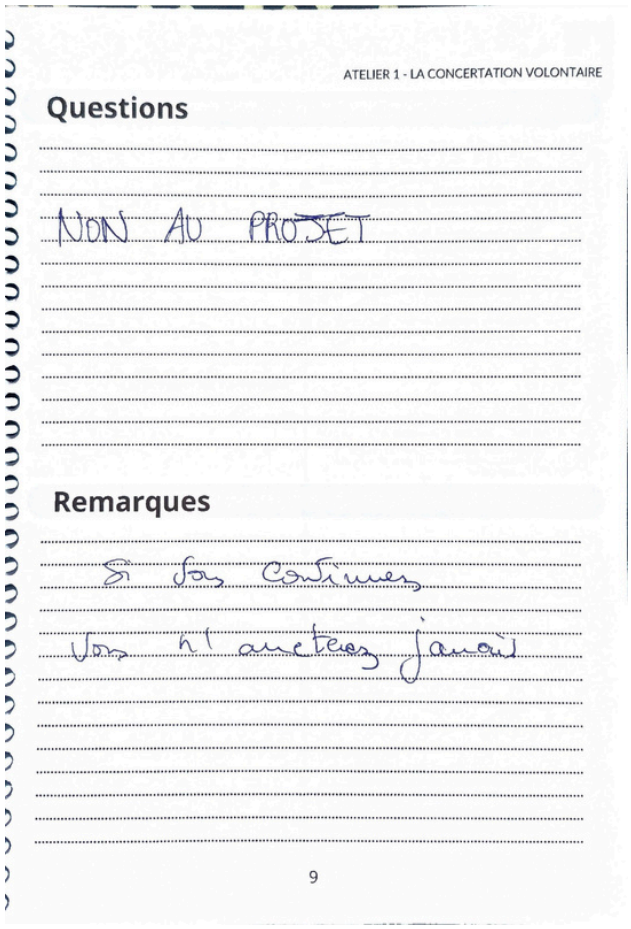
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

NON AU PROJET

Remarques

Si vous continuez vous n'aurez jamais

9

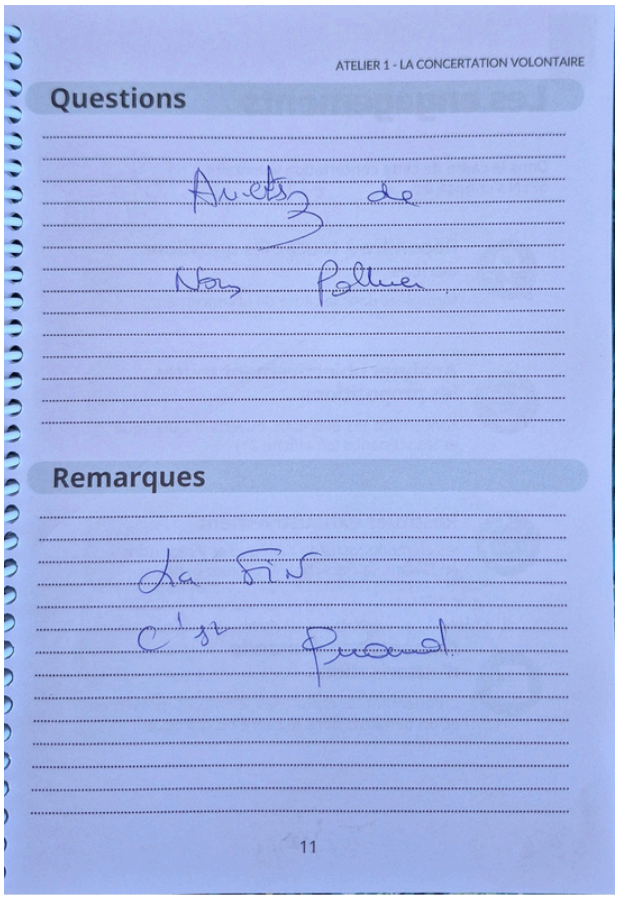
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Arrêtez de Nous Polluer

Remarques

La FIN C'est Proche

11

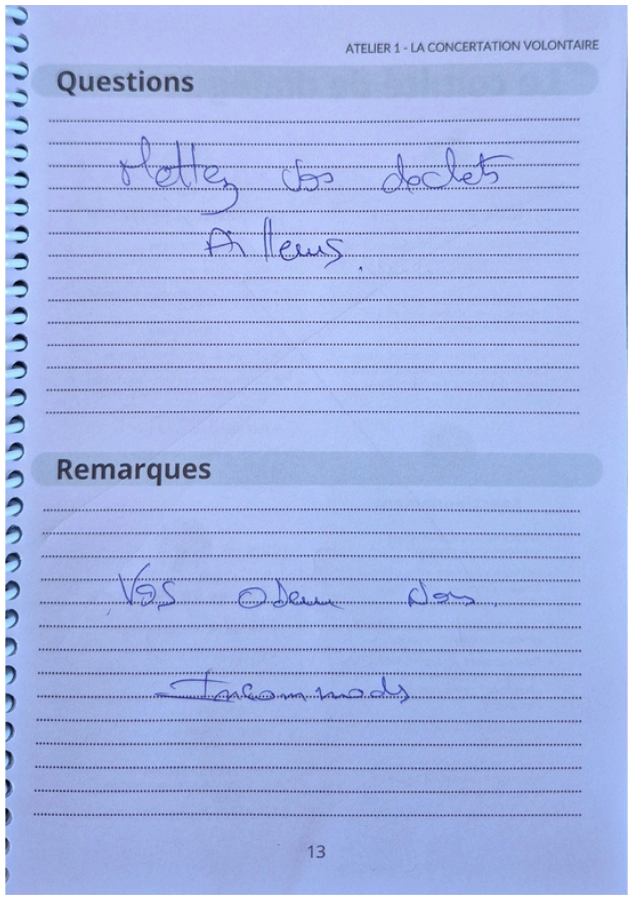
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Arrêtez vos déchets Ailleurs

Remarques

Vos Déchets dans Tous vos

13

Retour 3 2/6

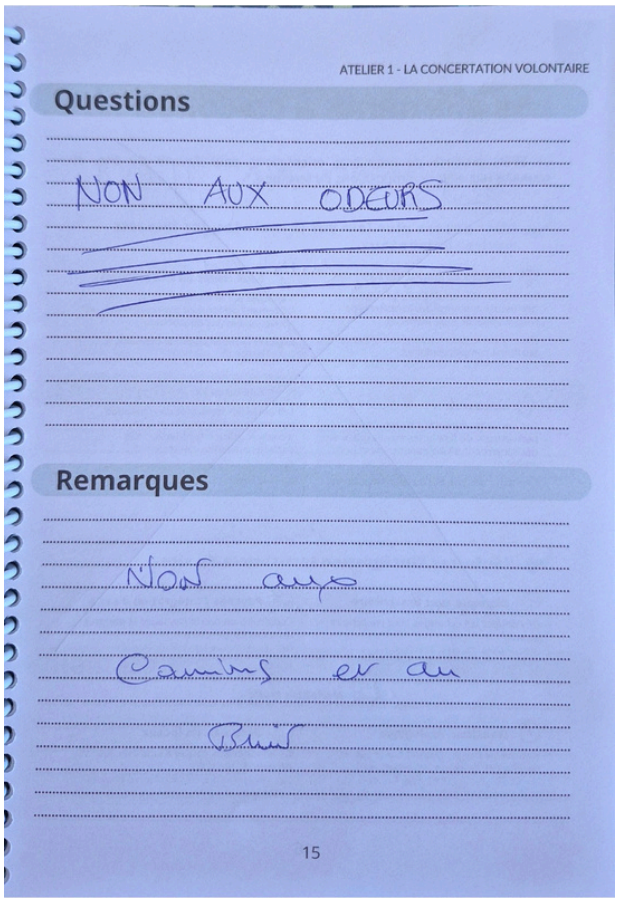

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

NON AUX ODEURS

Remarques

NON aux

Camions et du

Bruit

15

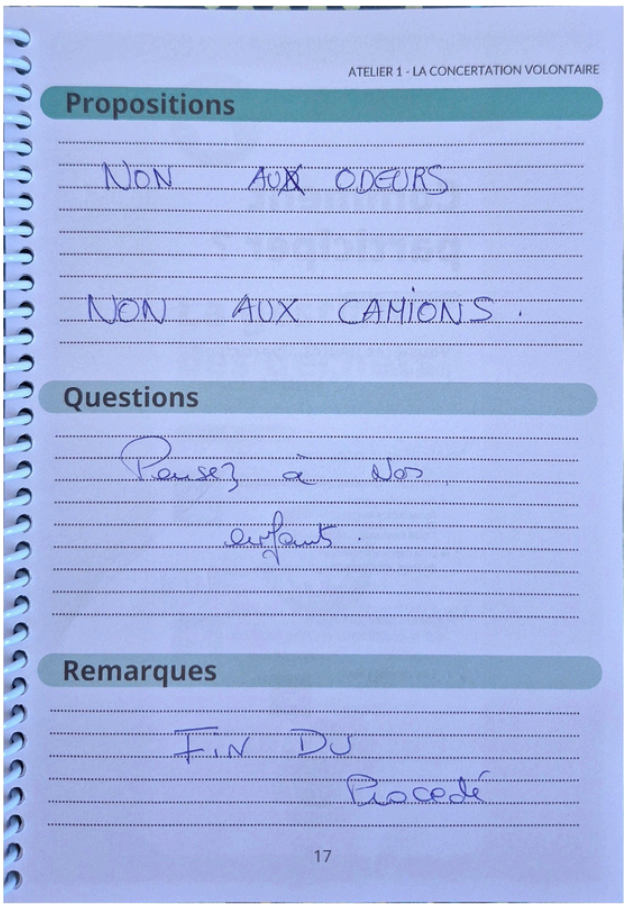

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

NON AUX ODEURS

NON AUX CAMIONS.

Questions

Pensez à vos

enfants.

Remarques

FIN DU

Procédé

17

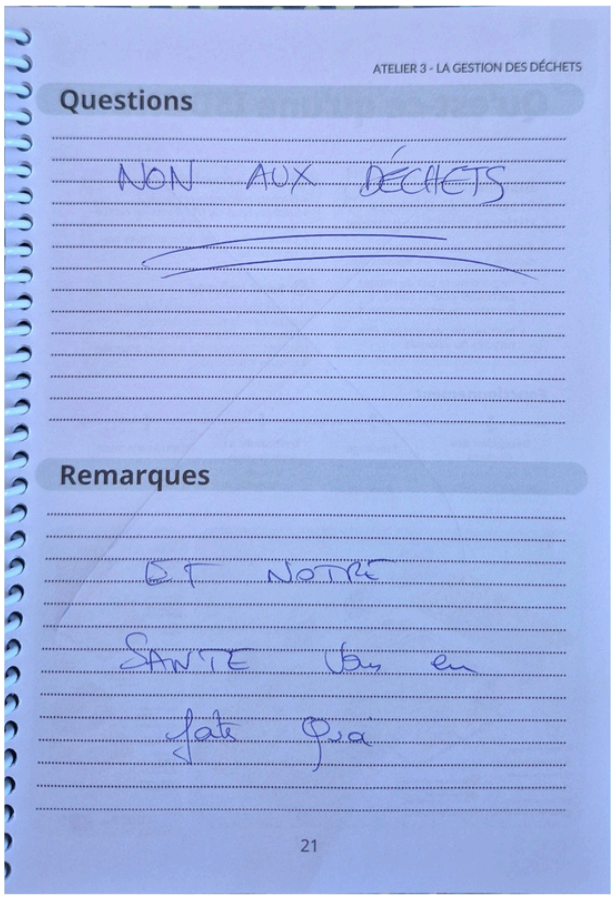

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

NON AUX DÉCHETS

Remarques

ET NOTRE

SANTÉ Pas en

plate Oya

21

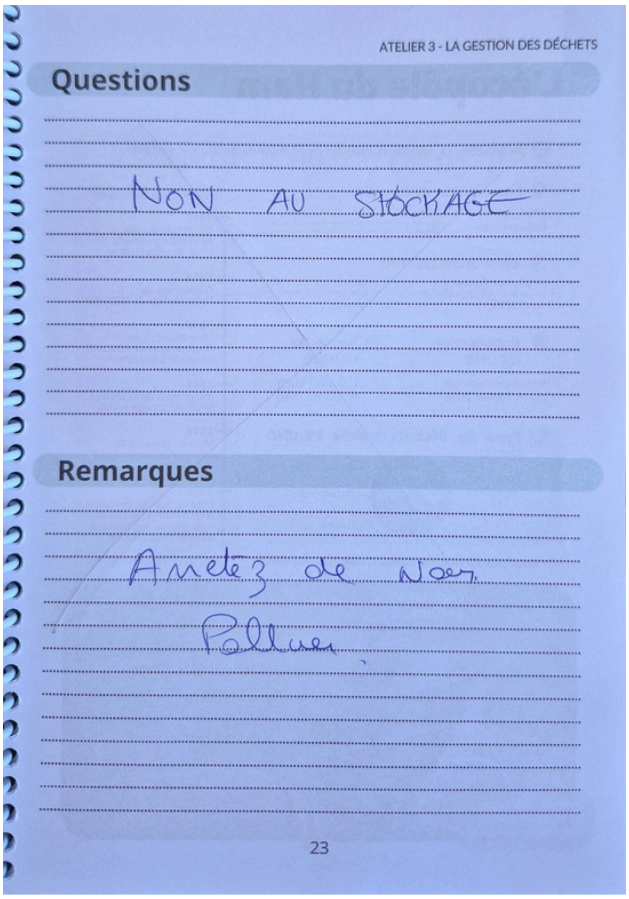

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

NON AU STOCKAGE

Remarques

Arrêtez de Nous

Polluer.

23

Retour 3 3/6

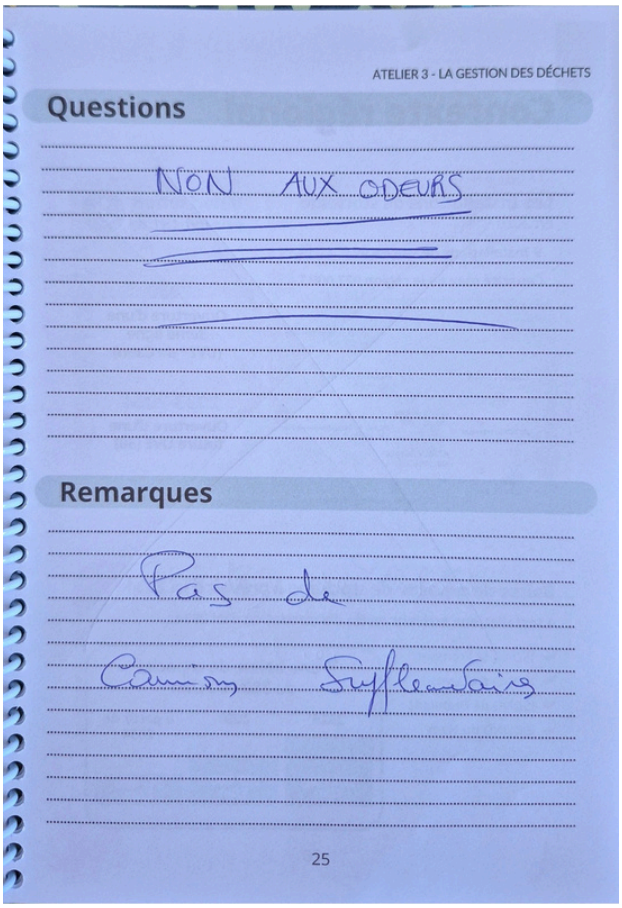
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

NON AUX ODEURS

Remarques

Pas de Camions supplémentaires

25

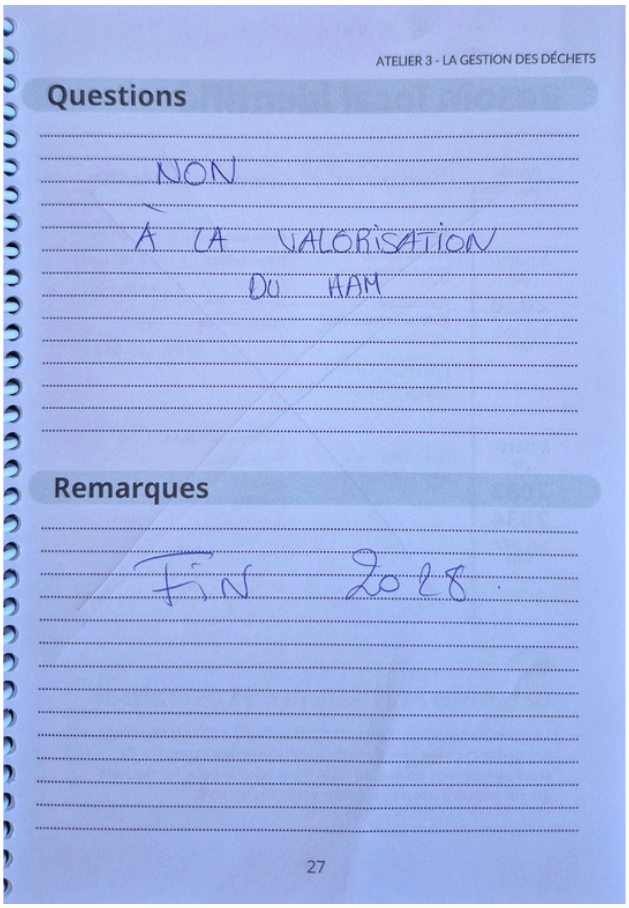
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

NON À LA VALORISATION DU HAM

Remarques

Fin 2018.

27

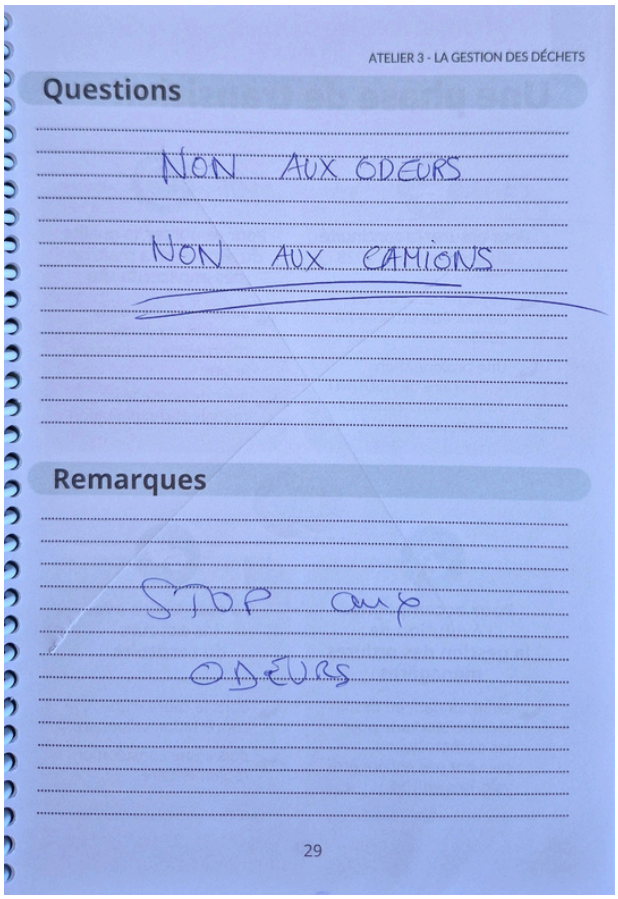
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

NON AUX ODEURS

NON AUX CAMIONS

Remarques

STOP aux ODEURS

29

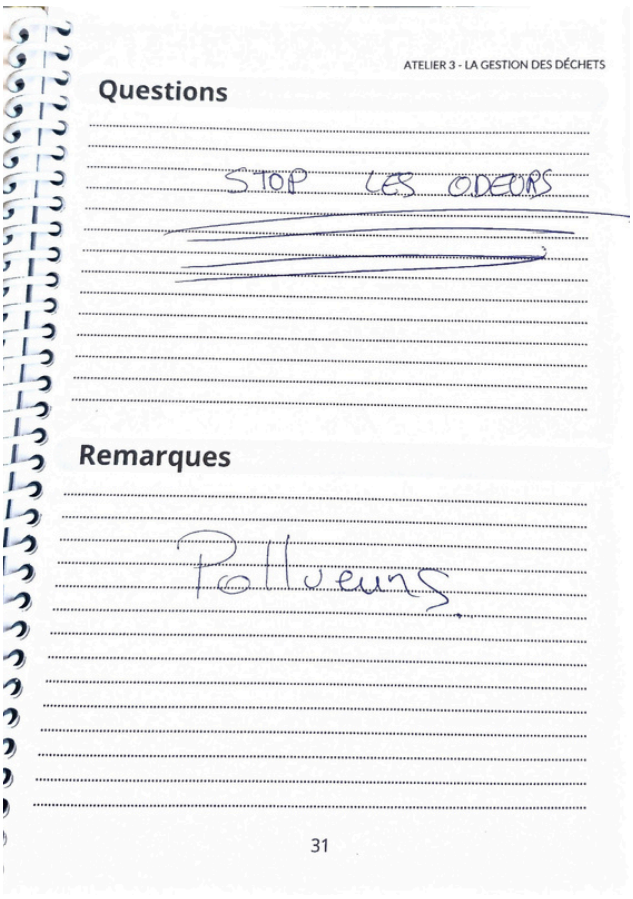
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

STOP LES ODEURS

Remarques

Polueurs.

31

Retour 3 4/6

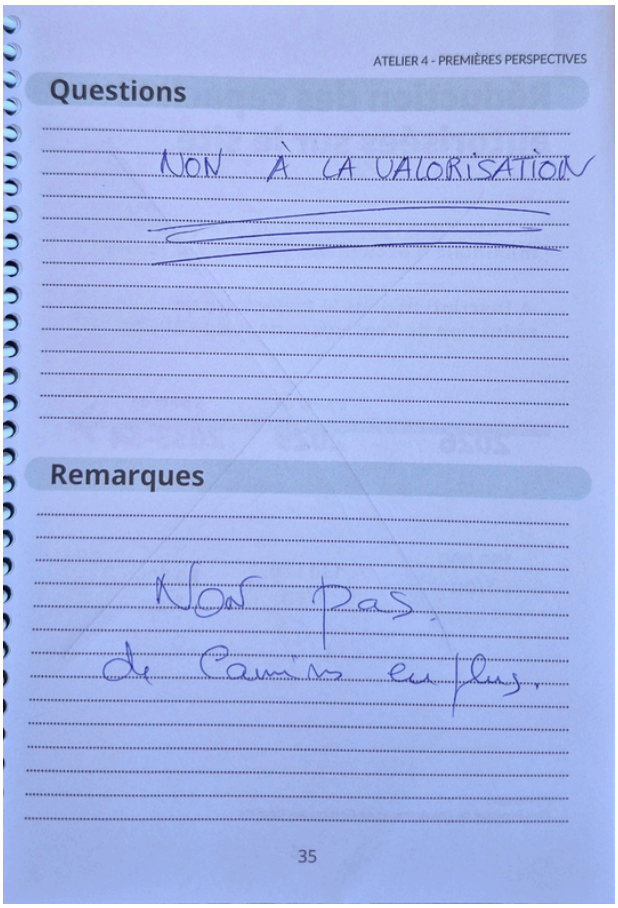
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

NON À LA VALORISATION

Remarques

NON pas de camions en plus

35

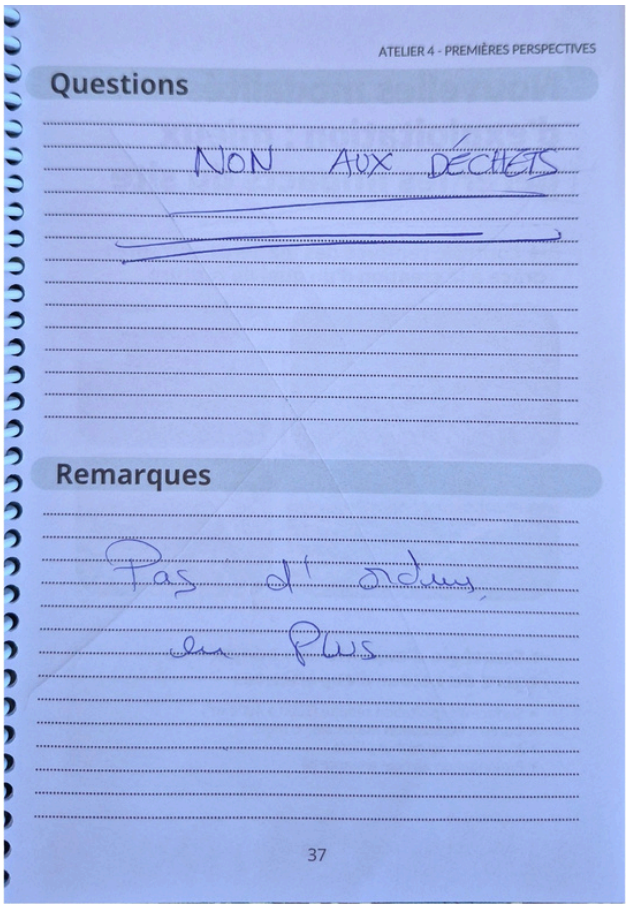
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

NON AUX DÉCHETS

Remarques

Pas d'odeurs en plus

37

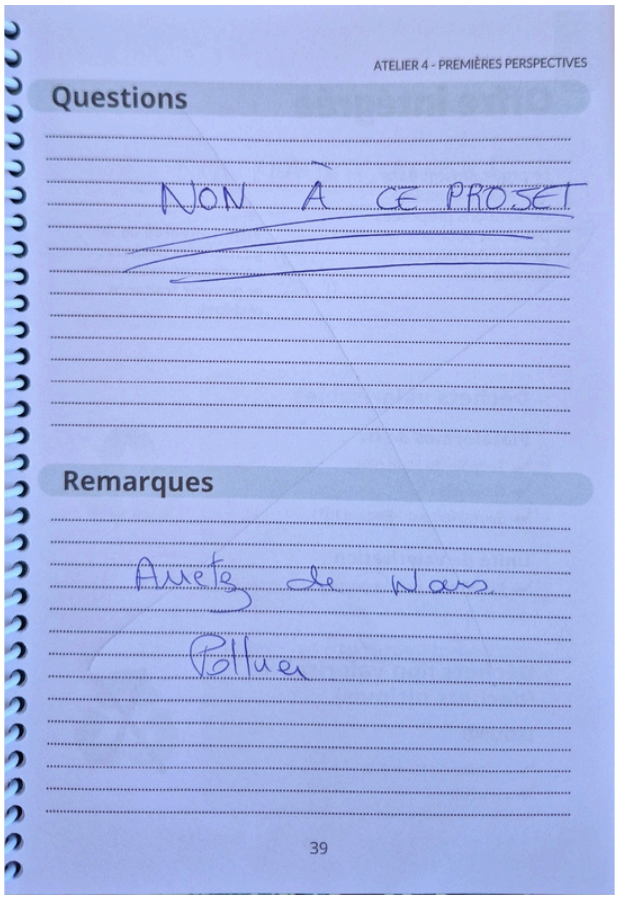
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

NON A CE PROJET

Remarques

Arrêter de Wams Polluer

39

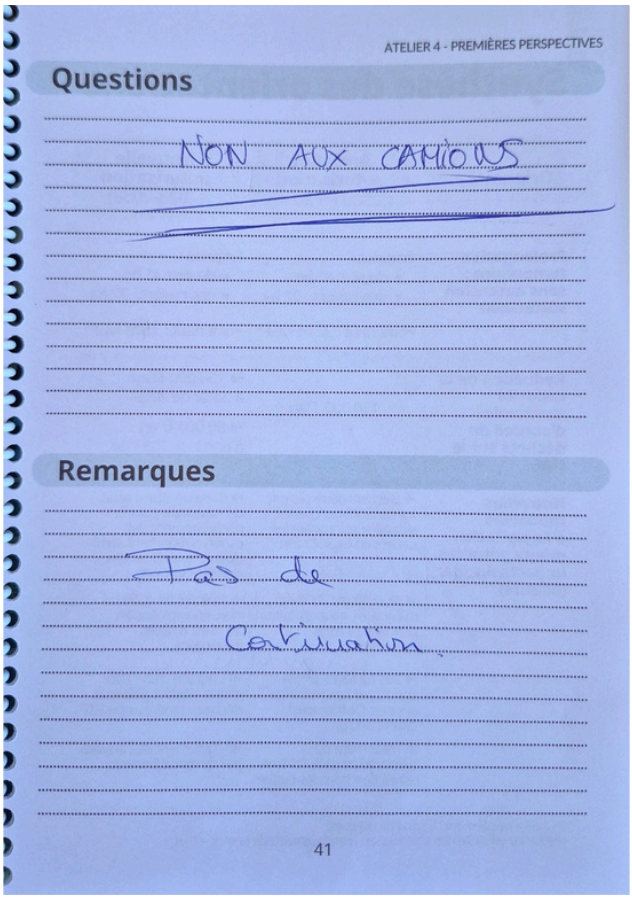
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

NON AUX CAMIONS

Remarques

Pas de Continuation

41

Retour 3 5/6

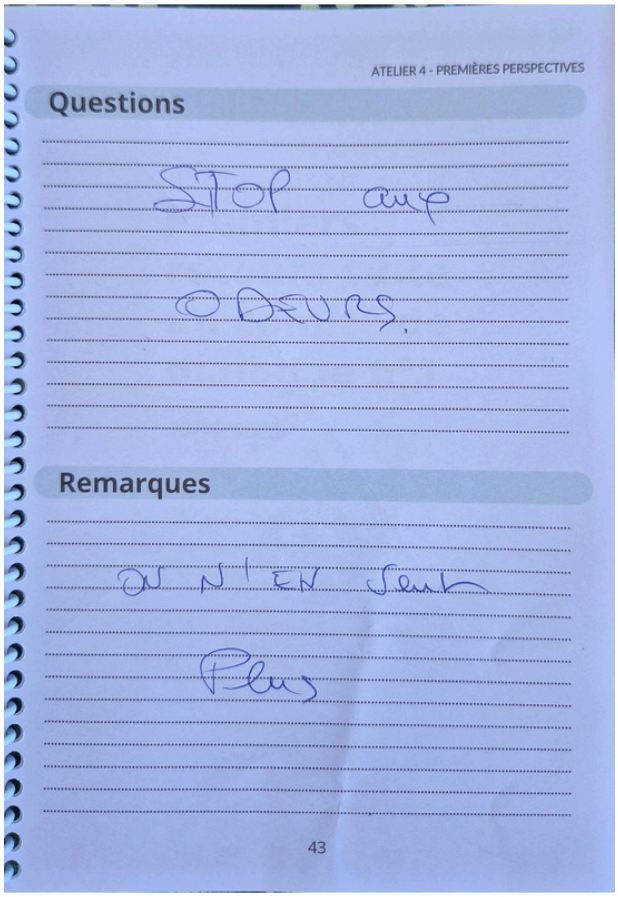

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

STOP aux ODEURS,

Remarques

ON N'EN veut Plus

43

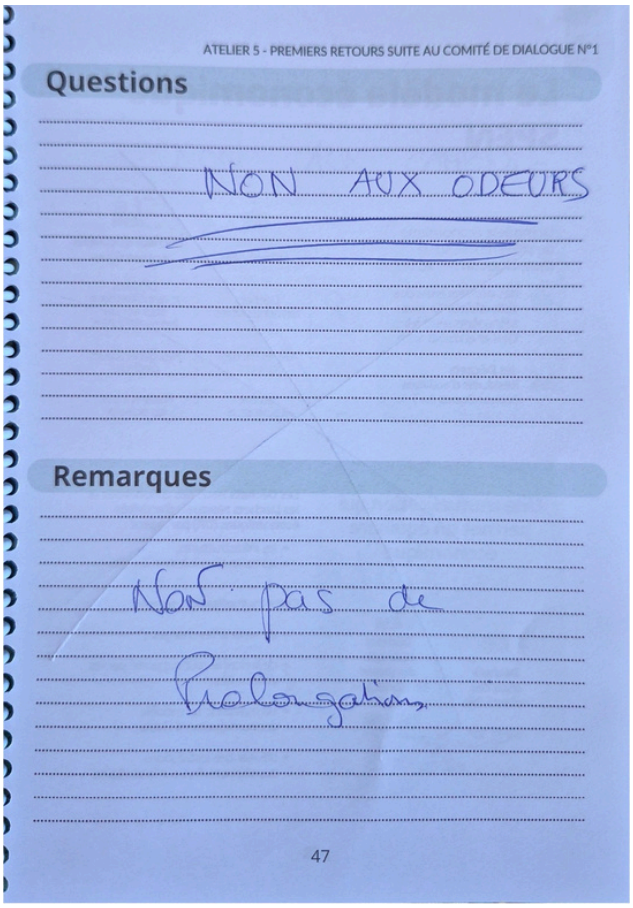

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON AUX ODEURS

Remarques

Non pas de Prolongation,

47

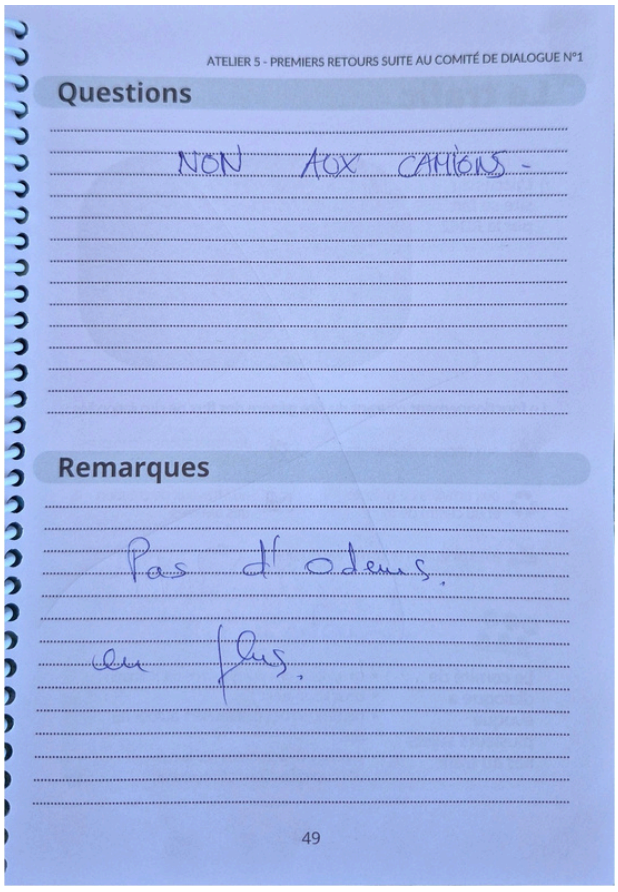

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON AUX CAMIONS -

Remarques

Pas d'odeurs,

plus,

49

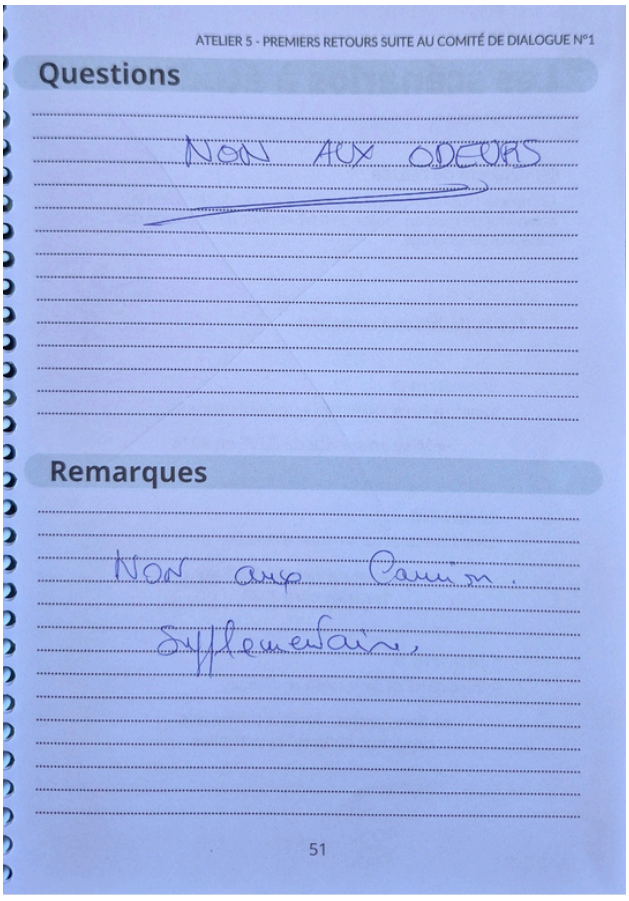

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON AUX ODEURS

Remarques

NON aux Camions,

supplémentaires,

51

Retour 3 6/6

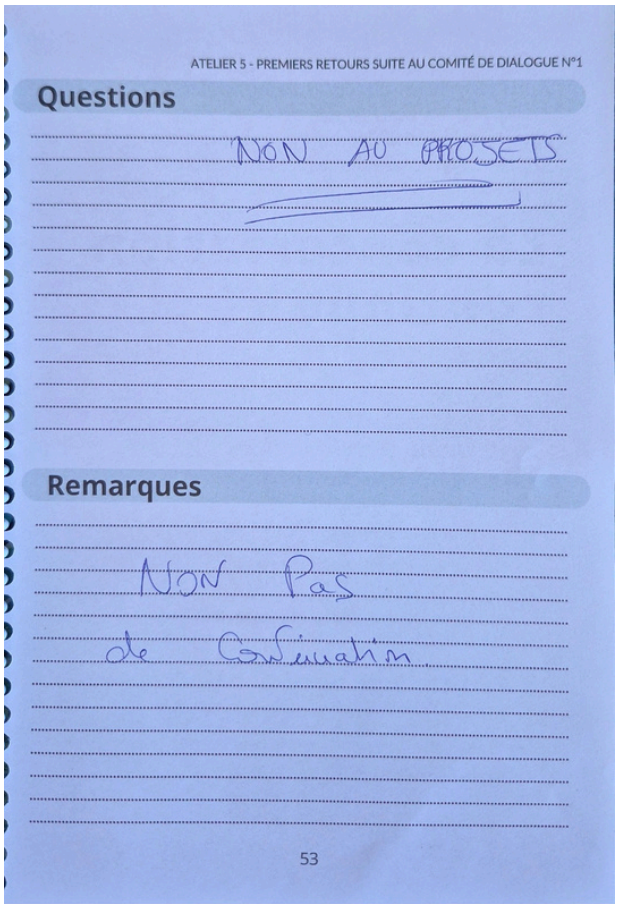

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON AU PROJETS

Remarques

NON Pas de Consultation

53

Retour 4 1/3

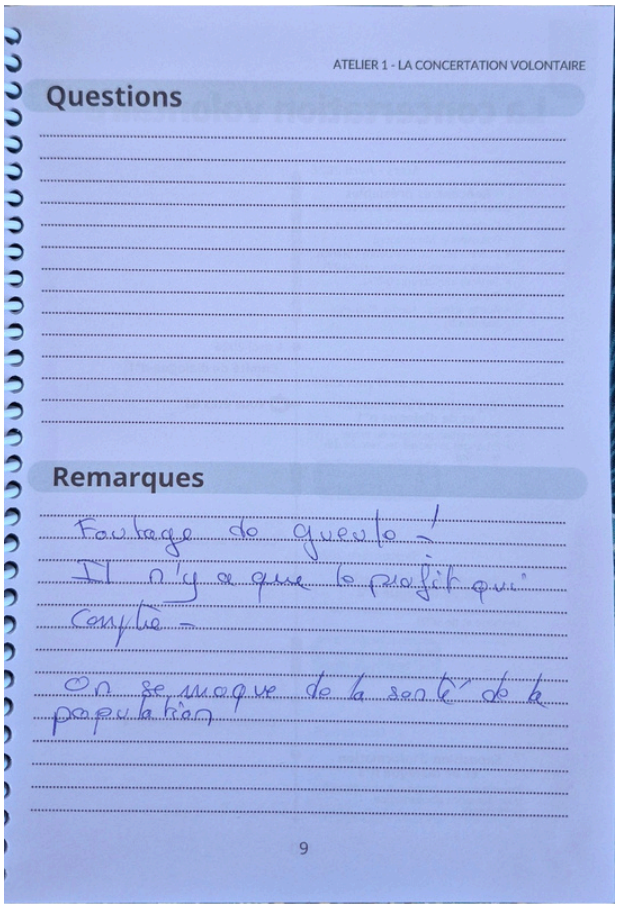

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

Faubrage de guesto !
Il n'y a que le profit qui compte -
On se moque de la santé de la population

9

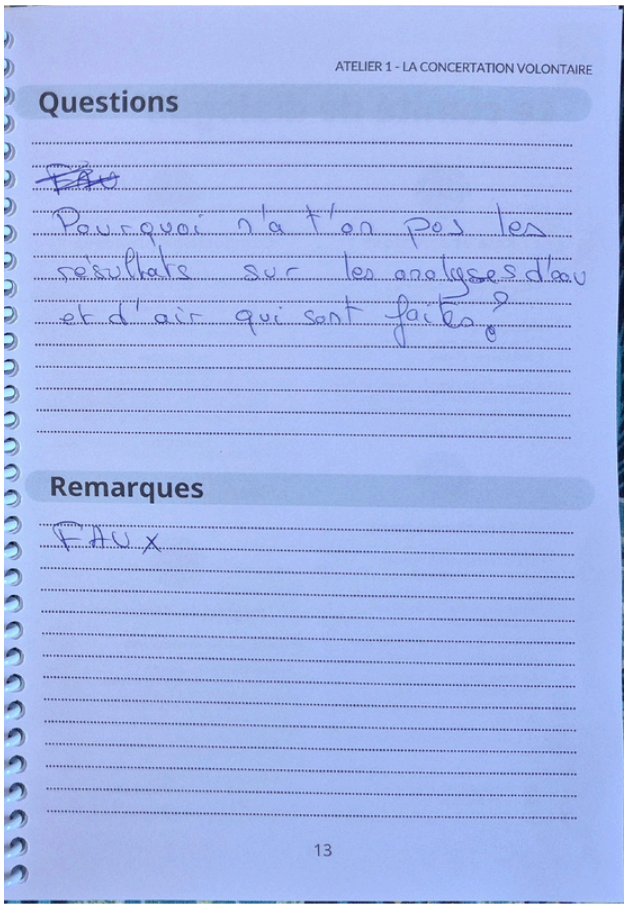

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

~~Etat~~
Pourquoi n'a t'on pas les résultats sur les analyses d'eau et d'air qui sont faites ?

Remarques

FAUX

13

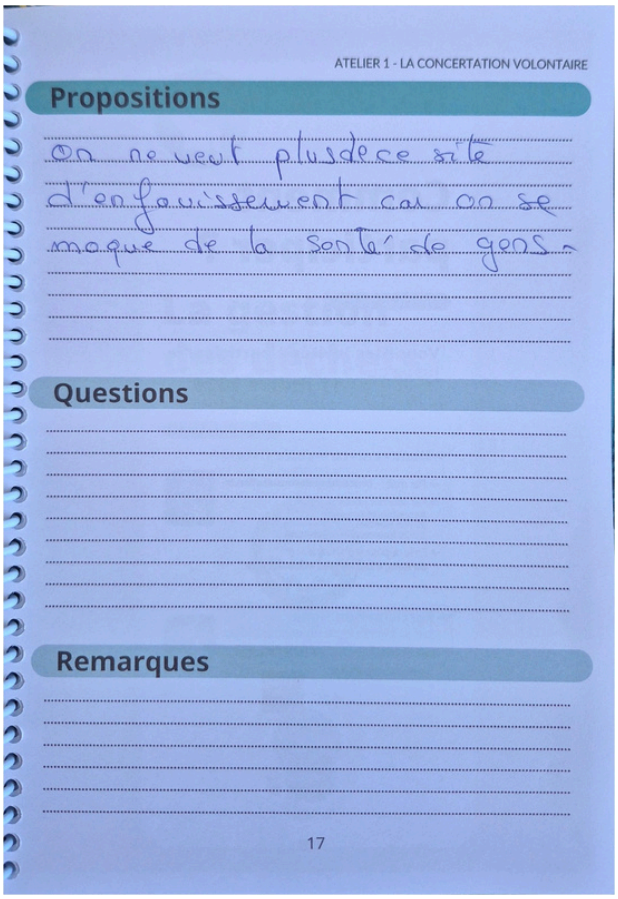

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

On ne veut plus de ce site d'enfouissement car on se moque de la santé des gens -

Questions

Remarques

17

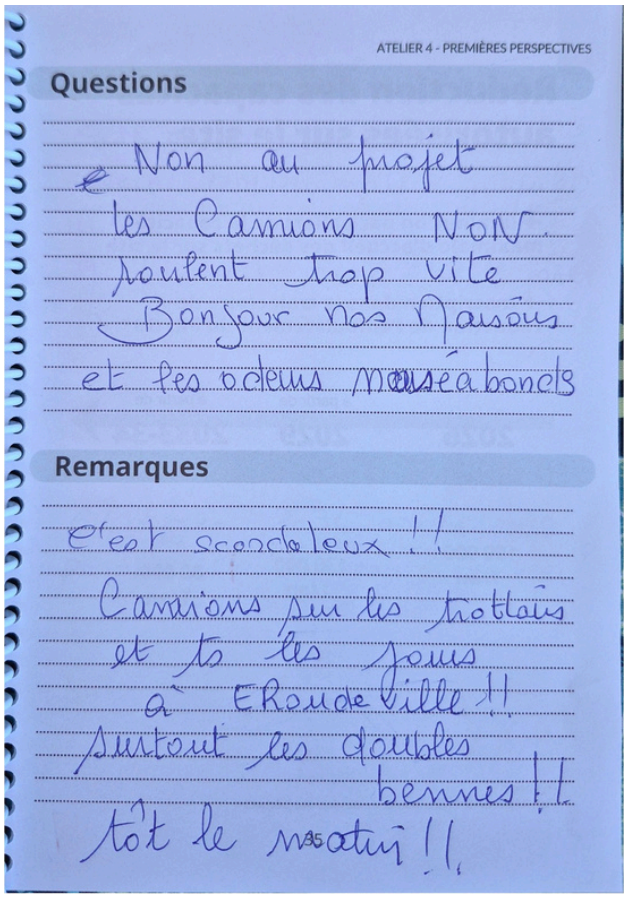

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Non au projet
les Camions NOUS foutent trop vite
Bonjour nos Maisons
et les odeurs nauséabonds

Remarques

c'est scandaleux !!
Camions sur les trottoirs
et ts les jours
à Rouadville !!
surtout les doubles bennes !!
tôt le matin !!

35

Retour 4 2/3

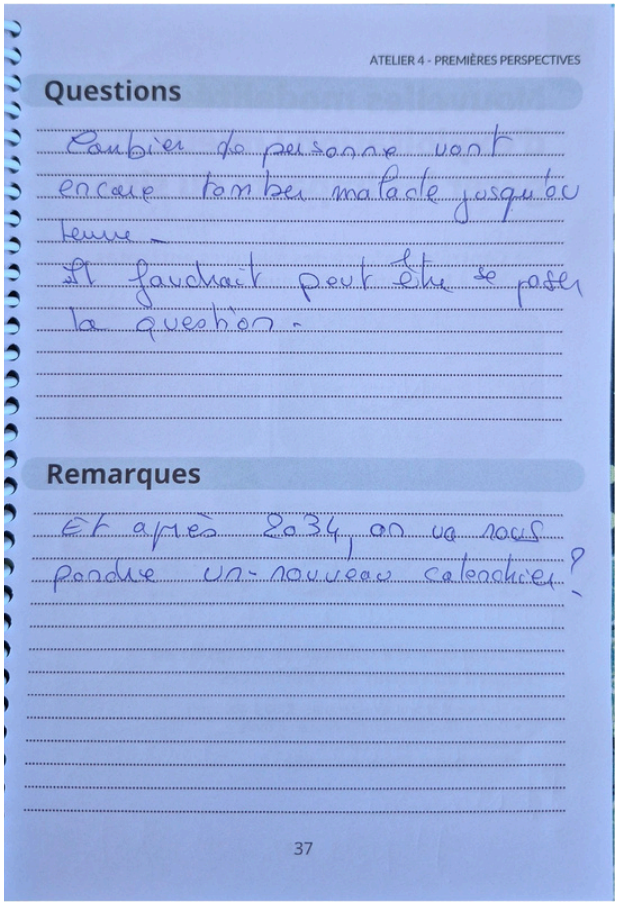

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Combien de personne vont encore tomber malade jusqu'au terme.
Il faudrait pour être sûr se poser la question.

Remarques

Et après 2034, on va nous pondre un nouveau calendrier ?

37

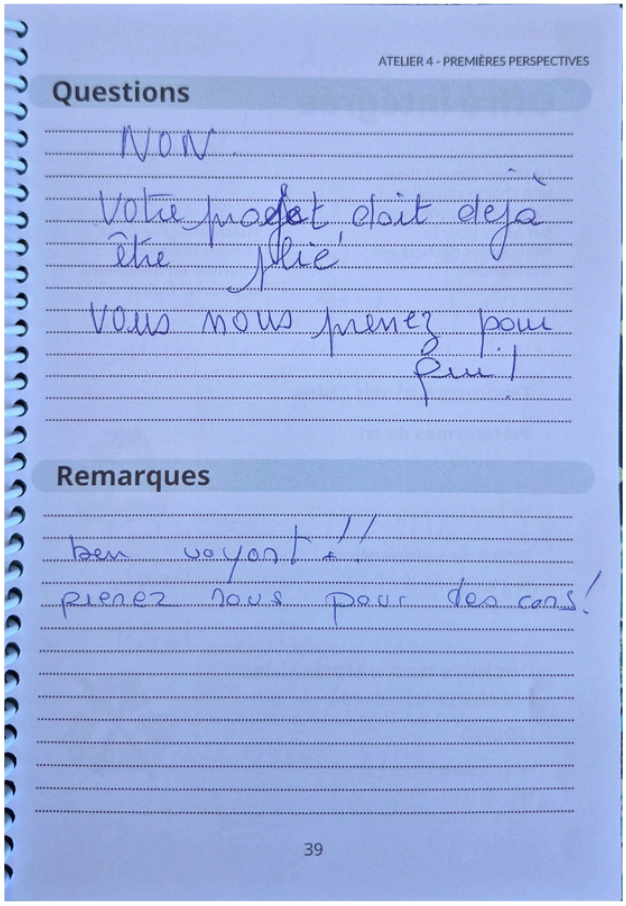

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

NON
Votre projet était déjà être jolie
Vous nous prenez pour des cons !

Remarques

Bien voyant !
prenez vous pour des cons !

39

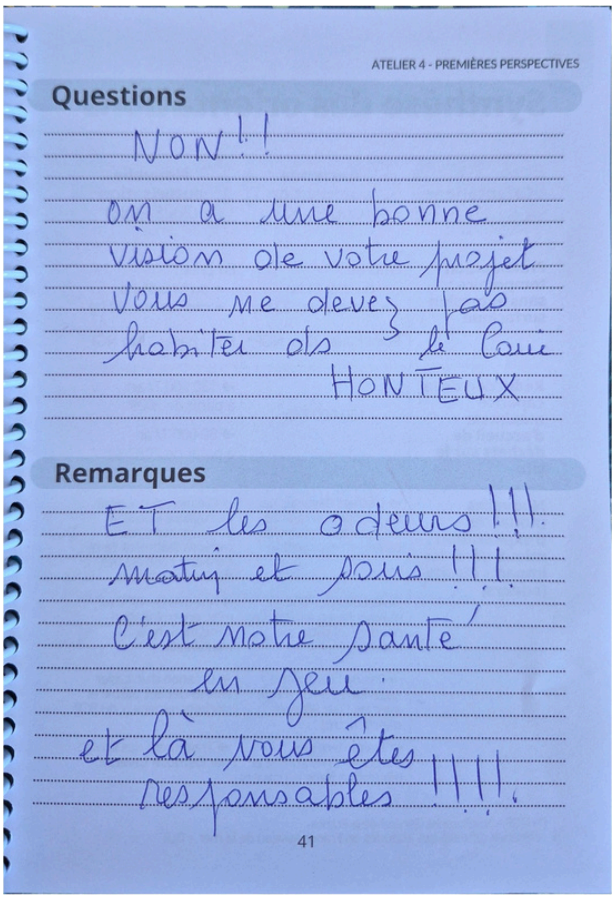

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

NON !!
On a une bonne vision de votre projet
Vous ne devez pas habiter dans le Coin
HONTEUX

Remarques

ET les odeurs !!!
matin et soir !!!
C'est notre santé en jeu
et là vous êtes !!!!
responsables !!!!

41

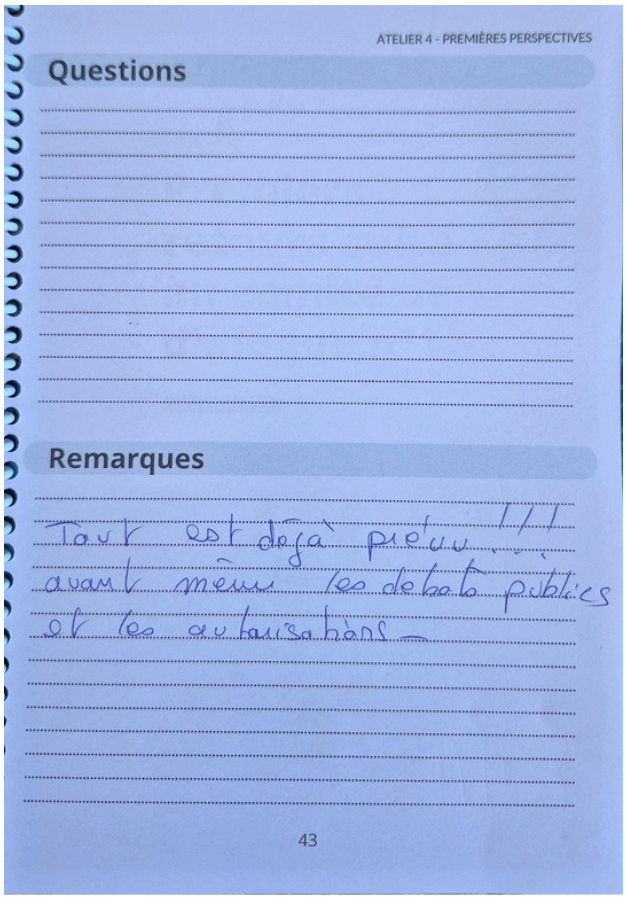

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Remarques

Tout est déjà prévu !!!
avant même les débats publics
et les autorisations

43

Retour 4 3/3

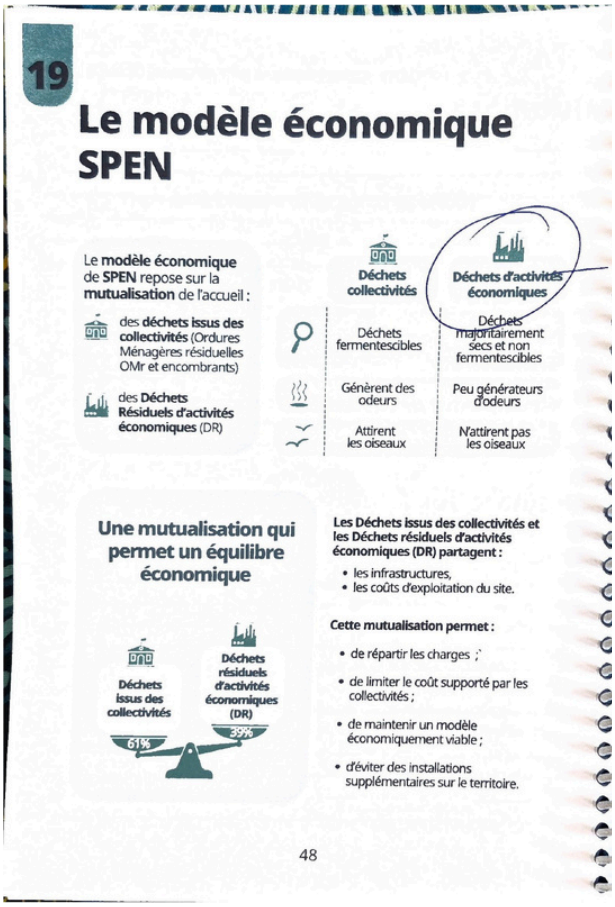

19

Le modèle économique SPEN

Le **modèle économique** de **SPEN** repose sur la **mutualisation** de l'accueil :

- des **déchets issus des collectivités** (Ordures Ménagères résiduelles OMr et encombrants)
- des **Déchets Résiduels d'activités économiques** (DR)

	Déchets collectivités	Déchets d'activités économiques
	Déchets fermentescibles	Déchets majoritairement secs et non fermentescibles
	Génèrent des odeurs	Peu générateurs d'odeurs
	Attirent les oiseaux	N'attirent pas les oiseaux

Une mutualisation qui permet un équilibre économique

Les Déchets issus des collectivités et les Déchets résiduels d'activités économiques (DR) partagent :

- les infrastructures,
- les coûts d'exploitation du site.

Cette mutualisation permet :

- de répartir les charges ;
- de limiter le coût supporté par les collectivités ;
- de maintenir un modèle économiquement viable ;
- d'éviter des installations supplémentaires sur le territoire.

48

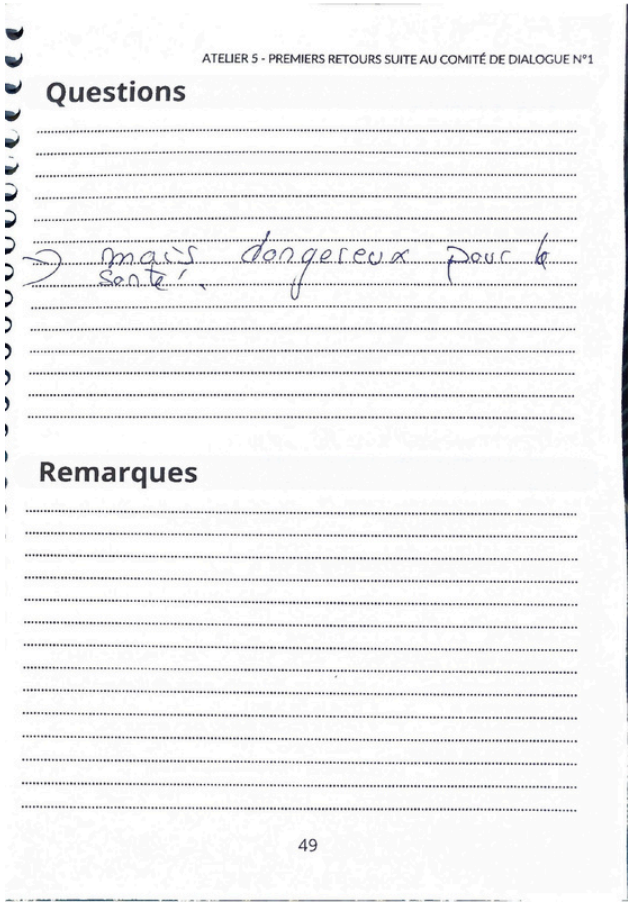

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

→ mais dangereux pour la santé.

Remarques

49

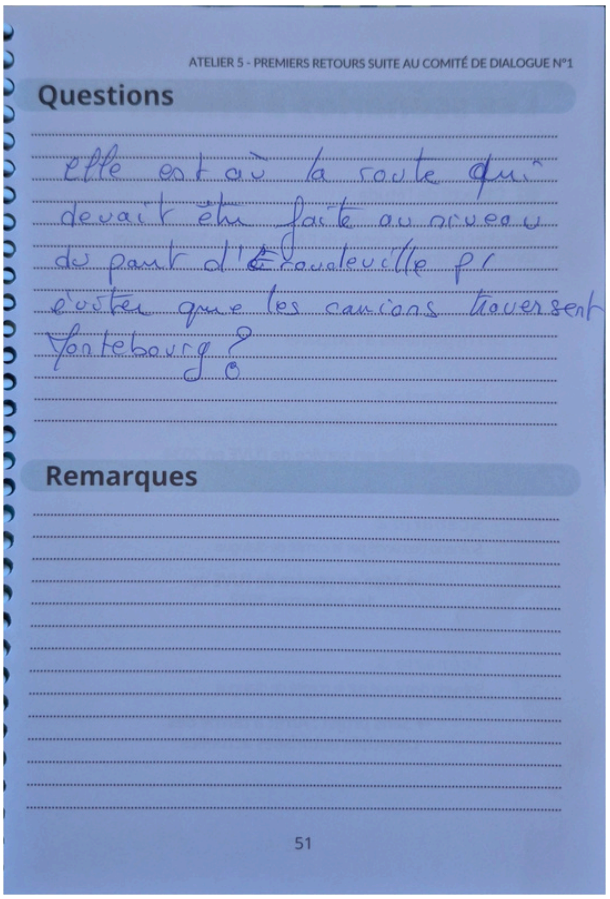

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Elle est où la route qui devait être faite au niveau du pont d'Echaudeville pr éviter que les camions traversent Montebourg ?
Jo

Remarques

51

Retour 5 1/6

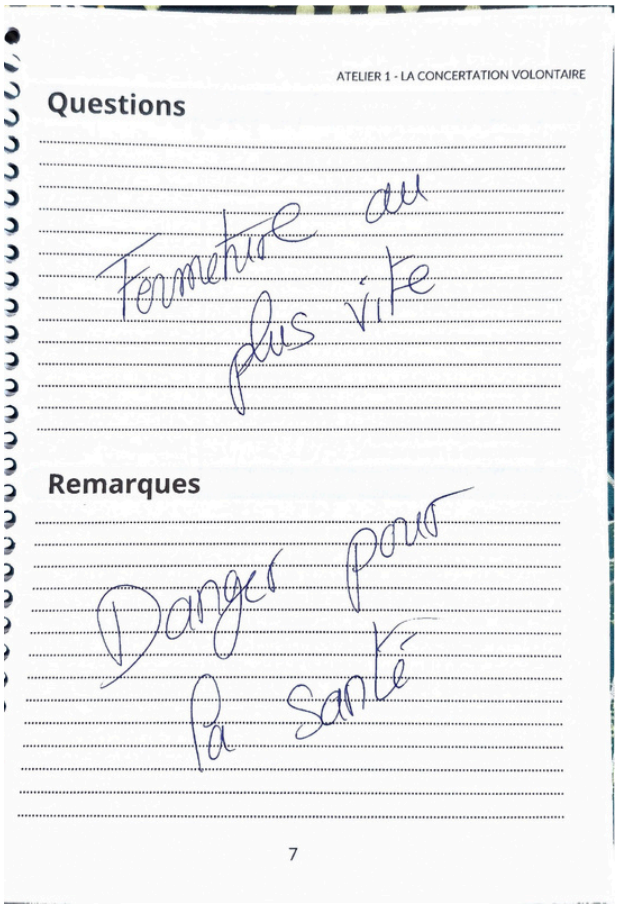
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Fermeture au plus vite

Remarques

Danger pour la Santé

7

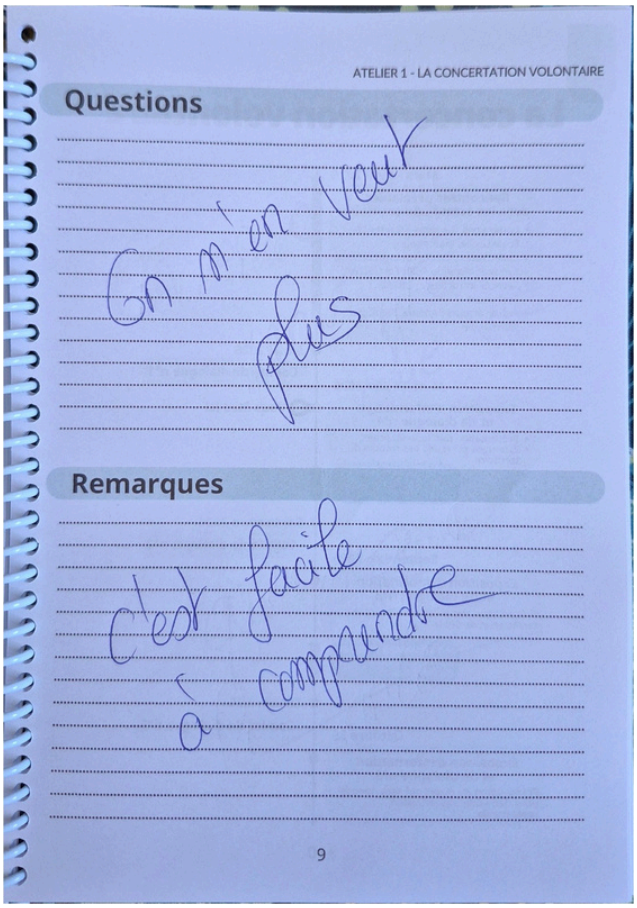
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

On n'en veut plus

Remarques

C'est facile à comprendre

9

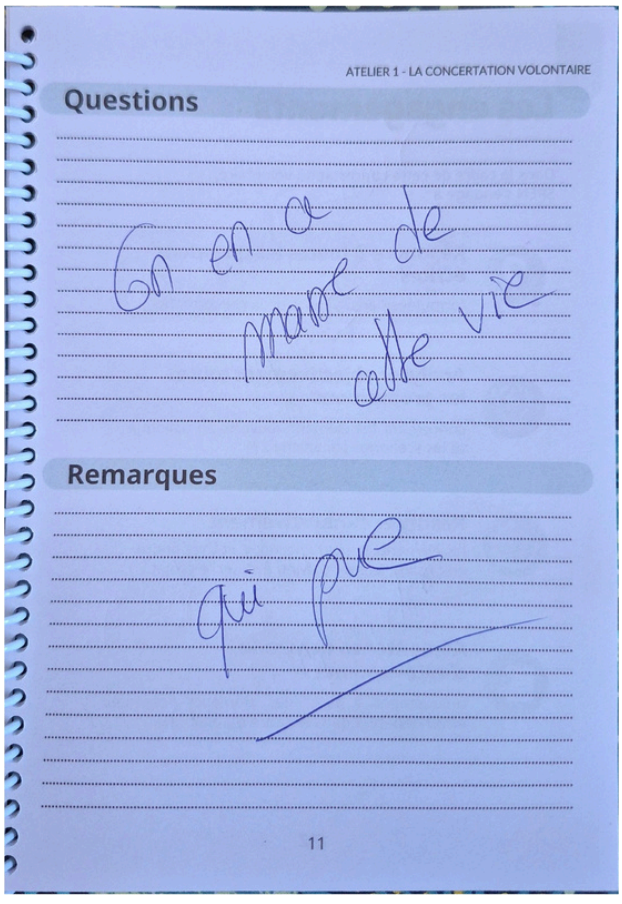
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

On en a marre de cette vie

Remarques

Qui pue

11

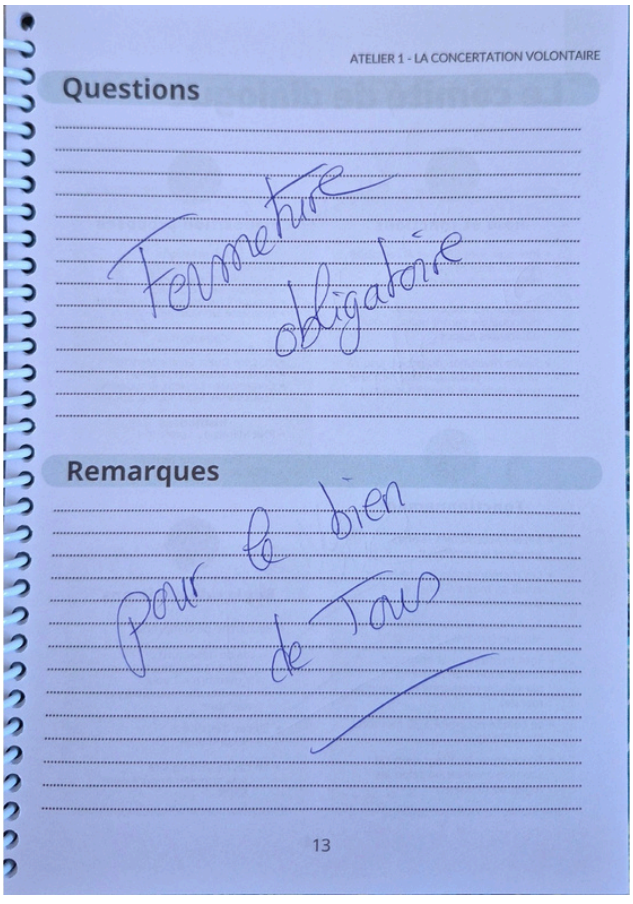
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Fermeture obligatoire

Remarques

Pour le bien de Tous

13

Retour 5 2/6

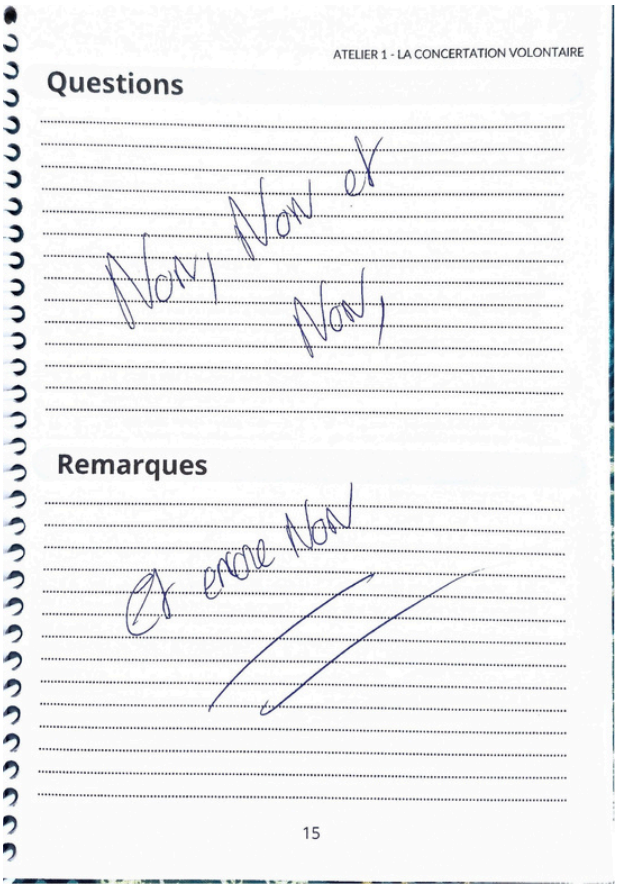
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Non Non et Non !

Remarques

Et encore Non

15

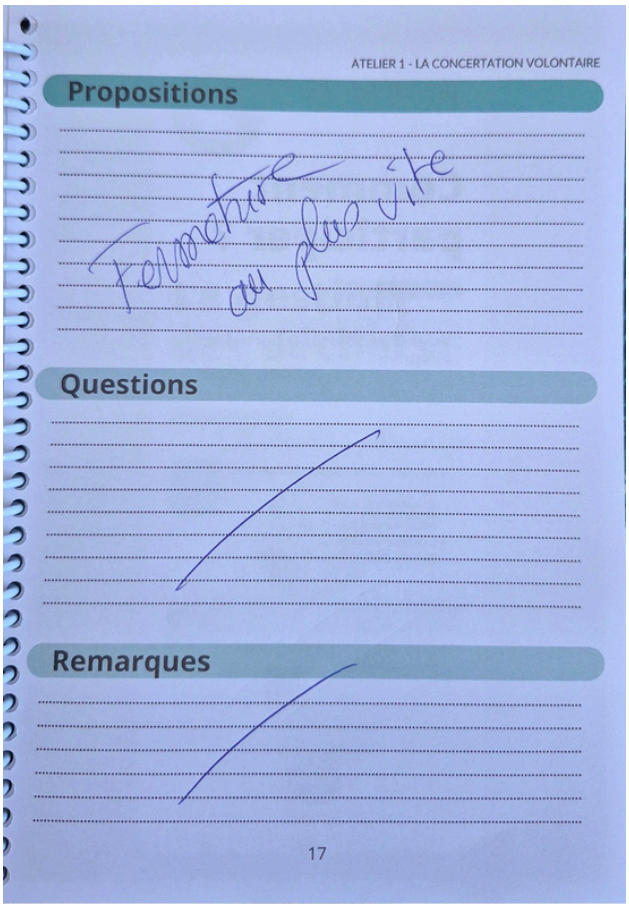
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

Fermeture au Pass Vie

Questions

Remarques

17

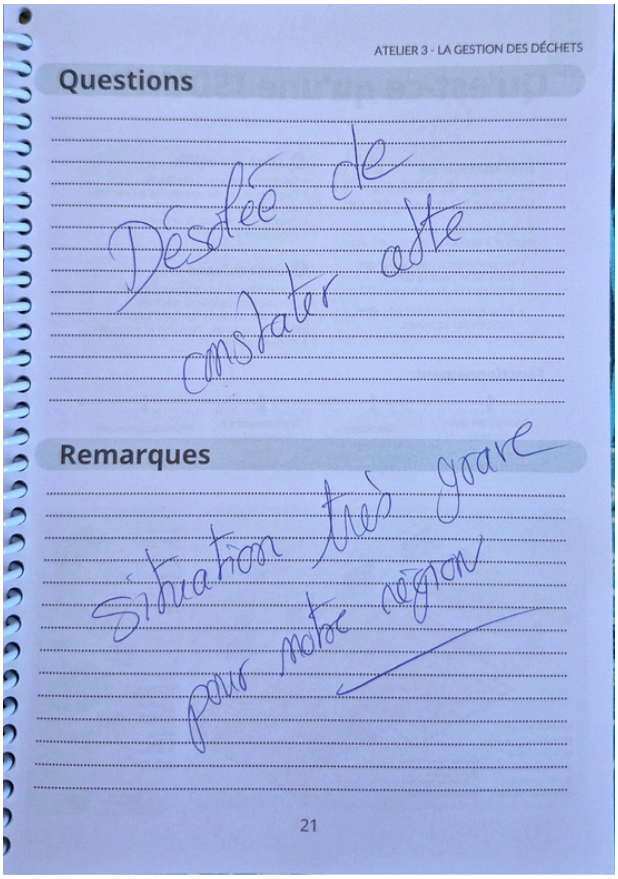
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Destiné aux agriculteurs

Remarques

Situation très grave pour notre région

21

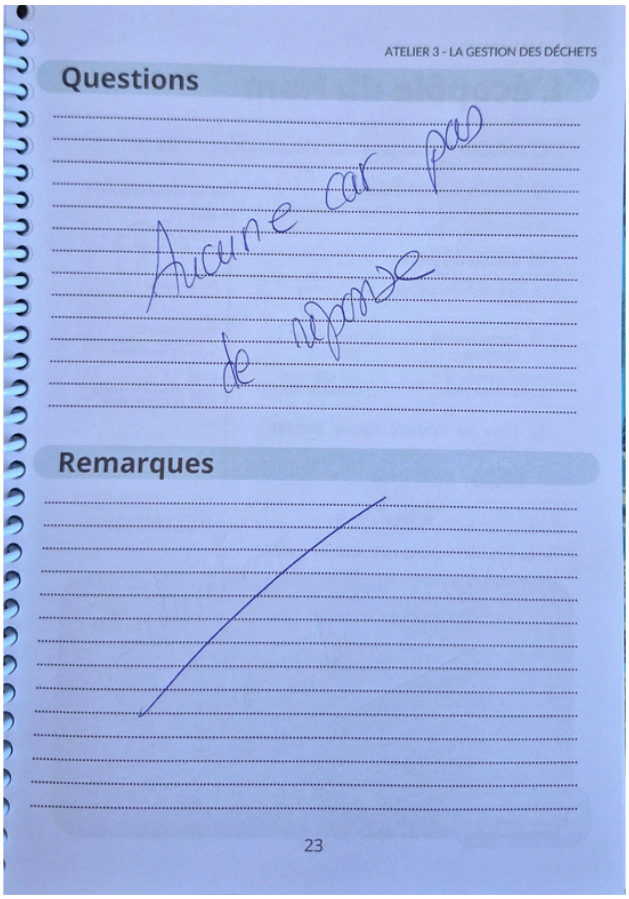
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Aucune car pas de réponse

Remarques

23

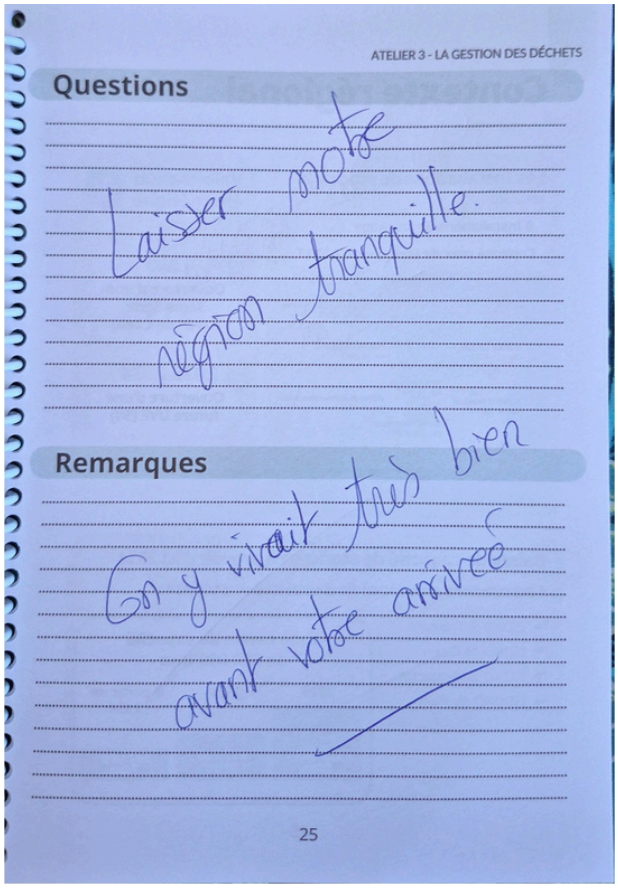
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Laisser notre région tranquille.

Remarques

On y vivait tous bien avant votre arrivée

25

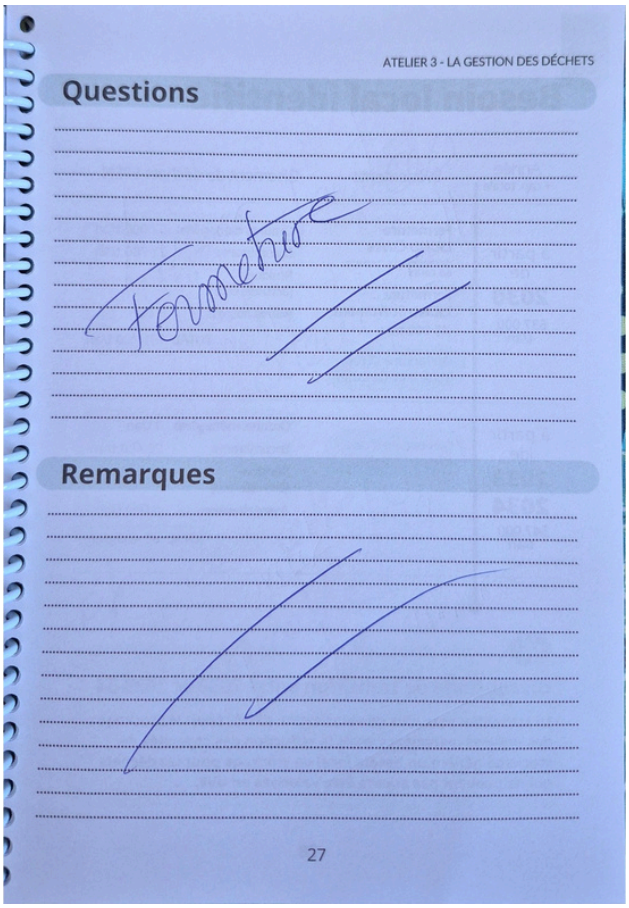
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Remarques

27

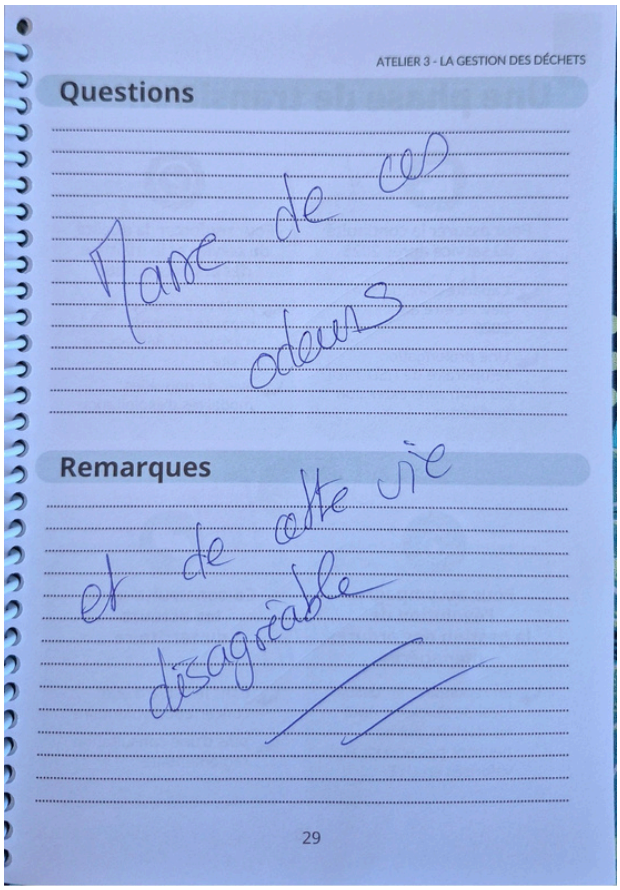
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Remarques

29

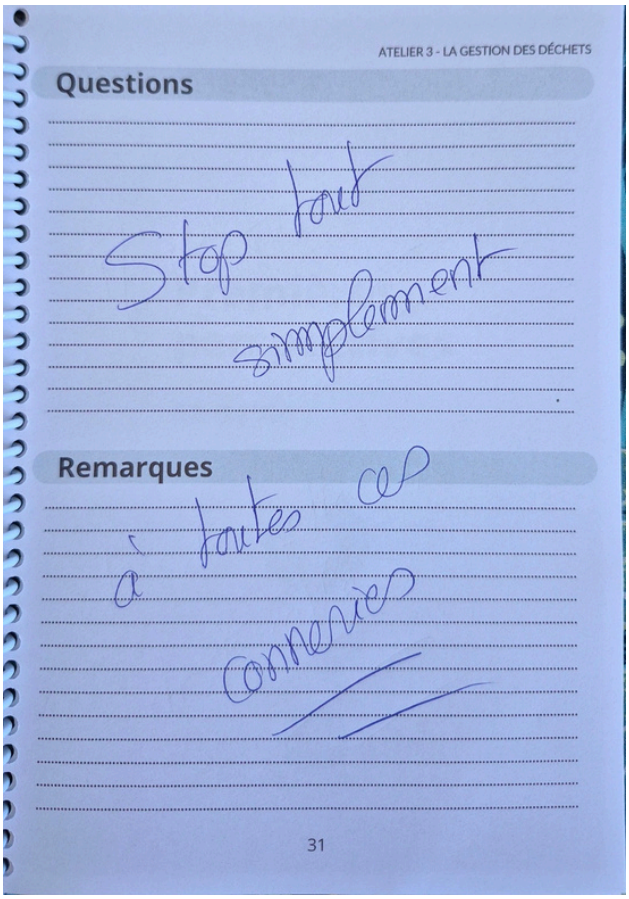
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Stop tout simplement

Remarques

31

Retour 5 4/6

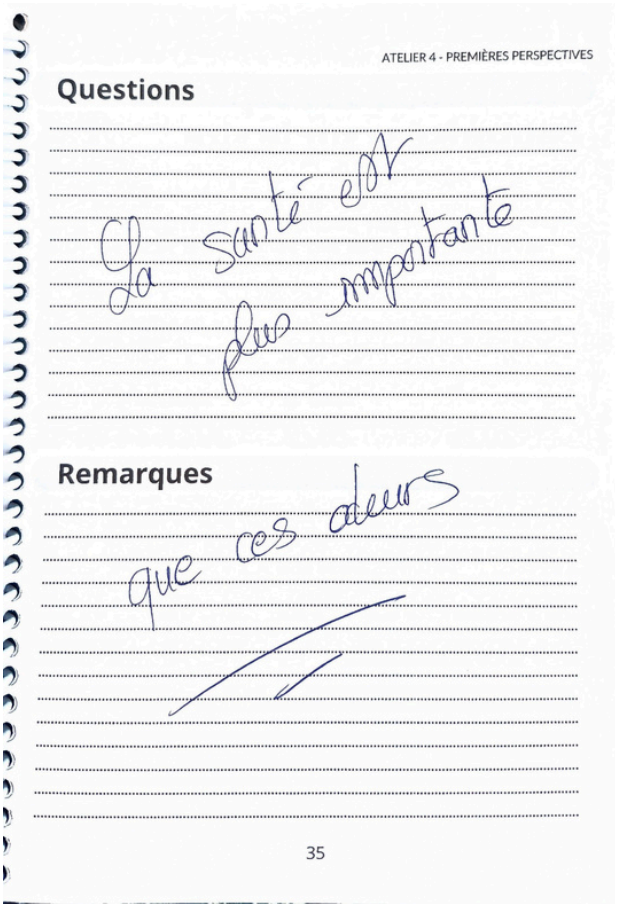
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

La santé est plus importante

Remarques

que ces acteurs

35

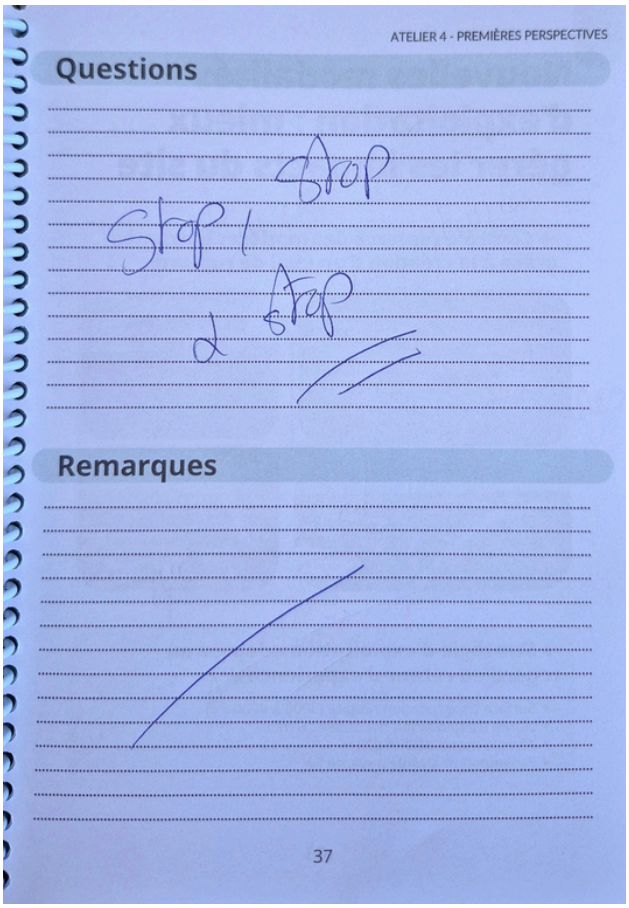
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Stop

Stop !

à Stop

Remarques

37

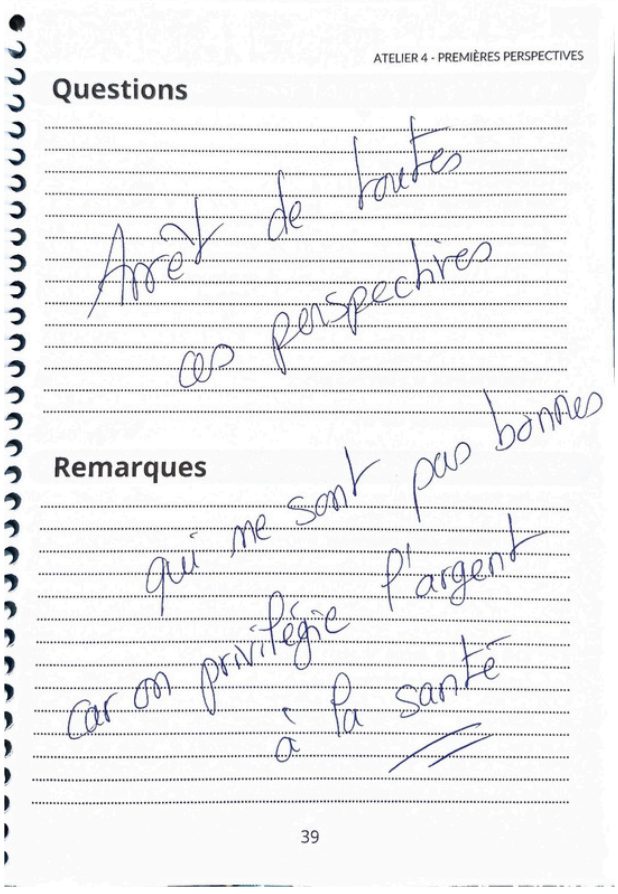
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Arrêt de toutes

ces perspectives

Remarques

qui ne sont pas bonnes

car on privilégie l'argent

à la santé

39

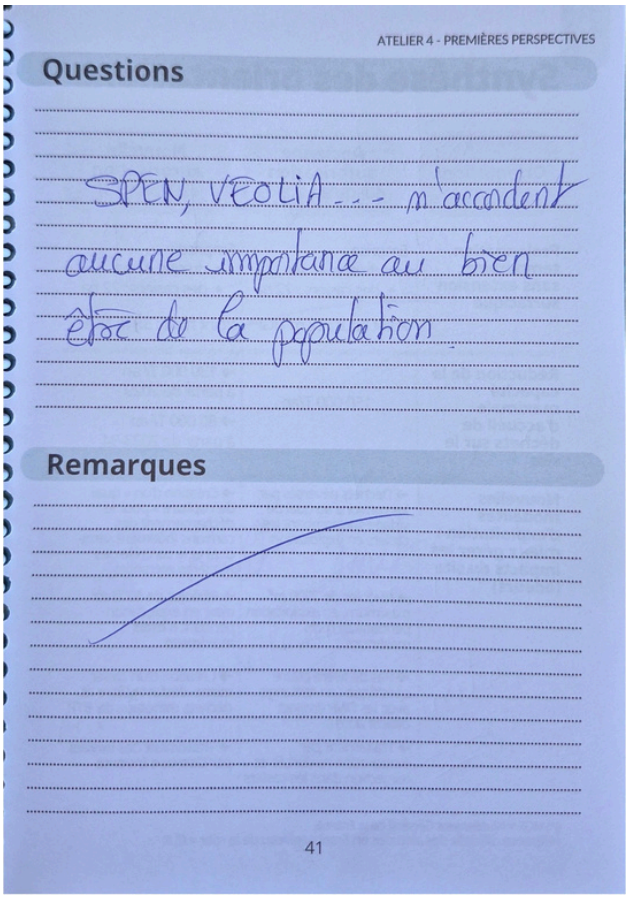
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

SUEZ, VEOLIA ... n'accordent

aucune importance au bien

être de la population

Remarques

41

Retour 5 5/6

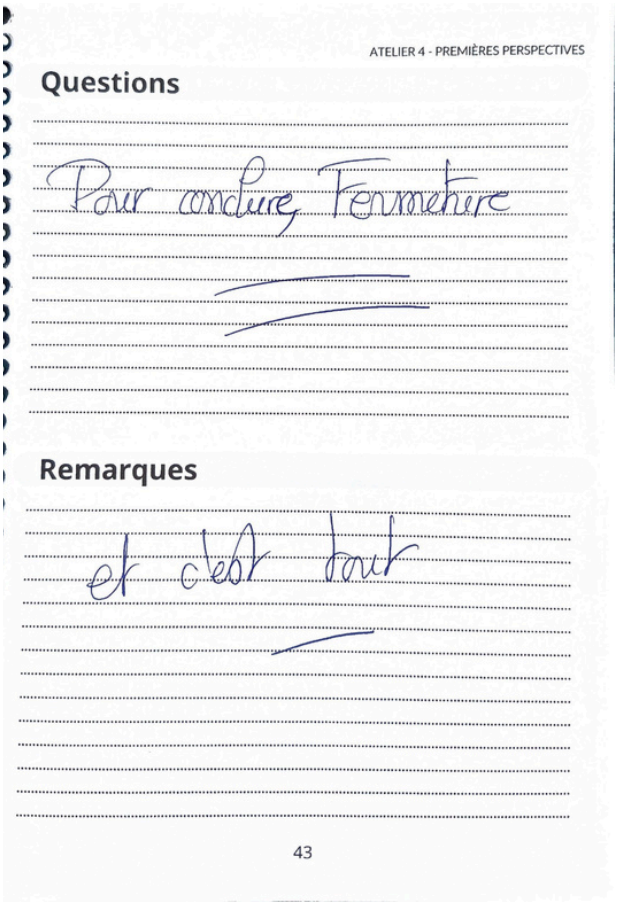
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Pour conclure, Fermeture

Remarques

et c'est tout

43

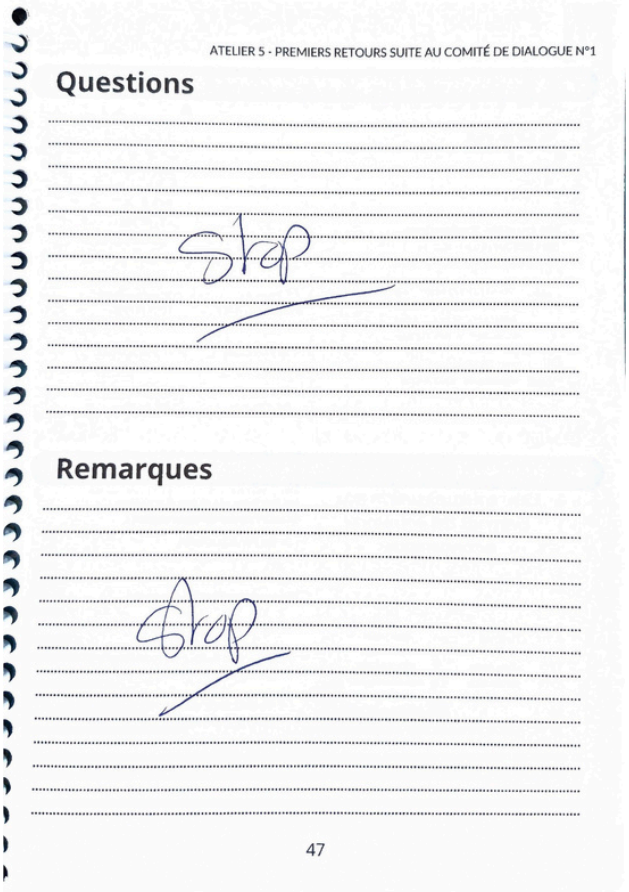
ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Stop

Remarques

Stop

47

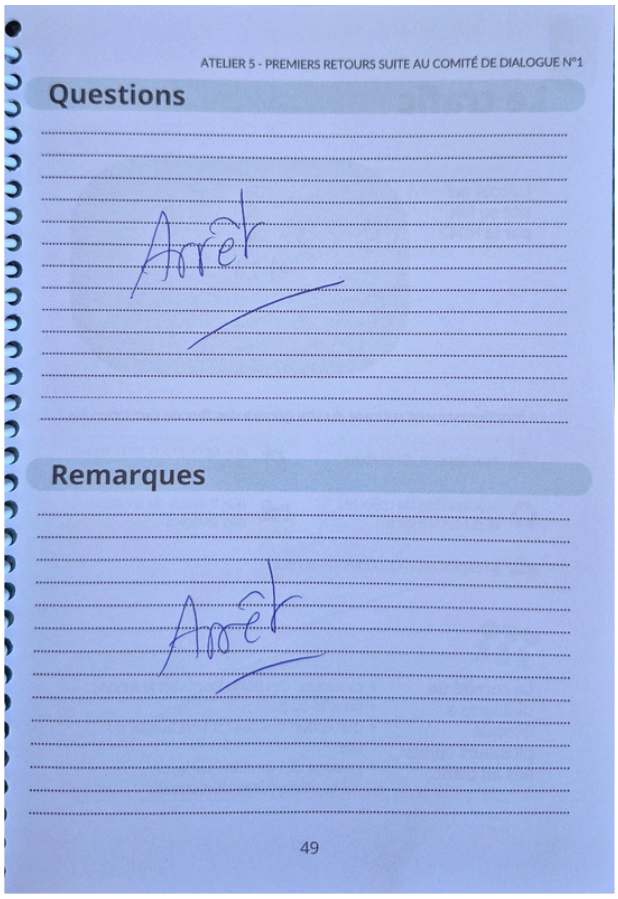
ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Arrêt

Remarques

Arrêt

49

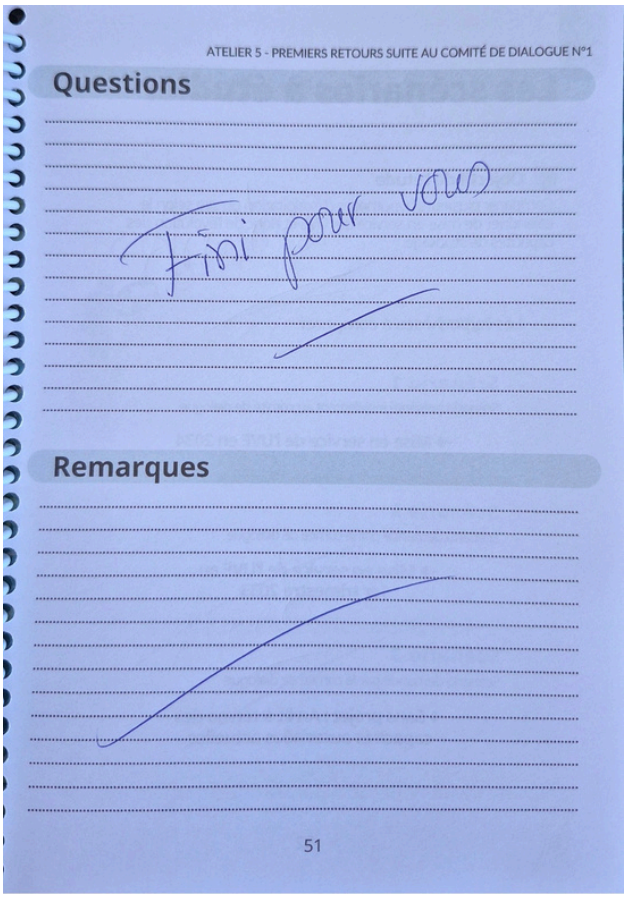
ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Fini pour vous

Remarques

51

Retour 5 6/6

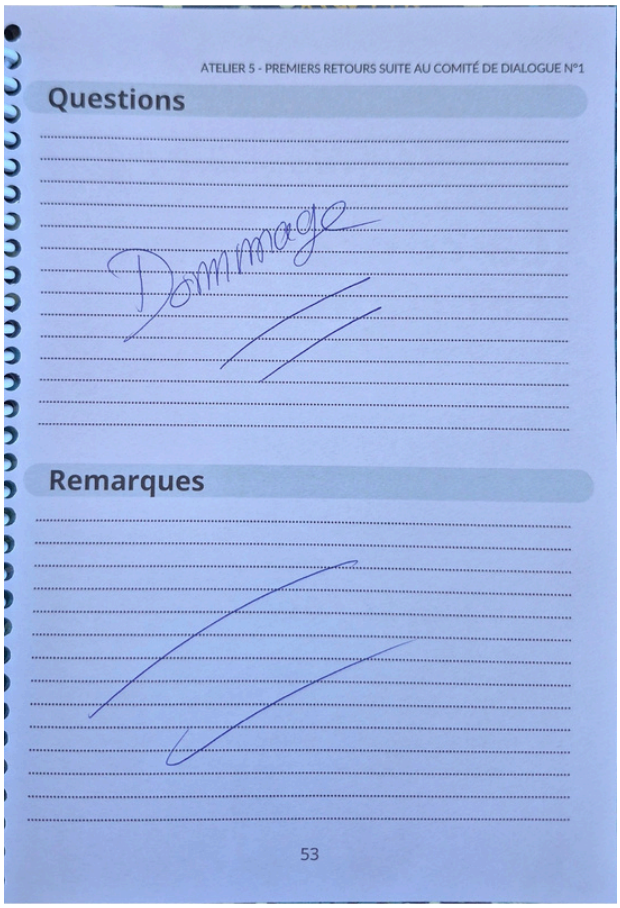

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Dommage

Remarques

53

Retour 6 1/5

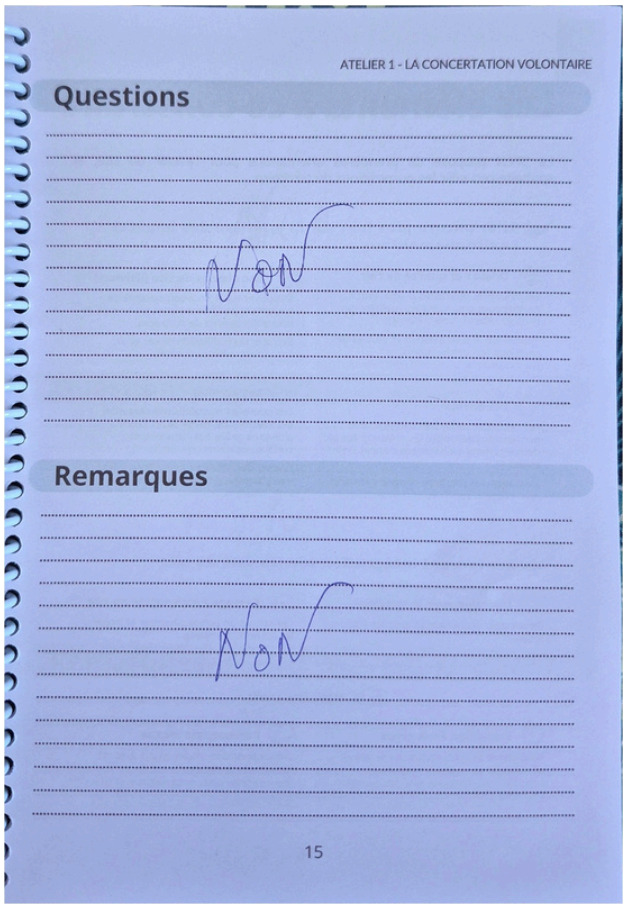
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Non

Remarques

Non

15

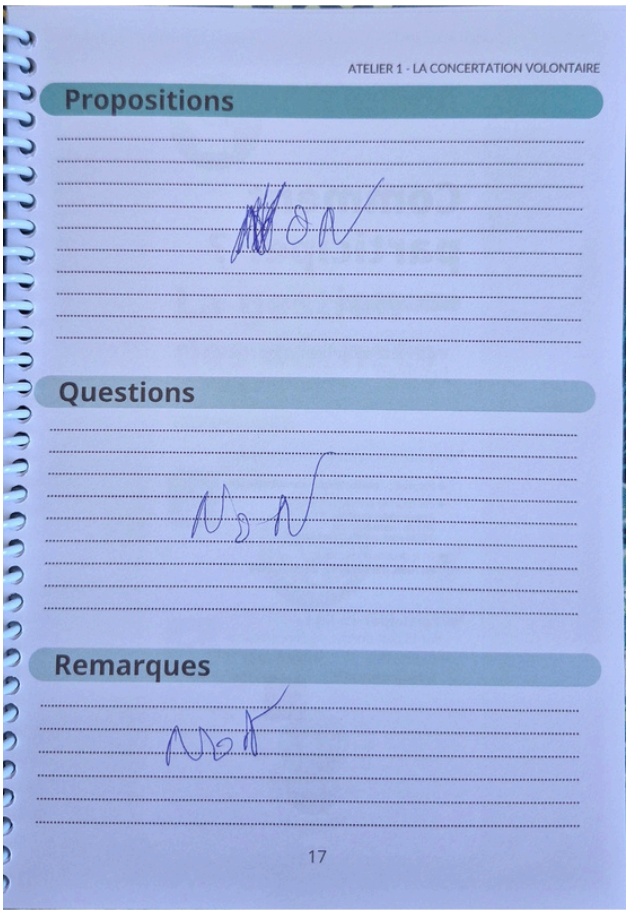
ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

Non

Questions

Non

Remarques

Non

17

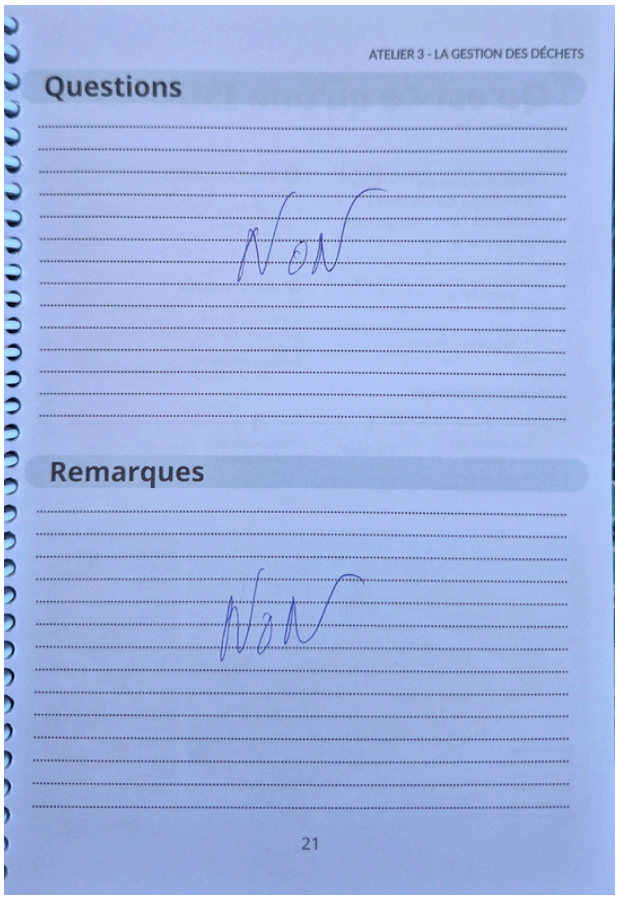
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Non

Remarques

Non

21

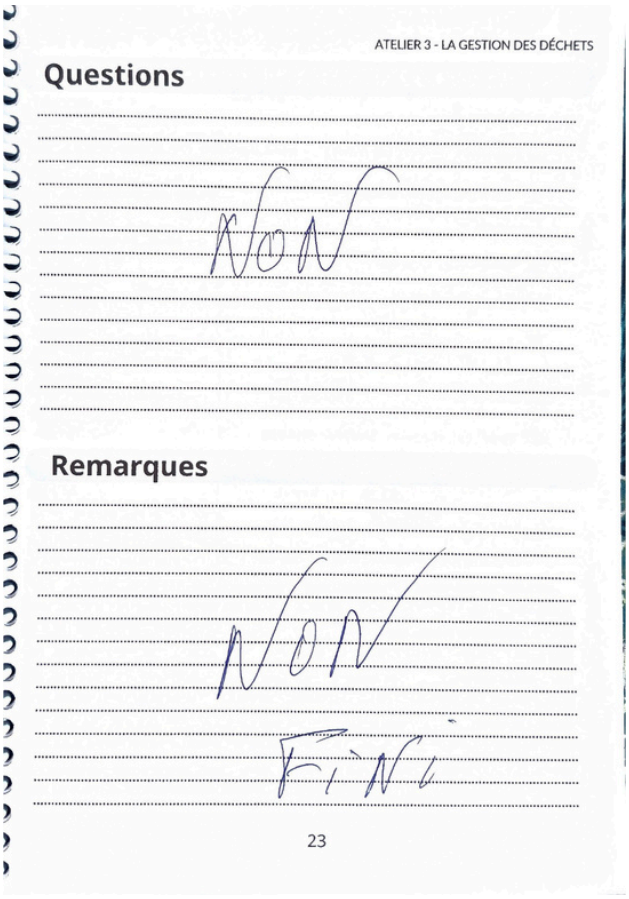
ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Non

Remarques

Non

Fin

23

Retour 6 2/5

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Non

Remarques

Non

Fini

25

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Non

Remarques

Non

27

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Non

Remarques

Non

29

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Non

Remarques

Non

31

Retour 6 3/5

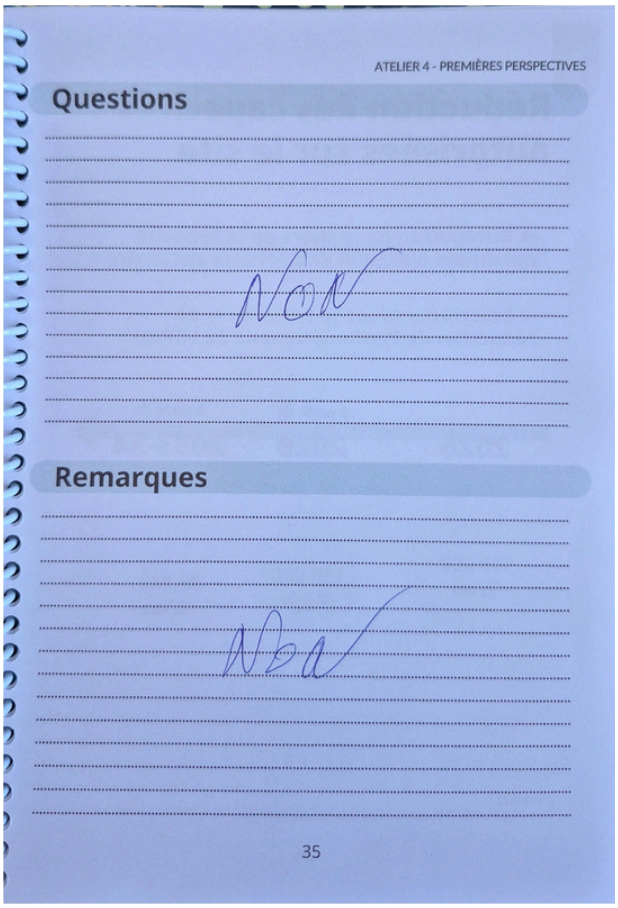
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
35

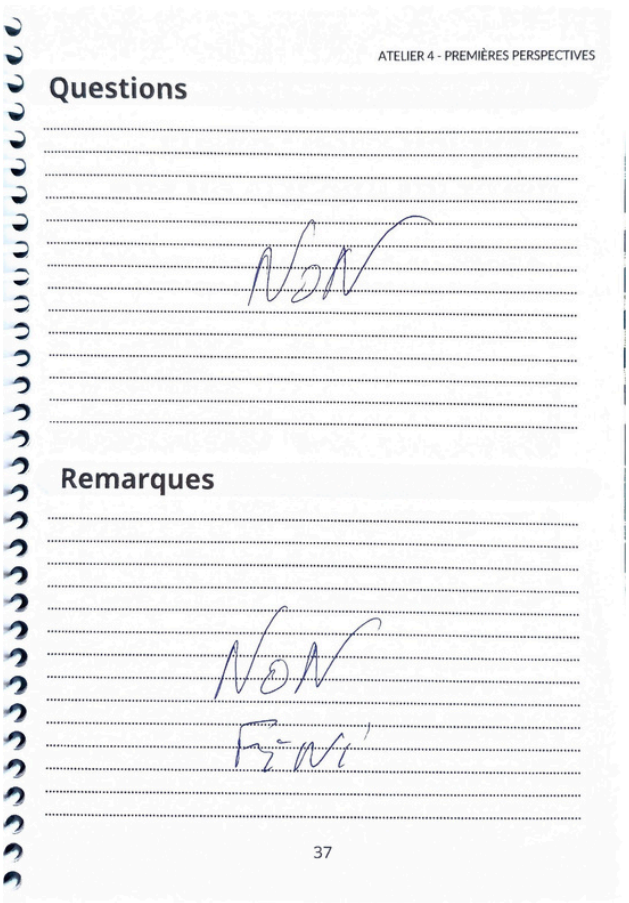
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
37

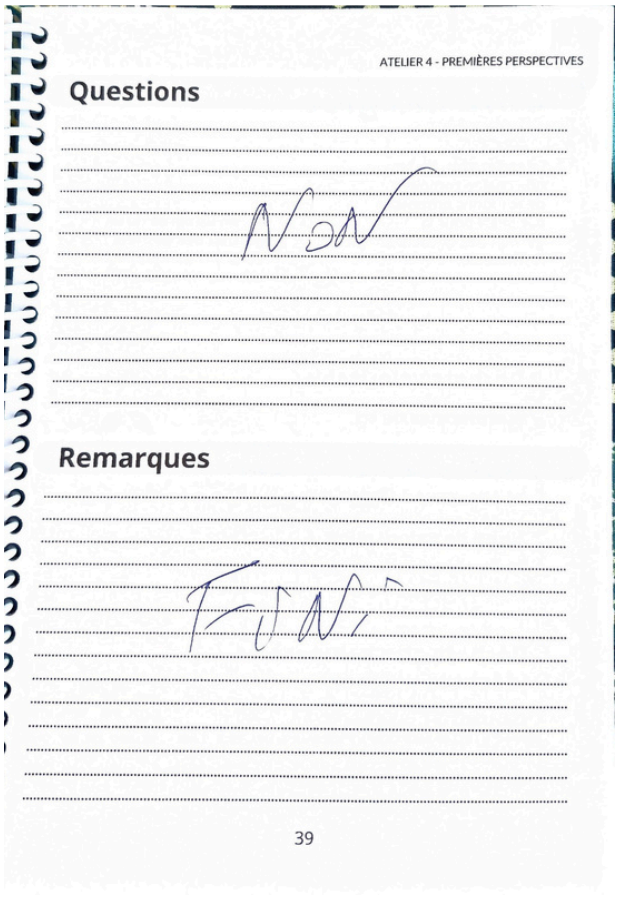
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
39

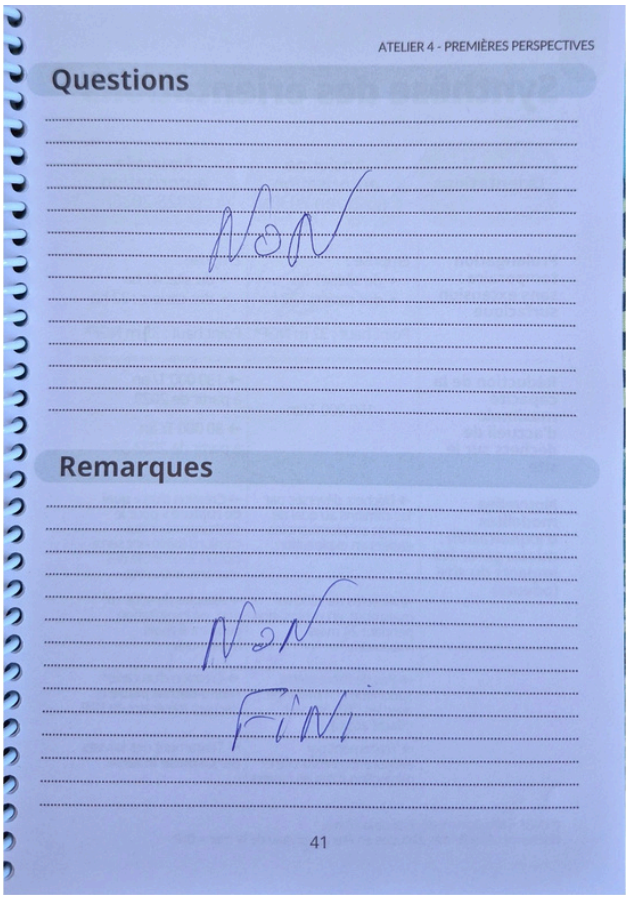
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
41

Retour 6 4/5

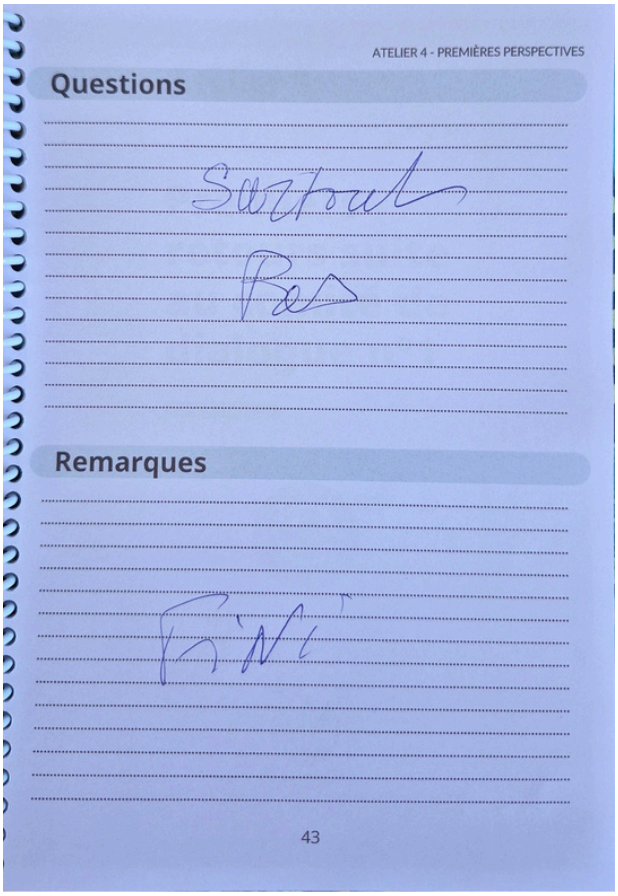

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Remarques

43



ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Remarques

47



ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Remarques

49



ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Remarques

51

Retour 6 5/5

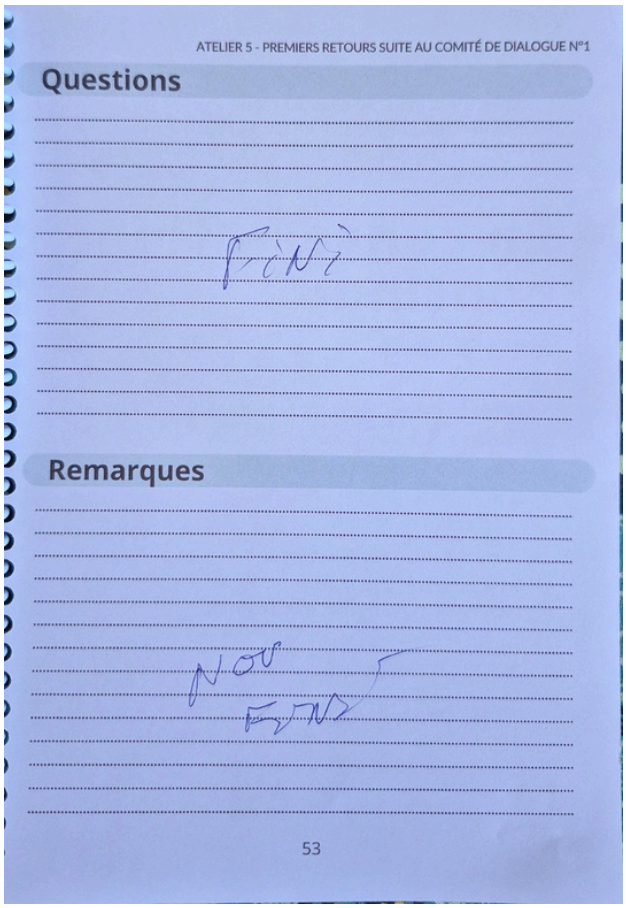

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

fini

Remarques

non

fini

53

Retour 7 1/2

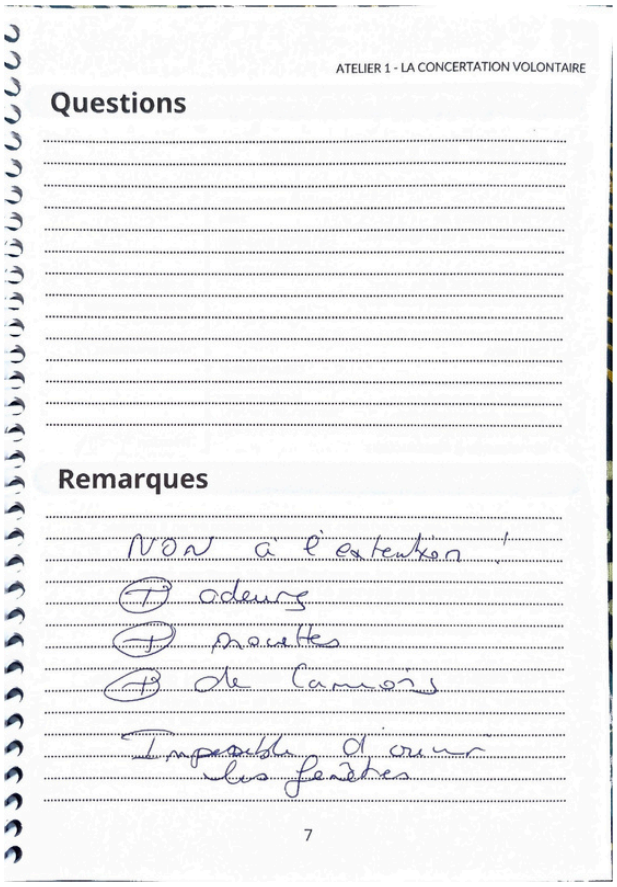

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

NON à l'extension !
① odeurs
② nuisettes
③ de camions
Impossible d'ouvrir nos fenêtres

7

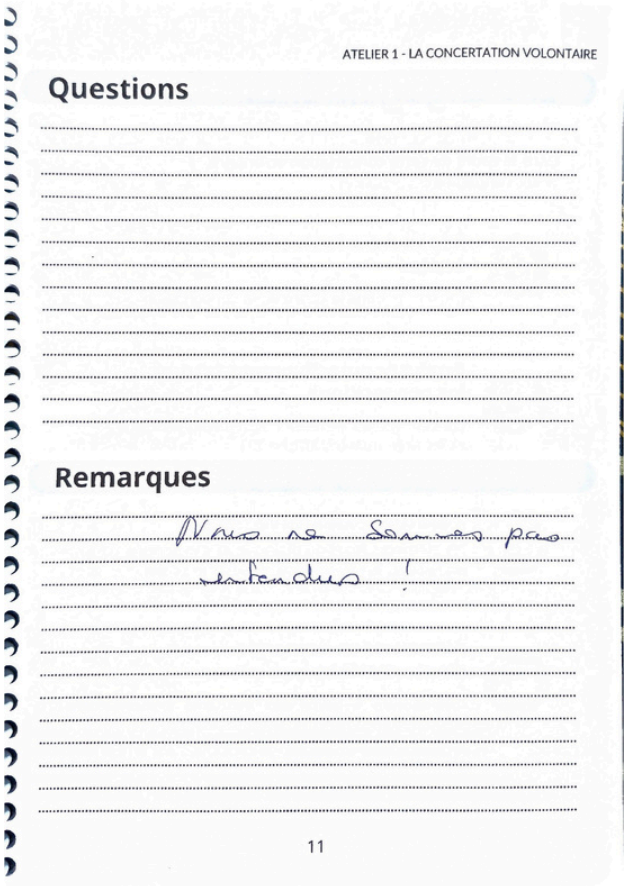

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

Nous ne Sommes pas entendus !

11

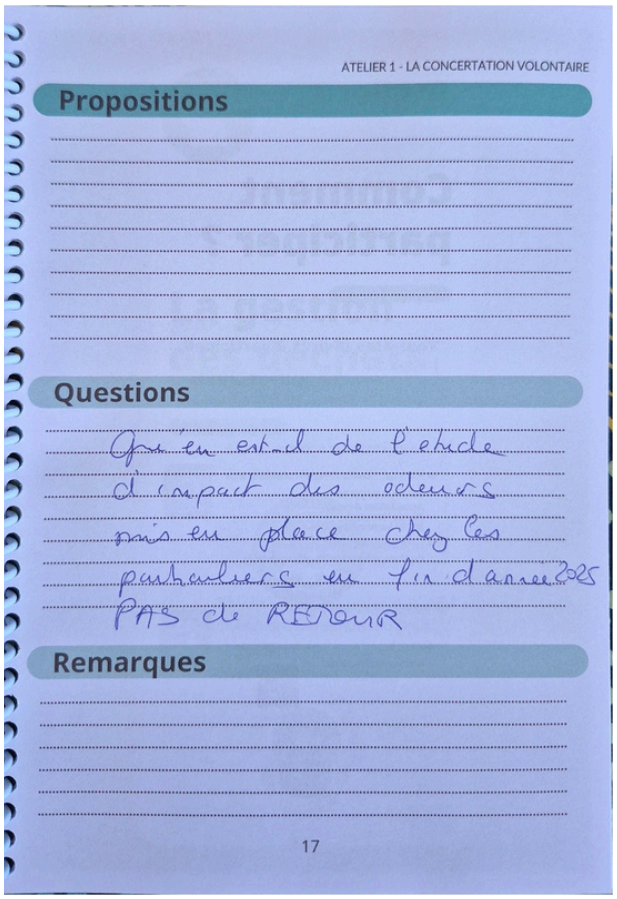

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

Questions

Qu'en est-il de l'étude d'impact des odeurs mis en place chez les pourvoyeurs en fin d'année 2025
PAS de RETOUR

Remarques

17

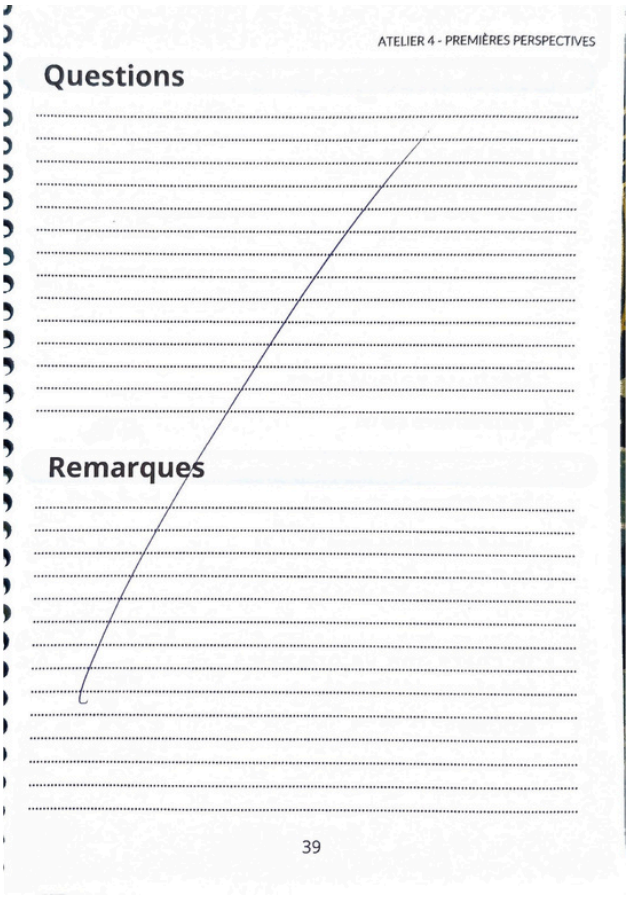

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Remarques

39

Retour 7 2/2

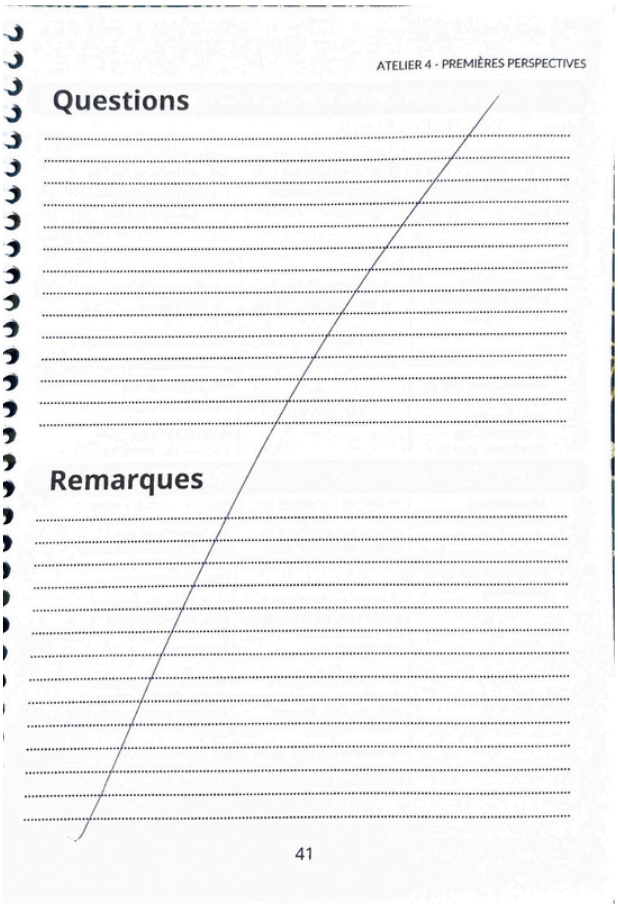
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
41

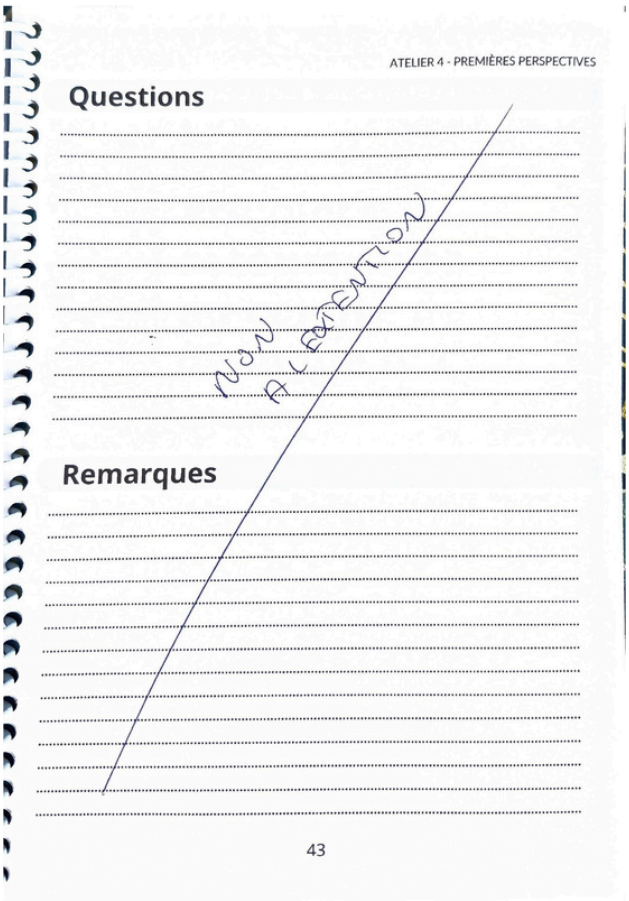
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
Remarques
43

Retour 8

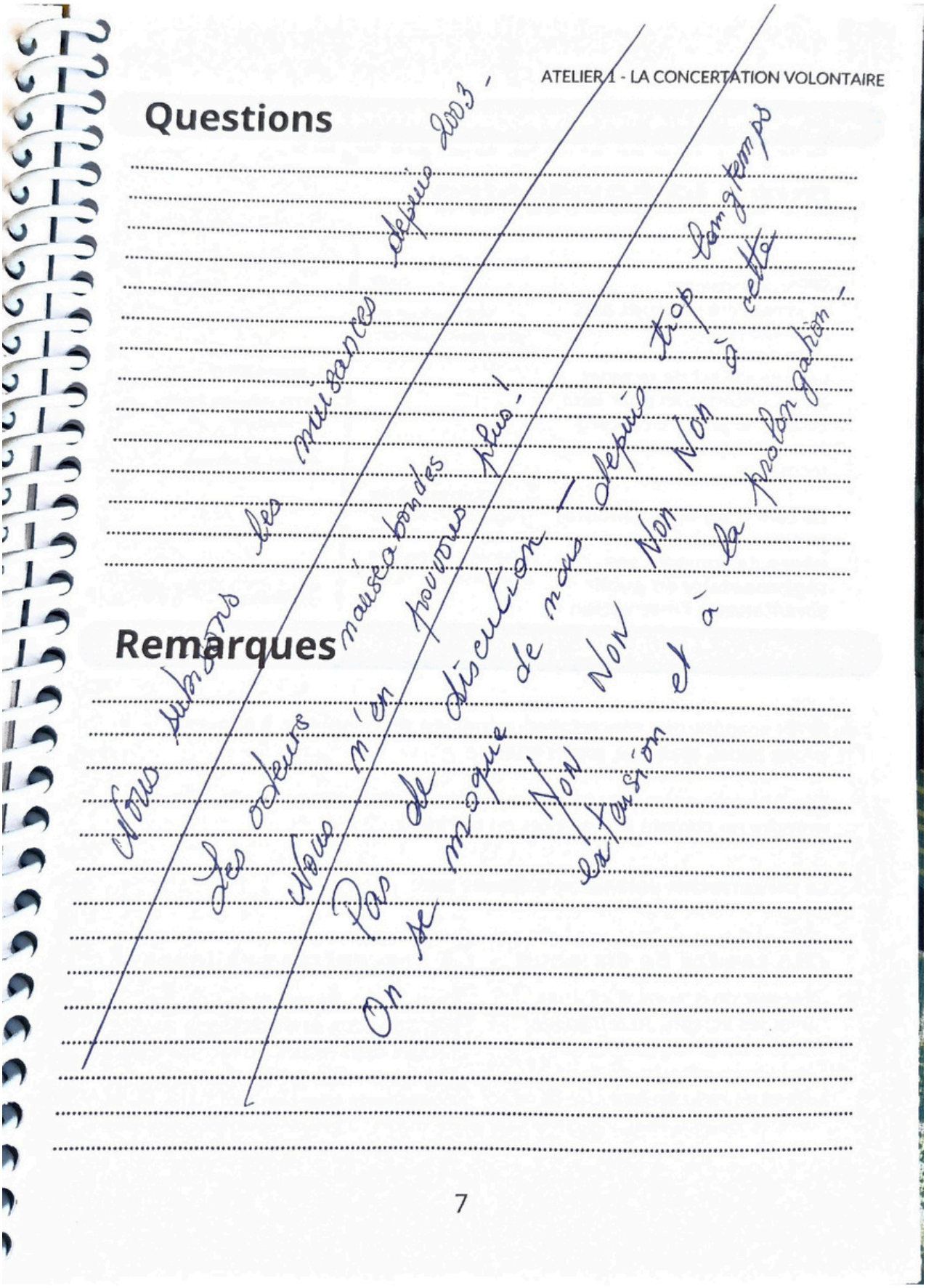

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Les nuisances depuis 2003 -

Les nuisances sont bien moins importantes depuis les travaux !

Vous m'en voyez ravi !

Les acteurs de la discussion - depuis trop longtemps

Vous n'avez pas de masque ? Non Non Non

On se tutoie ? Non ! Non ! Non !

Non à cette question -

et à la problématique -

Remarques

Retour 9 1/6

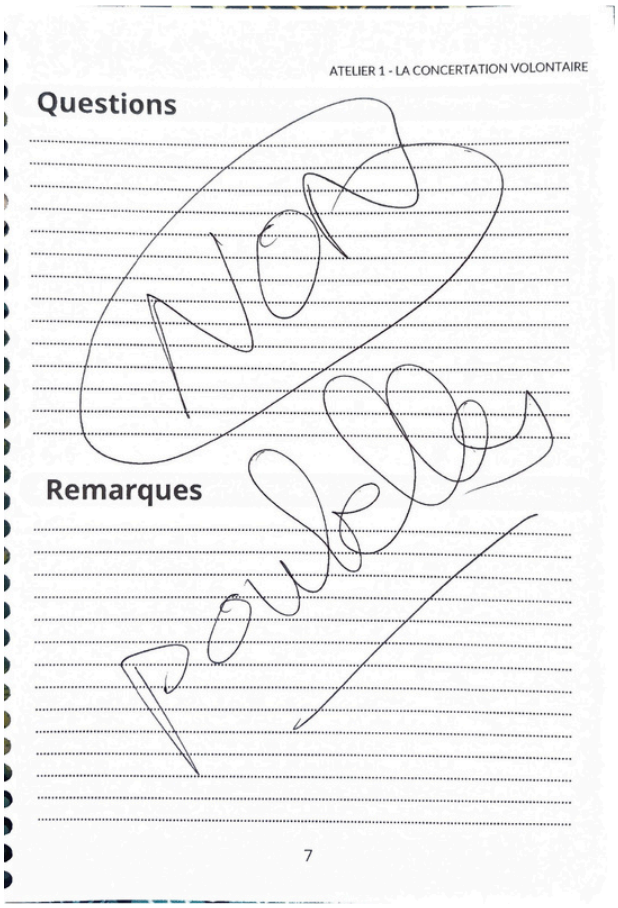

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

7

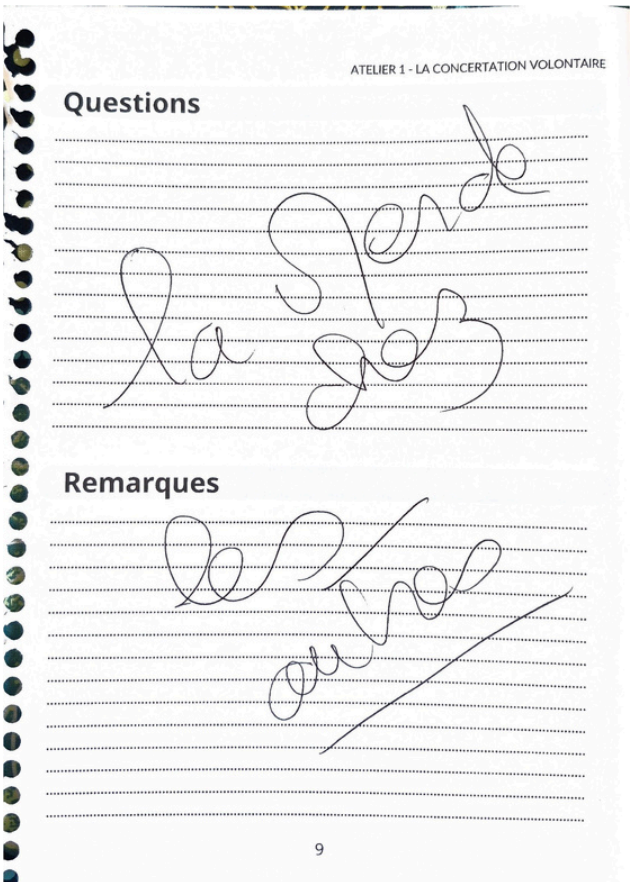

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

9

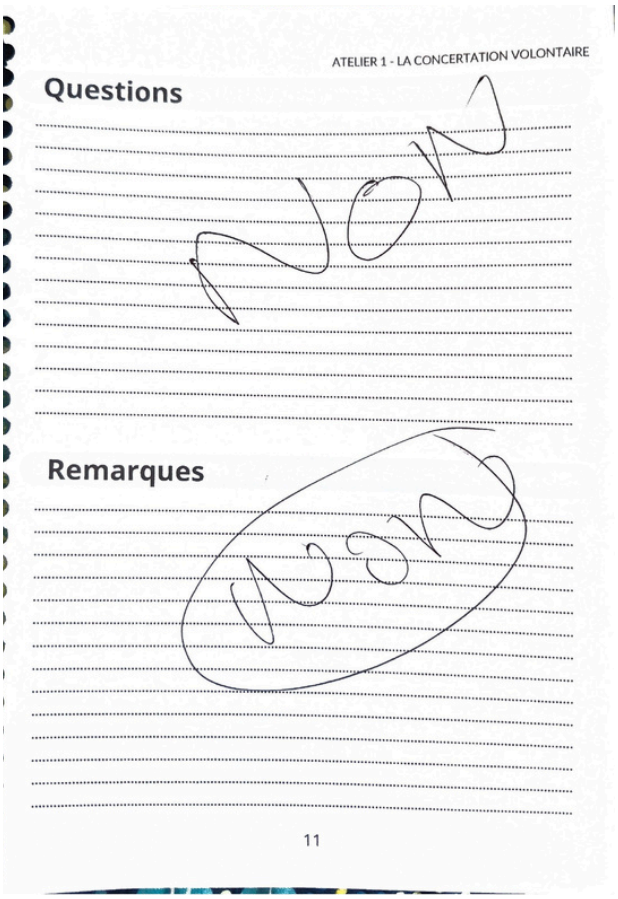

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

11

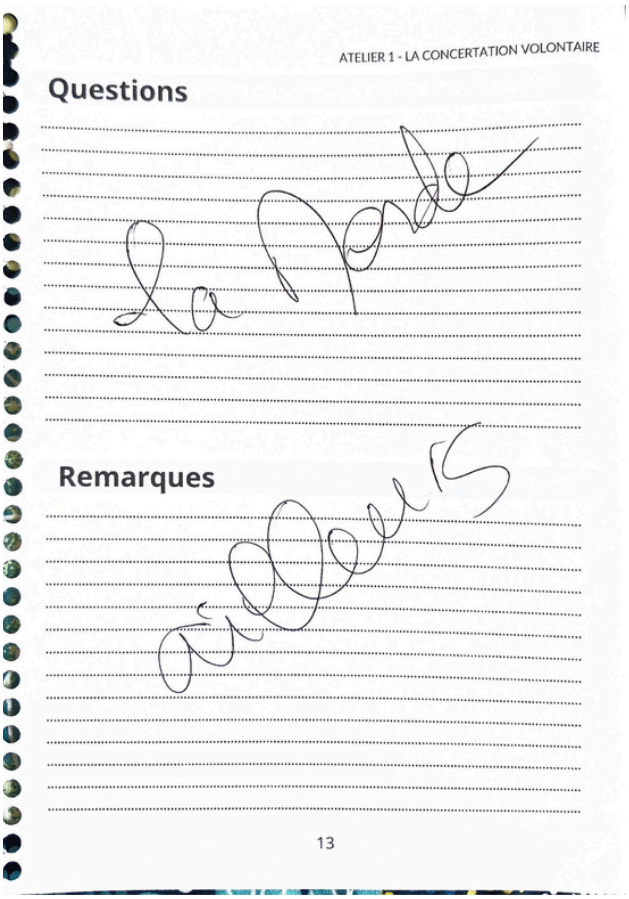

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

13

Retour 9 2/6

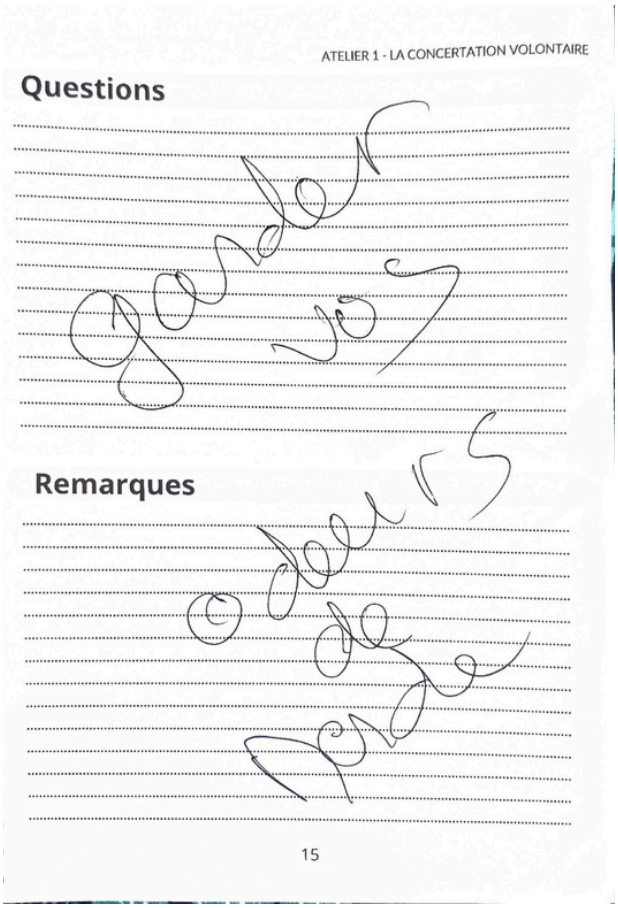

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

15

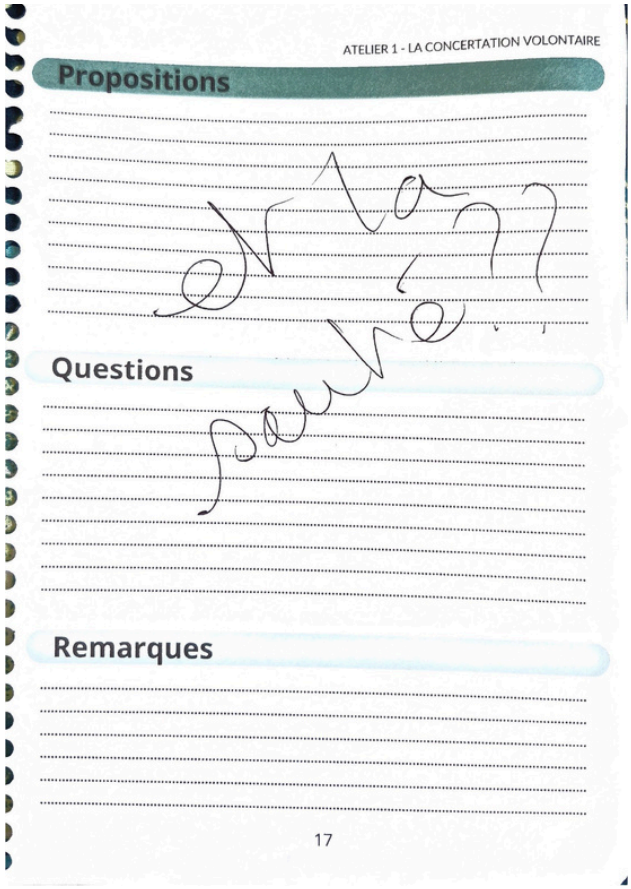

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

Questions

Remarques

17

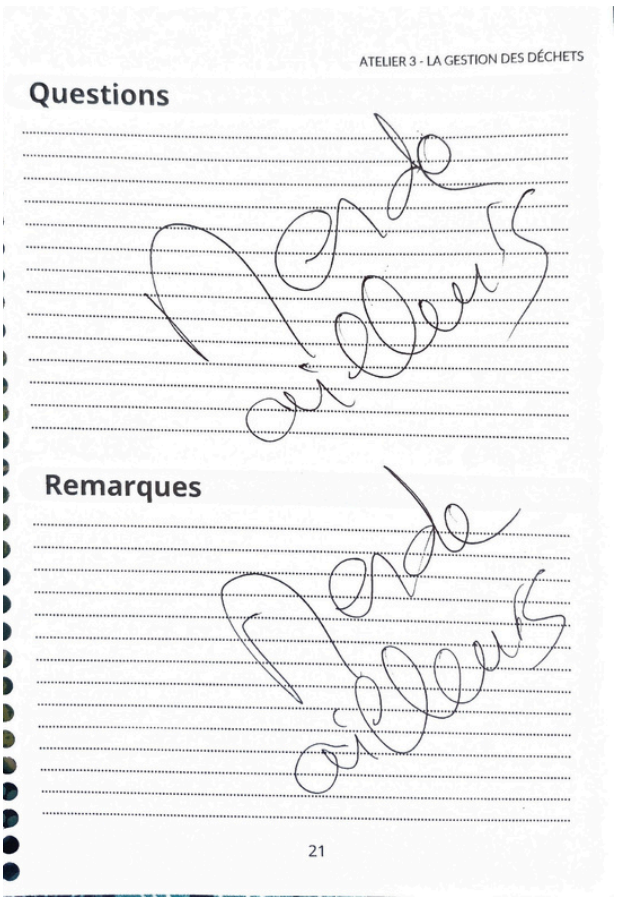

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Remarques

21

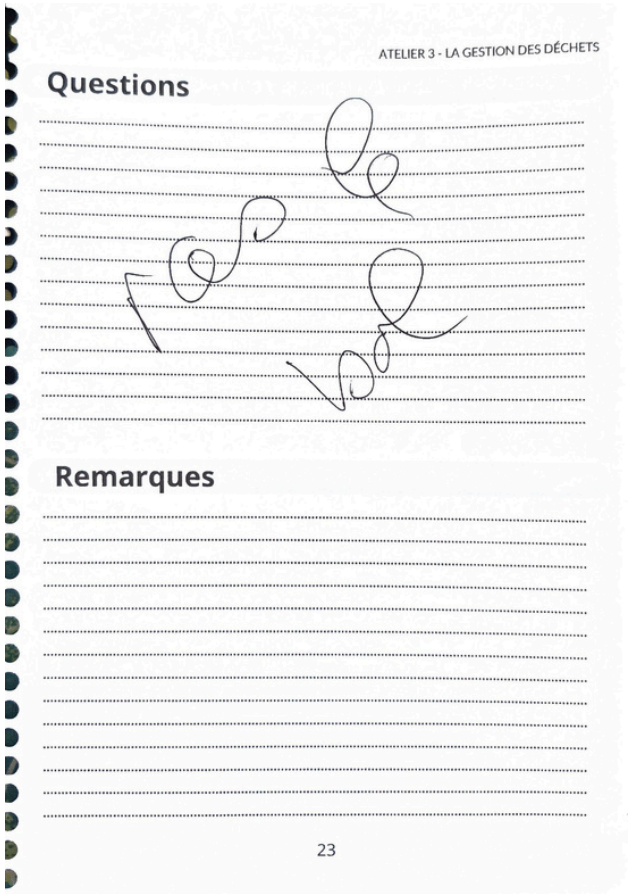

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Remarques

23

Retour 9 3/6

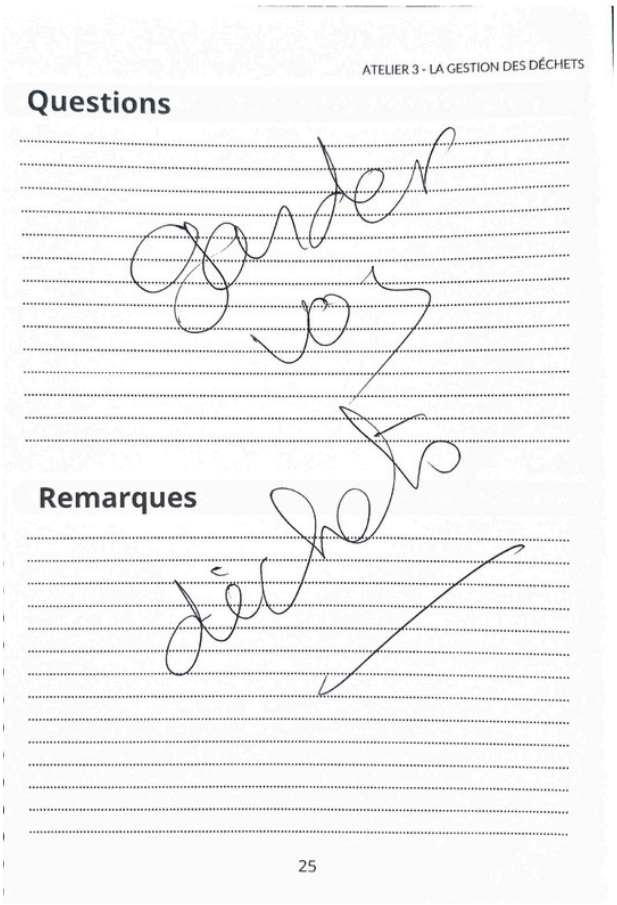

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Remarques

25

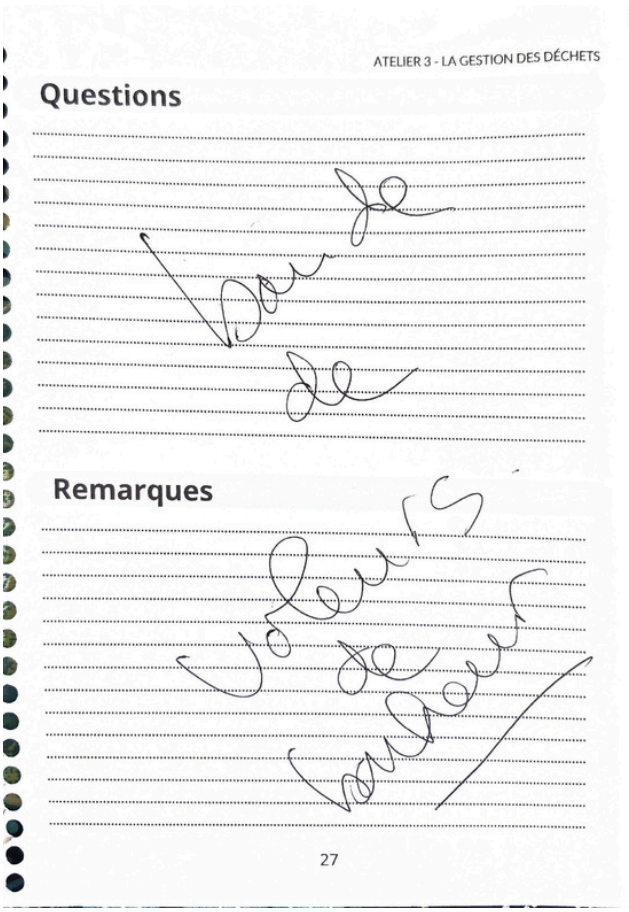

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Remarques

27

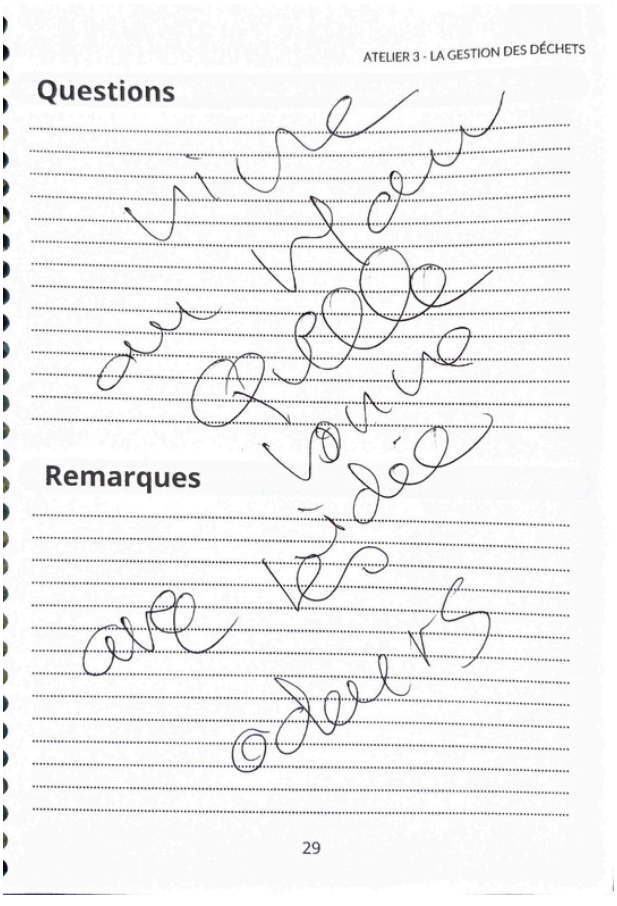

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Remarques

29

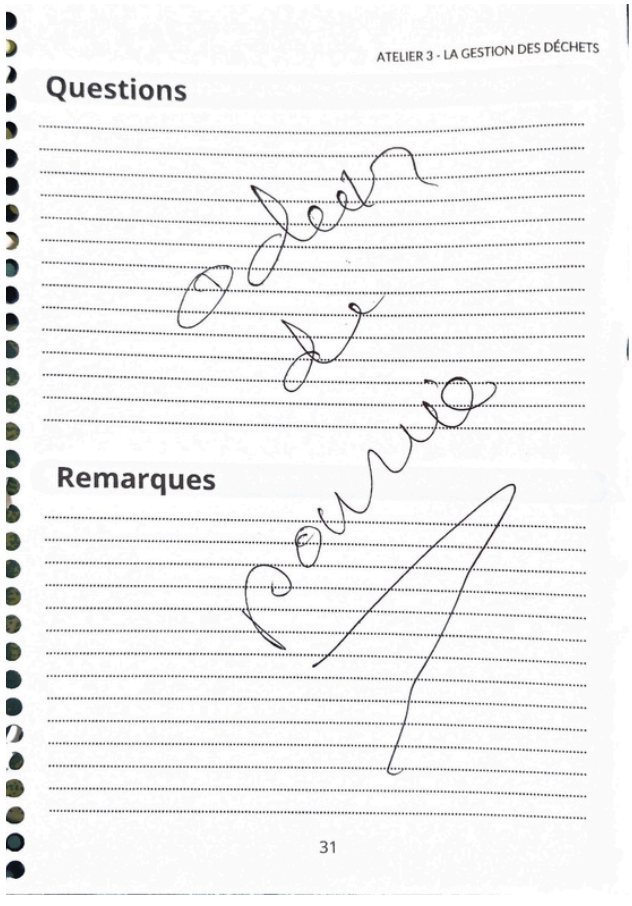

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Remarques

31

Retour 9 4/6

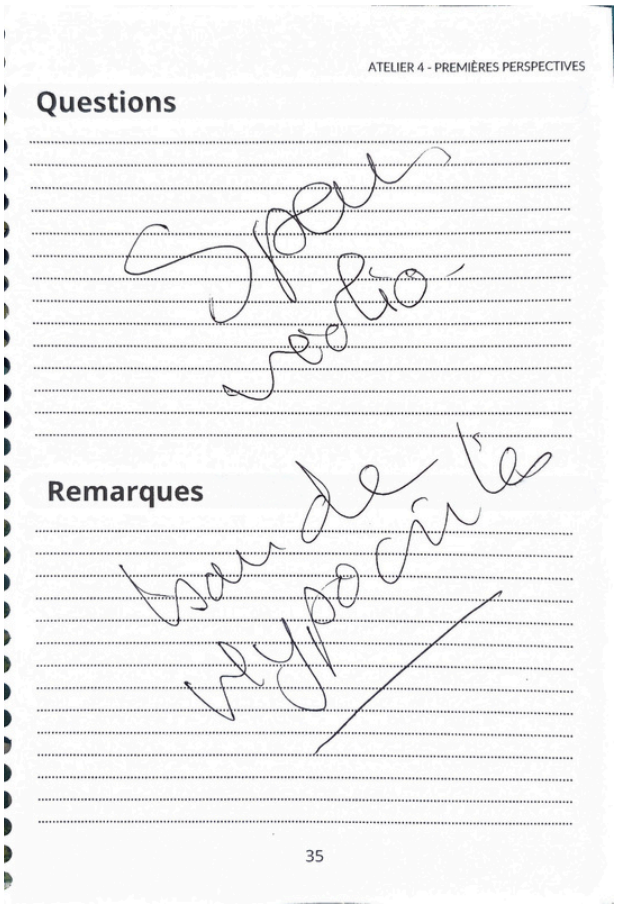

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Remarques

35

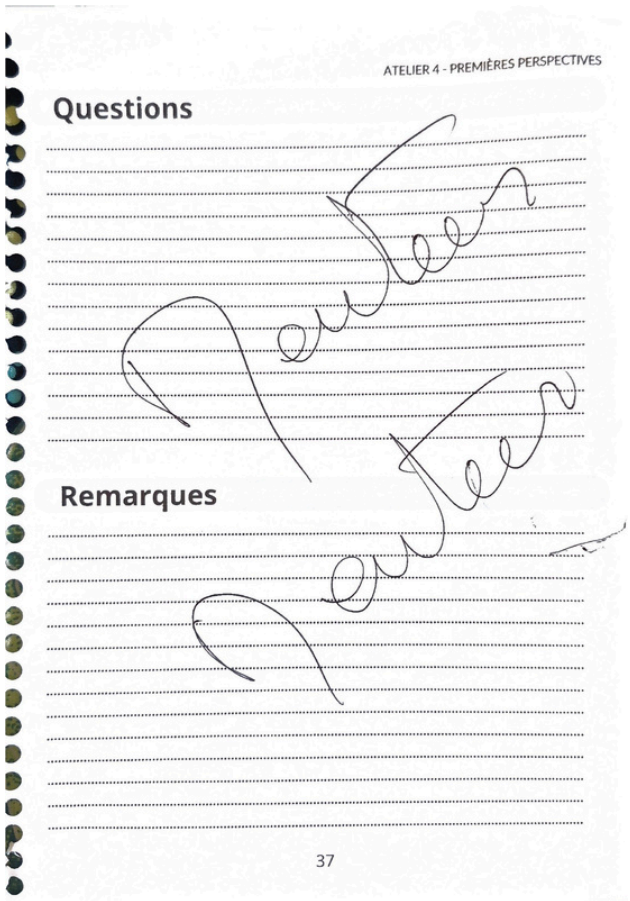

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Remarques

37

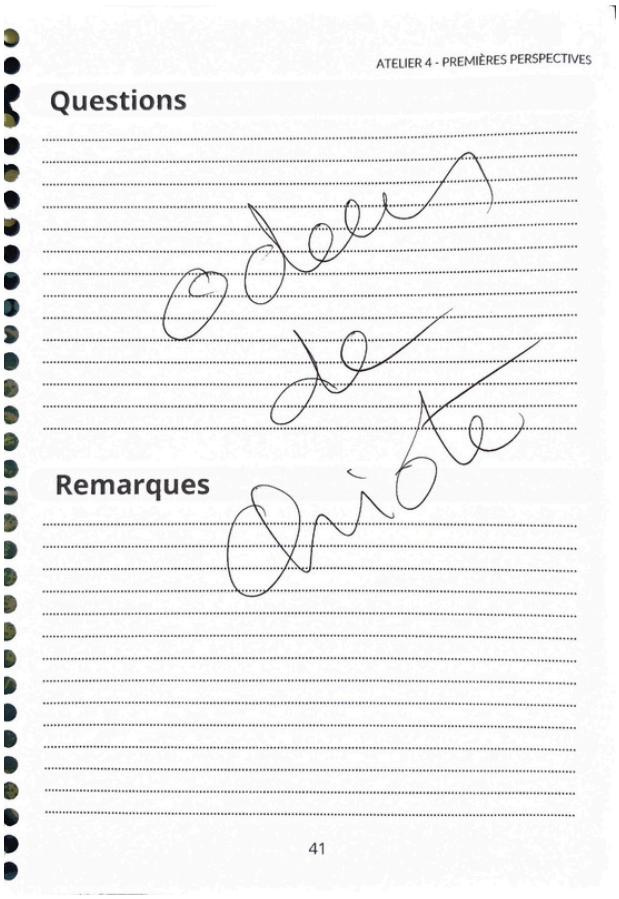

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Remarques

41

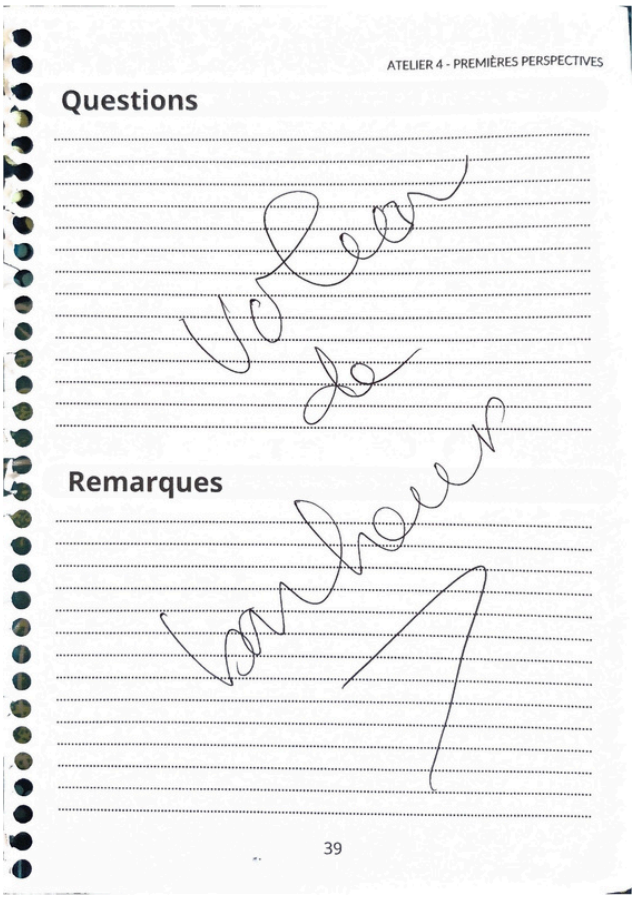

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Remarques

39

Retour 9 5/6

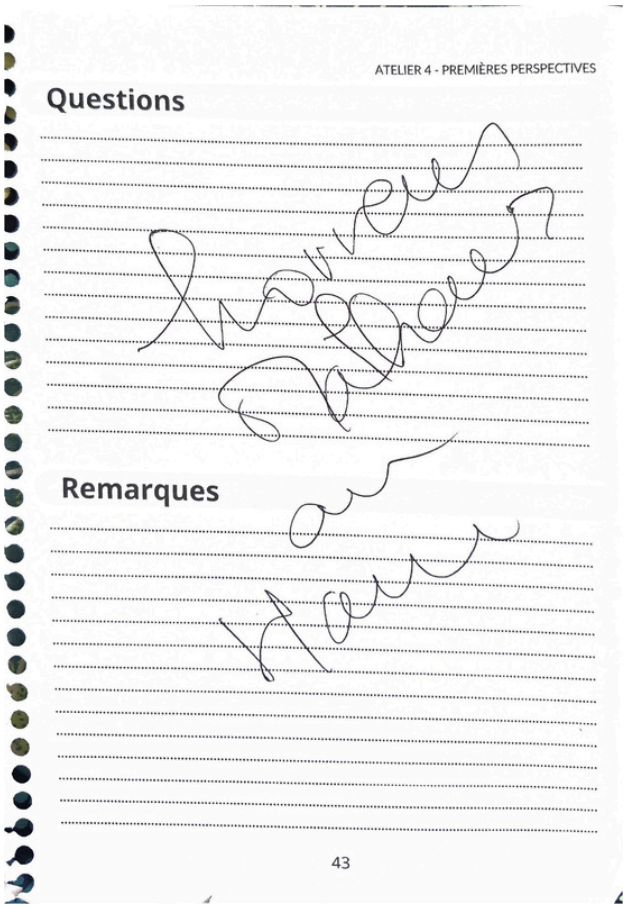

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Remarques

43

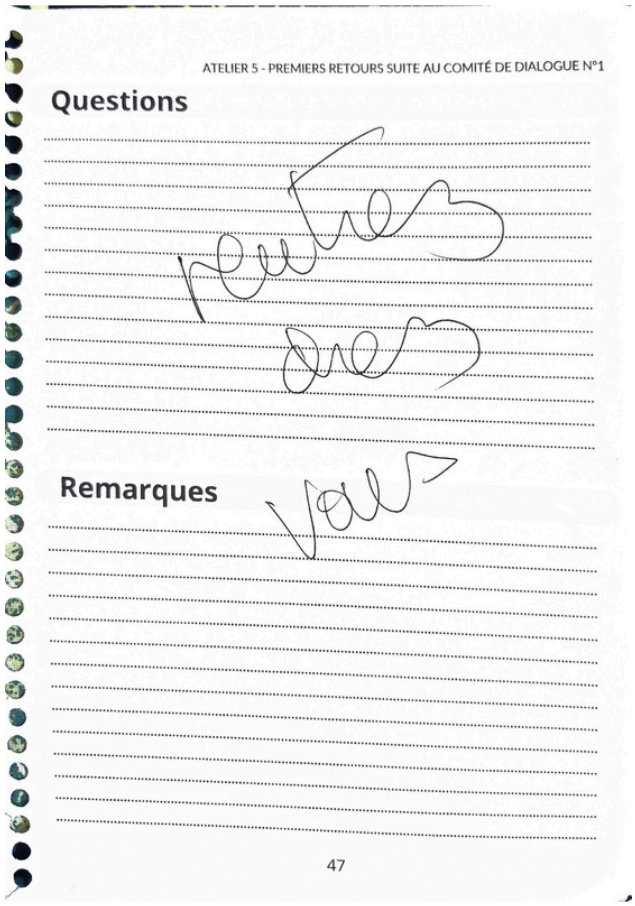

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Remarques

47

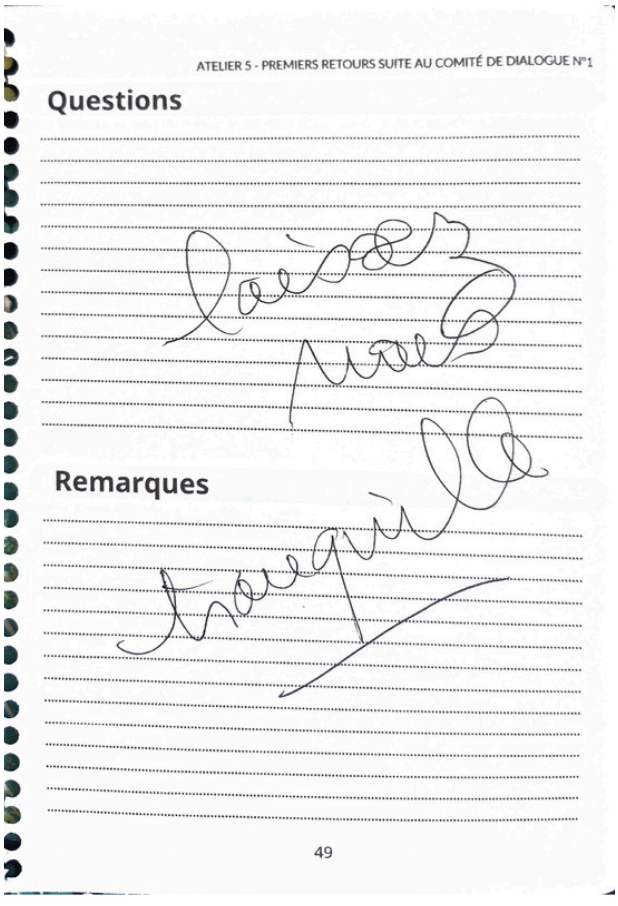

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Remarques

49

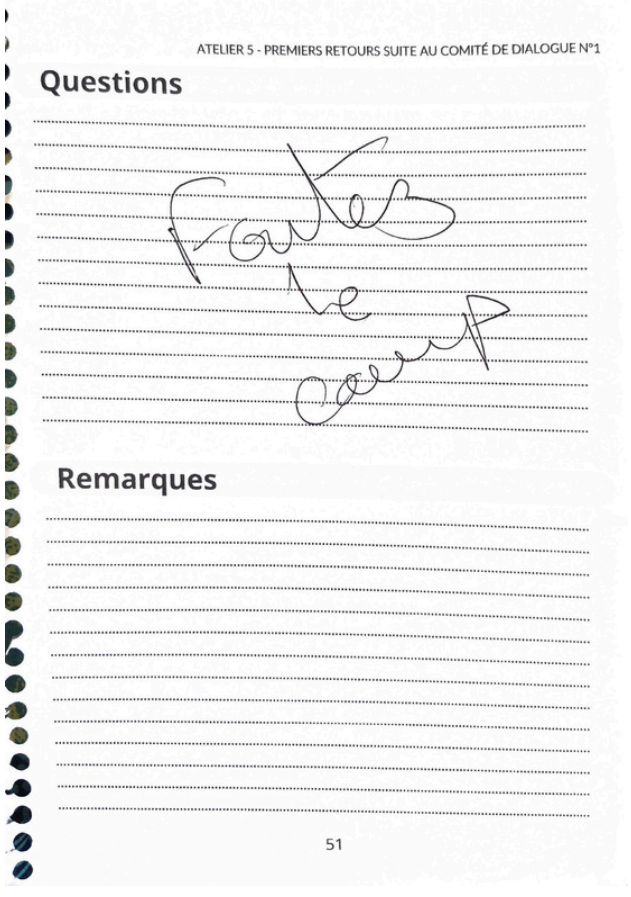

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Remarques

51

Retour 9 6/6

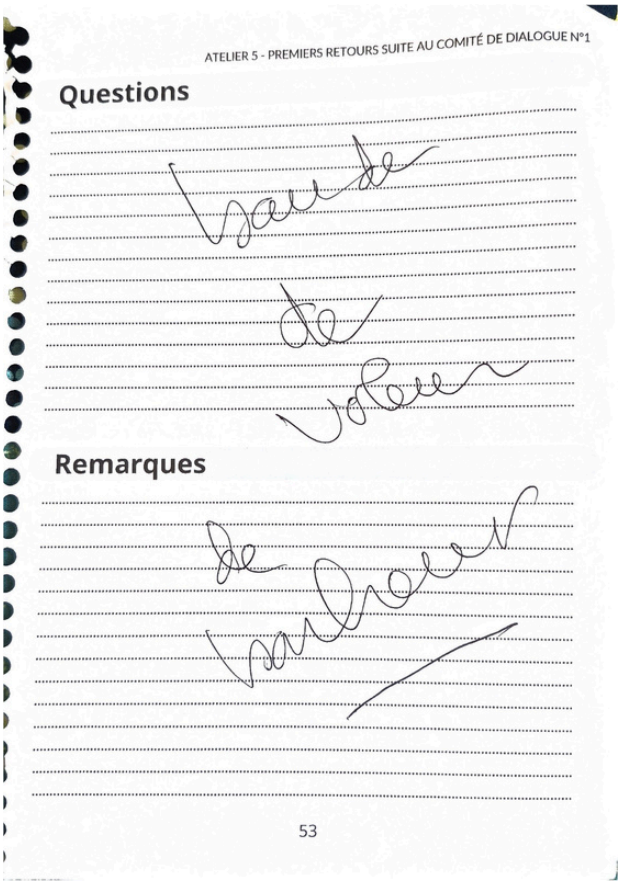

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Remarques

53

Ouverture d'un dialogue autour des perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN sur les communes du Ham, d'Éroudeville et d'Écausseville

Mure avec ce livret pas de dialogue possible tout est déjà projeté

Livret d'information et de dialogue n°1

Ce livret contient

- Les planches de l'exposition d'information et de dialogue n°1
- Les grilles de participation pour recueillir vos remarques, questions, propositions

Exposition d'information et de dialogue n°1
16 et 17 juin 2026
de 17h00 à 20h00
Montebourg & Le Ham

Rendez-vous sur la page web dédiée
→ **spen-consultation.fr**

Nous contacter
→ **contact@spen-consultation.fr**

Questions

Non à la poursuite de l'exploitation

Remarques

La SPEN et l'état n'ont jamais respecté leurs engagements

Questions

Vous arrêtez les carrières proche de votre première Usinette Valognes Montmerville Bocage Éroudeville

Nous bénéficions aussi des odeurs

Remarques

Non systématique

Votre dialogue est de la poudre aux yeux

Questions

Que en pensez vous ? les cancers chez les ~~ouvriers~~ à proximité du site que en faites vous

Usinette sur un rayon de 2 000 mètres 3 cancers 3 décès dans les 5 ans les autres suivront

Remarques

Beau livre et belles paroles

Retour 10 2/5

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

Fermer le site en 2028

Questions

Fermeture en 2028

Remarques

En 2030 les enfouissements seront interdits en europe

17

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Des chiffres et des chiffres
Vous voulez nous le paraître

Remarques

Pour certains déchets revoir le système des emballages des produits que nous consommons

21

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Garantissez vous l'étanchéité des cases si on en doute avec les visages enormes dans chaque case

Remarques

Y'a les fuseaux en trop qui en foutent nous ! et la nappe phreatique pollution des eaux

23

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Pas mon de l'emploi on ne peut pas faire n'importe quoi le jeux des questions reponse ne passe pas.

Remarques

Vous n'avez pas assuré le traitement des déchets

25

Retour 10 3/5

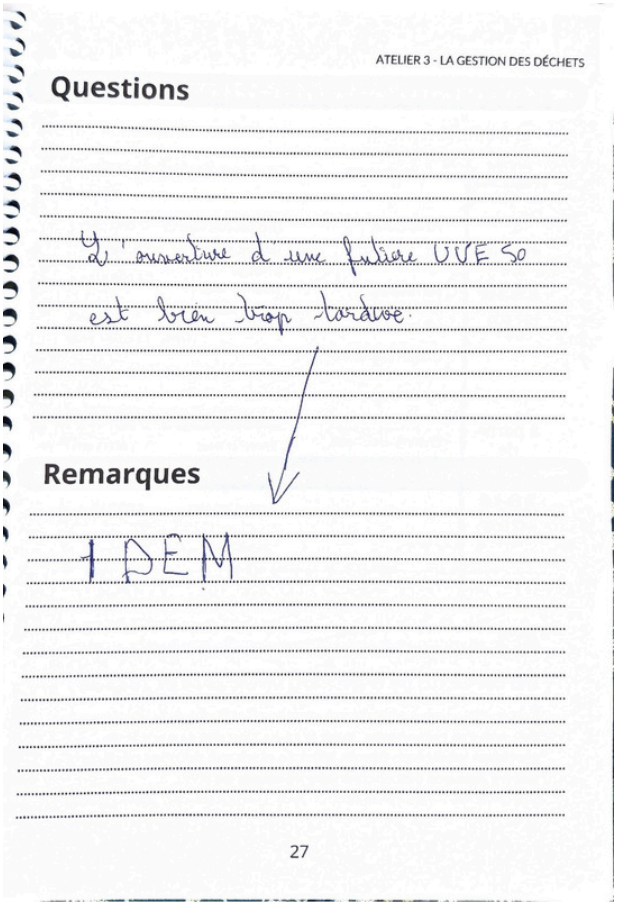

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

L'ouverture d'une future UVE 50 est bien trop longue.

Remarques

IDEM

27

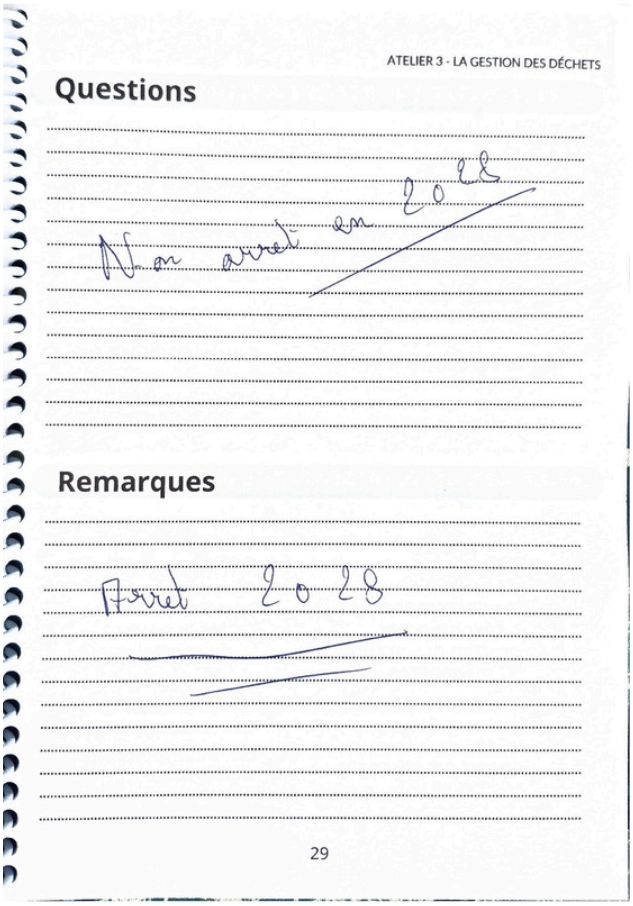

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Non arrêt en 2028

Remarques

Arrêt 2028

29

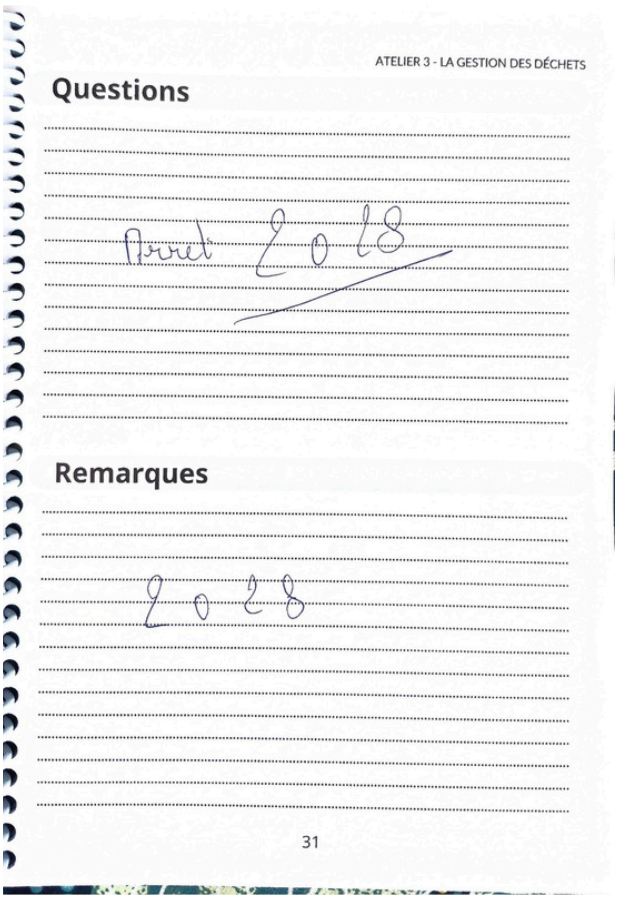

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Arrêt 2028

Remarques

2028

31

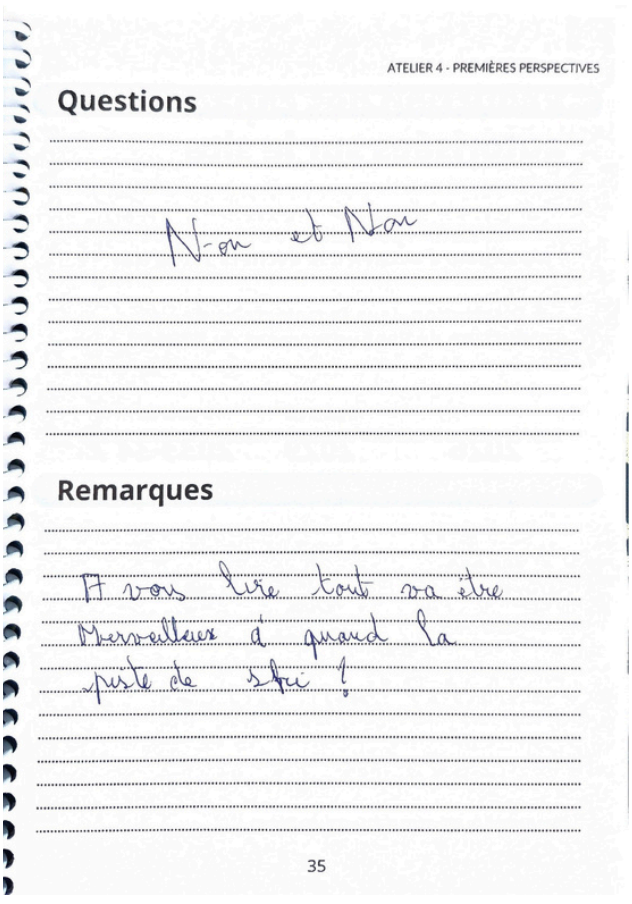

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Non et Non

Remarques

Il vous faire tout ma vie
Merveilleux à quand la
suite de shri !

35

Retour 10 4/5

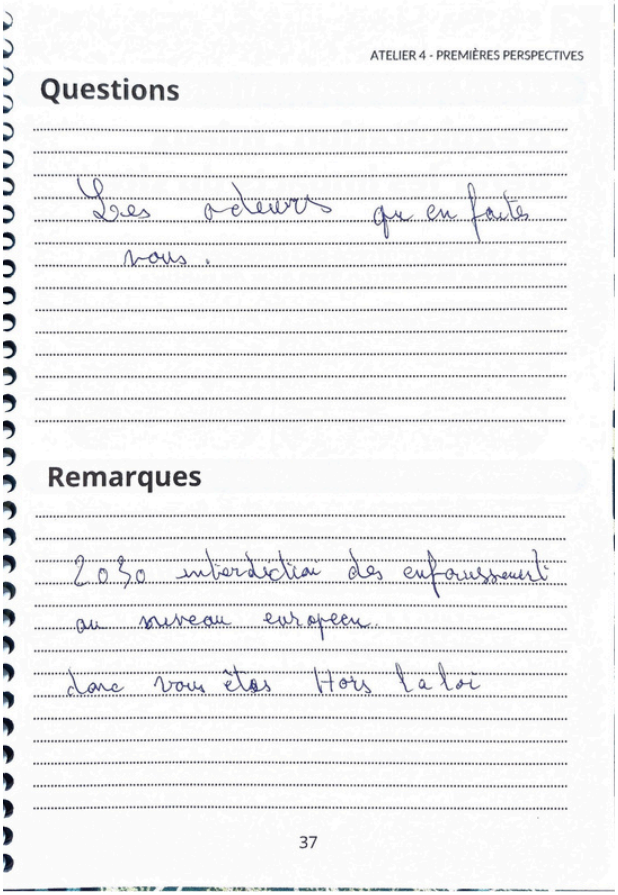

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Vos réseaux qui en parle vous ?

Remarques

2030 interdiction des enfouissements au niveau européen donc vous êtes hors la loi

37

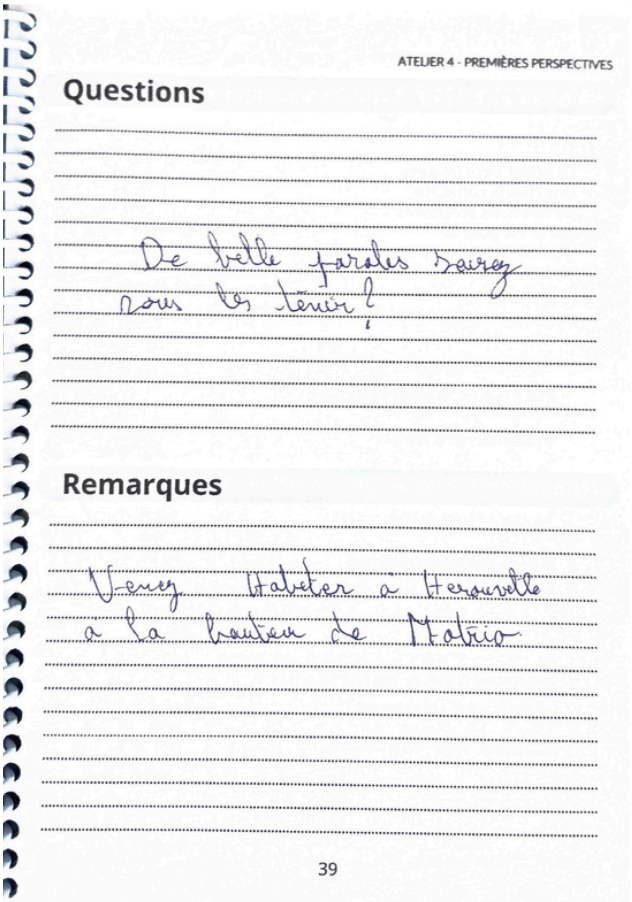

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

De belle paroles pour vos élevé !

Remarques

Venez habiter à Herqueville à la hauteur de Notre

39

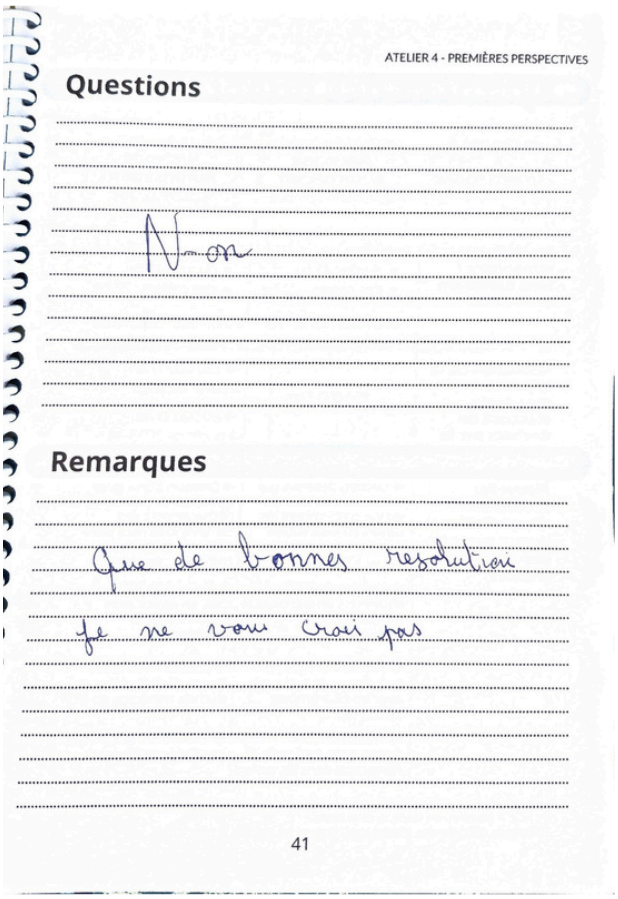

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Non

Remarques

Que de bonnes résolution je ne vous crois pas

41

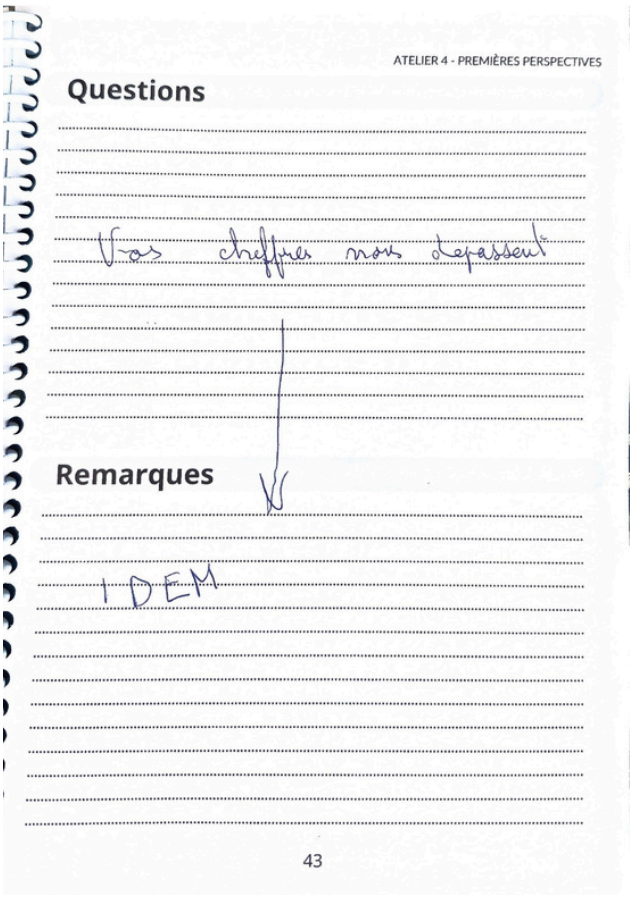

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Vos chiffres nos dépassent

Remarques

IDEM

43

Retour 10 5/5

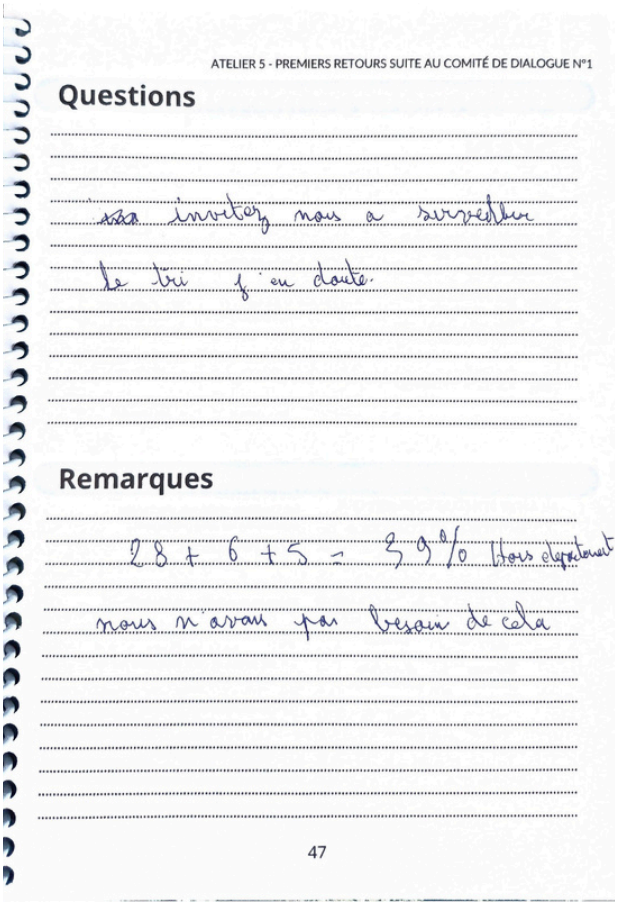

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

ssa inviter nous a surveiller le bri j'en doute.

Remarques

28 + 6 + 5 = 39 % hors élargissement nous n'avons pas besoin de cela

47

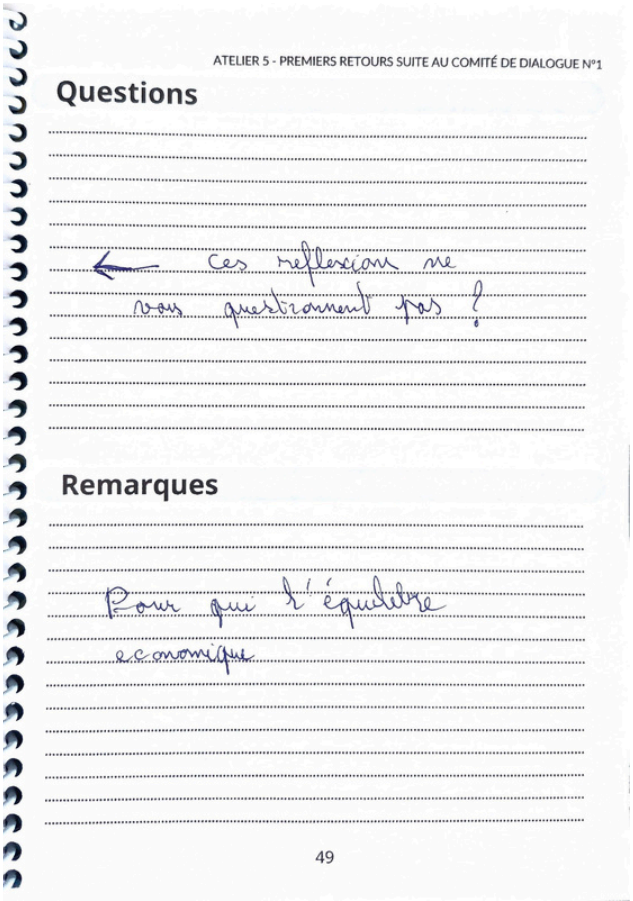

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

← Ces réflexions ne nous questionnent pas ?

Remarques

Pour que l'équilibre économique

49

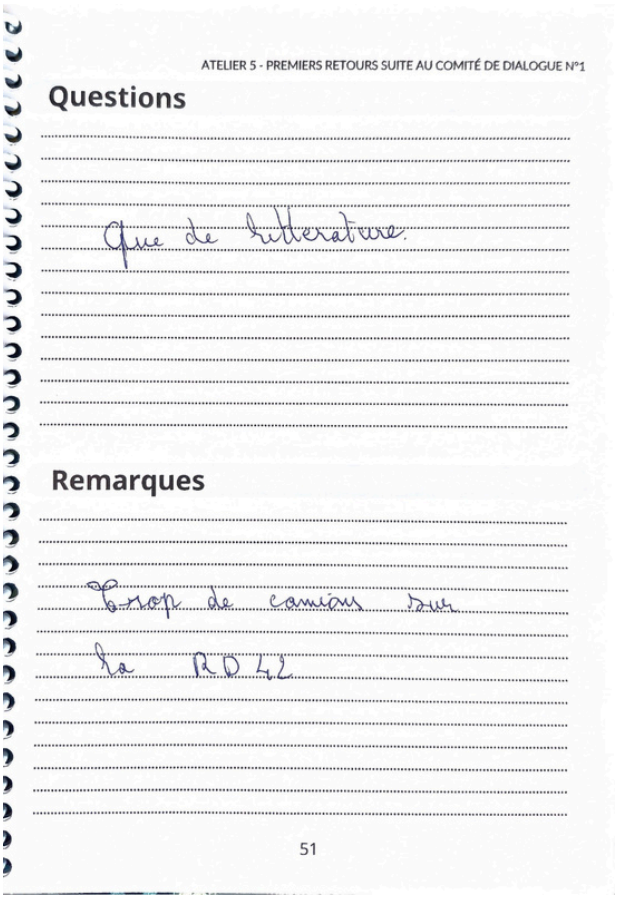

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Que de littérature

Remarques

Trop de camions sur la RD42

51

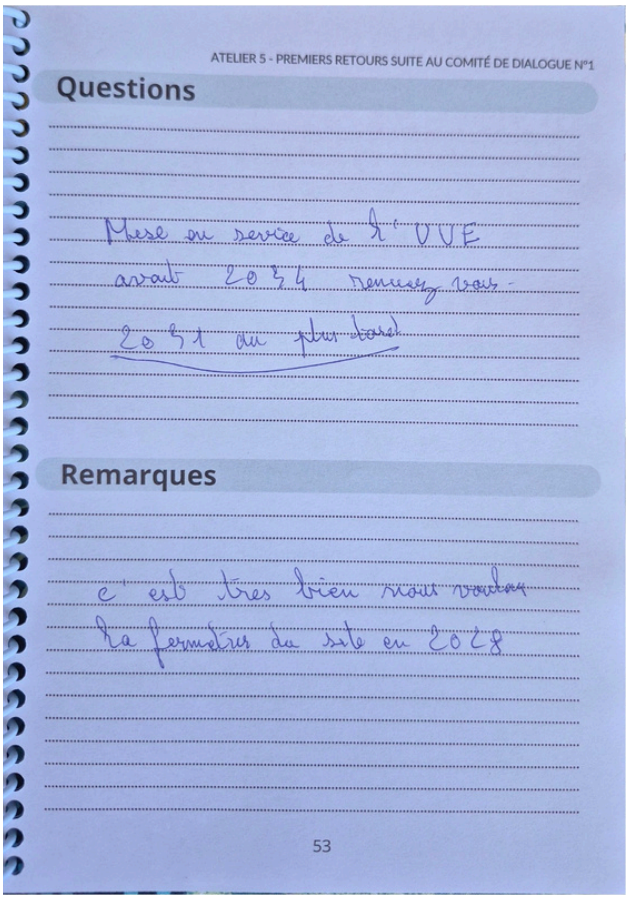

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Mise en service de l'UVE avant 2034 serait bien - 2031 au plus tard

Remarques

c'est très bien mais voulons la fermeture du site en 2028

53

Retour 11 1/3

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

MAUVAIS PROJET

Remarques

NUL

7

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

ON N'EN VEUT PAS

Remarques

9

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

ONT ILS ETE RESPECTÉ

Remarques

13

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

ON REFUSE

Remarques

15

Retour 11 2/3

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

REPETTRE
LE SITE
EN ETAT

Questions

Remarques

17

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

ON N'EN
VEUT PLUS

Remarques

25

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

ARRET
EN 2028

Remarques

35

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

20

Remarques

37

Retour 11 3/3

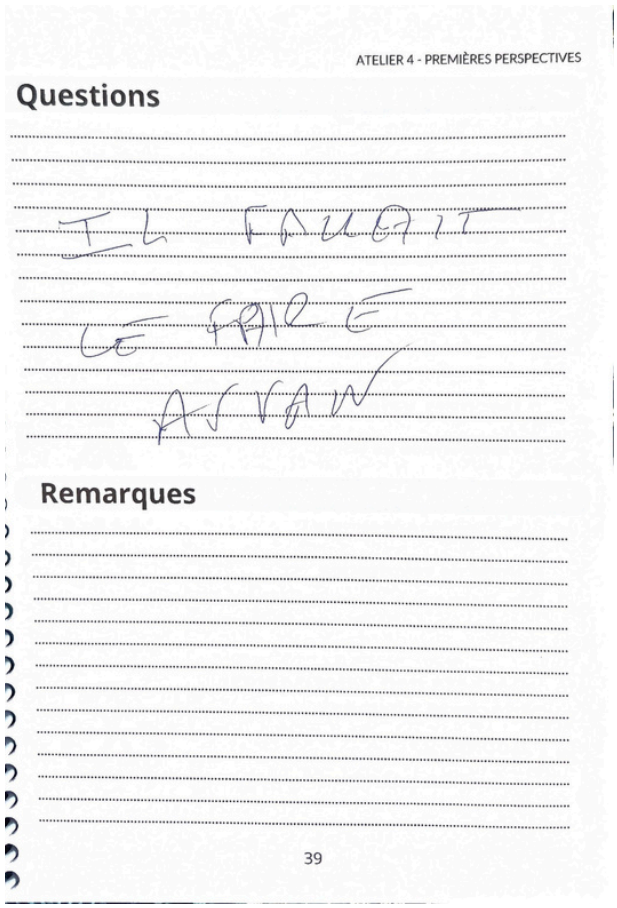

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

IL FAUDRAIT
LE FAIRE
AVANT

Remarques

39

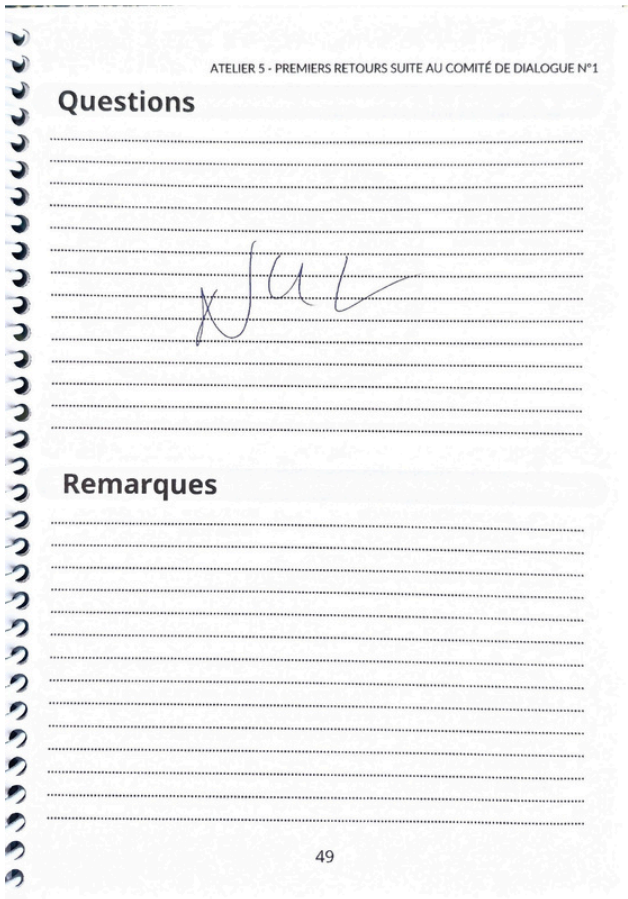

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Remarques

49

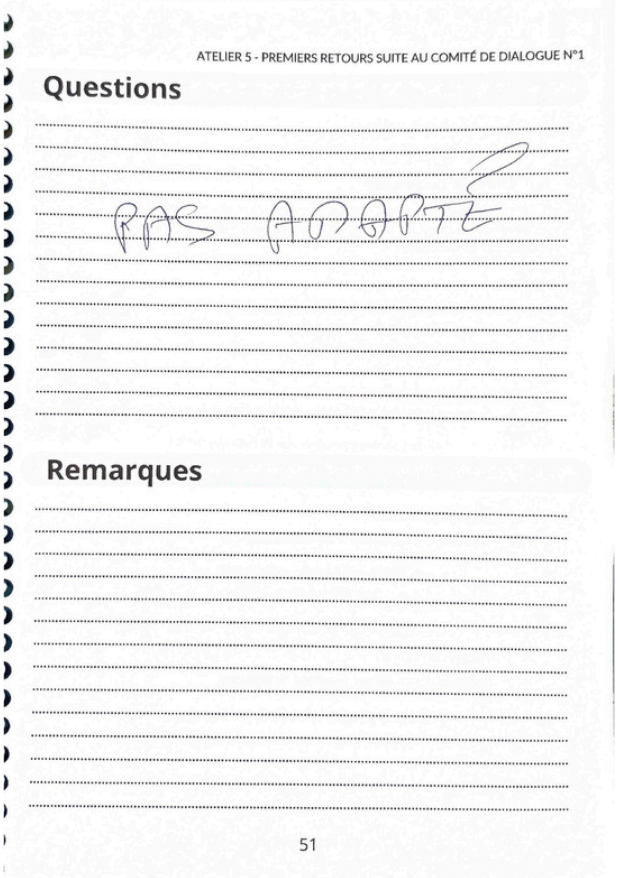

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

PAS ADAPTÉE

Remarques

51

Retour 12

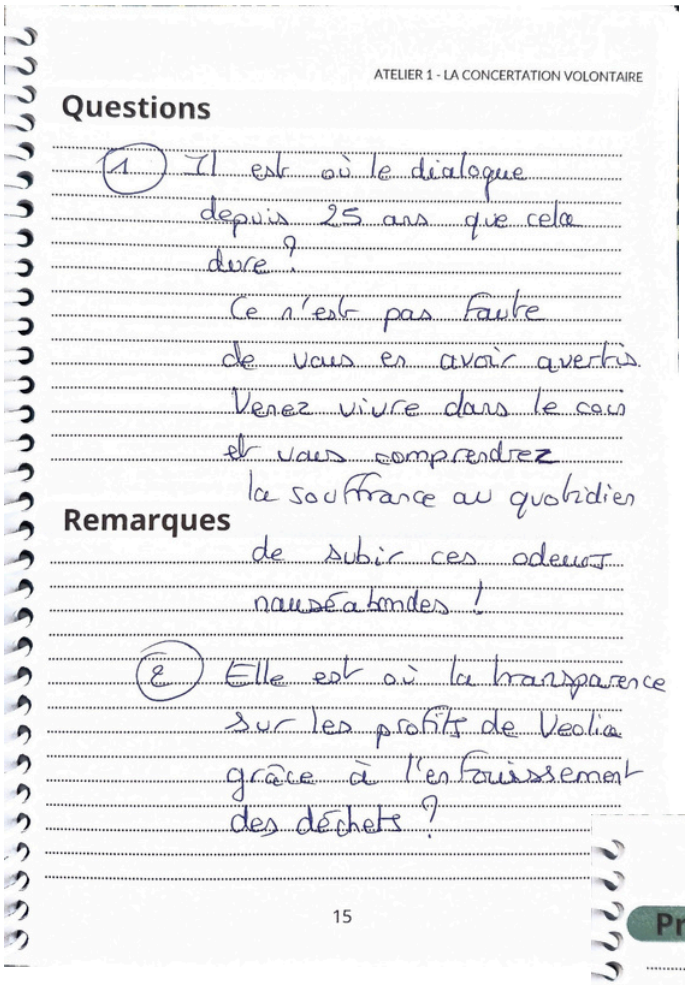

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

1) Il est où le dialogue depuis 25 ans que cela dure ?
Ce n'est pas faute de vous en avoir avertis. Venez vivre dans le sous et vous comprendrez la souffrance au quotidien

Remarques

de subir ces odeurs nauséabondes !

2) Elle est où la transparence sur les profits de Veolia grâce à l'enfouissement des déchets ?

15

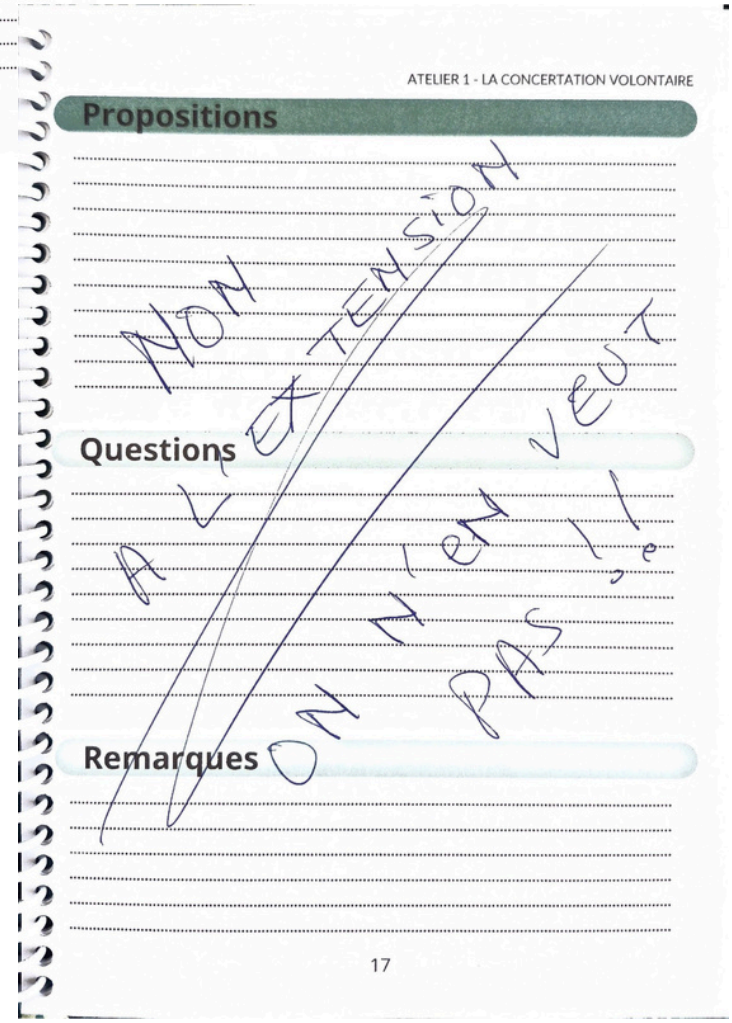

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

NON EXTENSION

Questions

A VENIR

ON N'EN VEUT PAS

Remarques

17

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

NON - NON -

NON

On n'en veut pas - - -

Remarques

Les camions montent sur les trottoirs pour se croiser.
Nous ne sommes pas en sécurité !!!

7

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Les camions roulent vite et sentent très mauvais

Remarques

Un camion a projeté une jardinière en béton sur une porte d'habitation. La porte a été abîmée et a dû être changée. Le camion ne s'est pas arrêté. Ce sont les gendarmes qui l'ont récupéré au Ham. C'est honteux - - -

9

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

C'est invivable. Nous ne pouvons pas manger dehors tellement que ça pue.

Remarques

Même les fenêtres fermées, les odeurs passent par les aérations. C'est intenable !

11

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Pourquoi faire une extension quand on ne sait pas gérer le reste ?

Remarques

Nous ramassons les ordures du département. Alors venez respirer les odeurs nauséabondes - - -

13

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

NON. NON. NON

Ça suffit ...

Remarques

La vie des habitants est en jeu. Vous vous en fichez!
C'est l'argent qui compte pour vous. C'est honteux

15

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

Encore NON au projet

Questions

Pourquoi empester toute une population sachant que vous ne respectait pas les réglementations (bâcher tous les camions) vous ne le faite pas

Remarques

Maxi odeurs pour les habitants
Maxi profit pour Veolia.

17

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Fermeture en 2028

Remarques

Pendant 20 ans nous avons subi les odeurs, le passage des camions... Assez stop -

21

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Je vais le répéter encore une fois.
NON. NON. NON.

Remarques

Vous polluez l'environnement, les sols, les nappes, les cours d'eau. Vous n'avez pas honte!

23

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Cessation en 2028

Remarques

Nous avons beaucoup donné.
Ça suffit maintenant.

25

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

NON - NON et NON

Remarques

des personnes ne peuvent pas vendre correctement leur maison à cause du site qui empeste tout le monde.

27

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

NON

On n'en veut pas

Remarques

NON

29

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

NON

Remarques

NON

On n'en veut pas

31

Retour 13 4/6

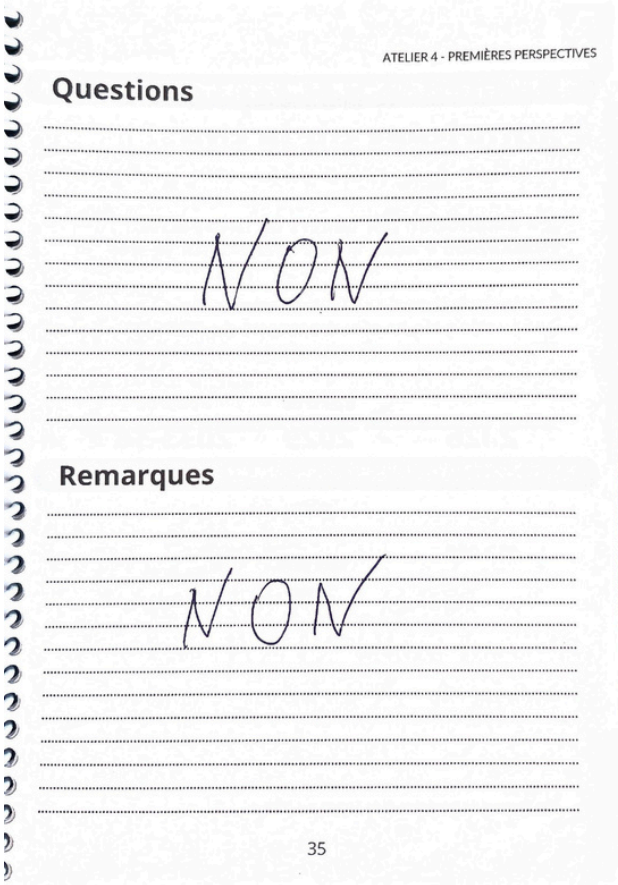
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
NON
Remarques
NON
35

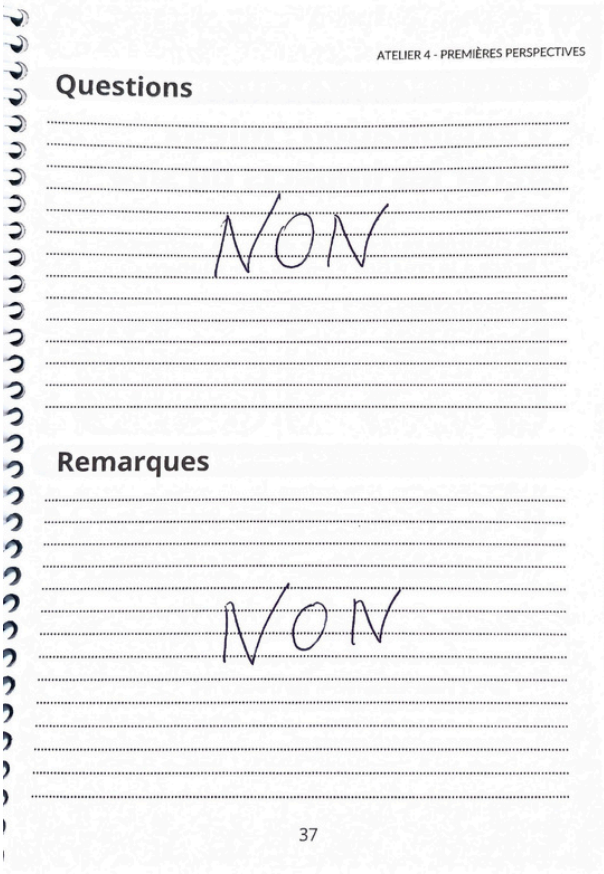
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
NON
Remarques
NON
37

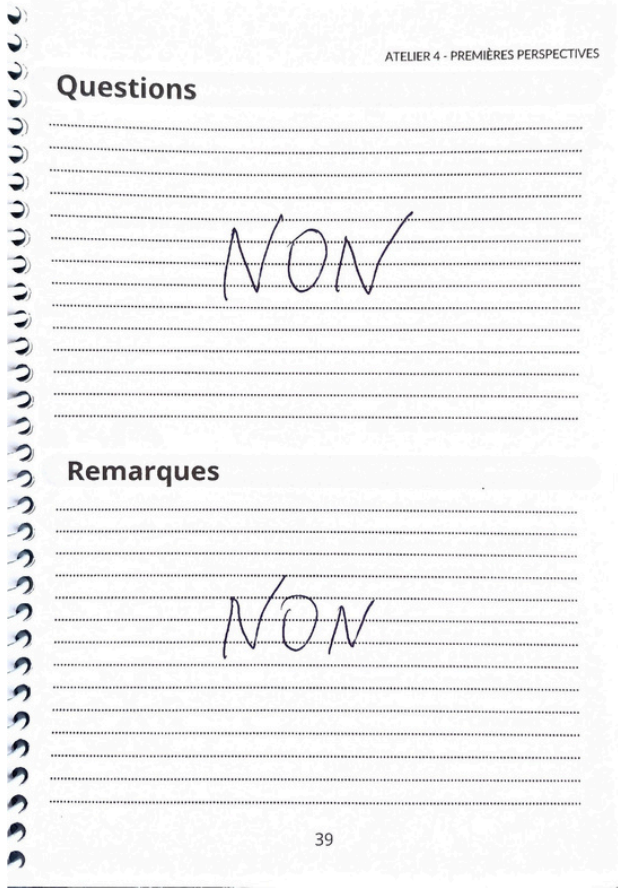
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
NON
Remarques
NON
39

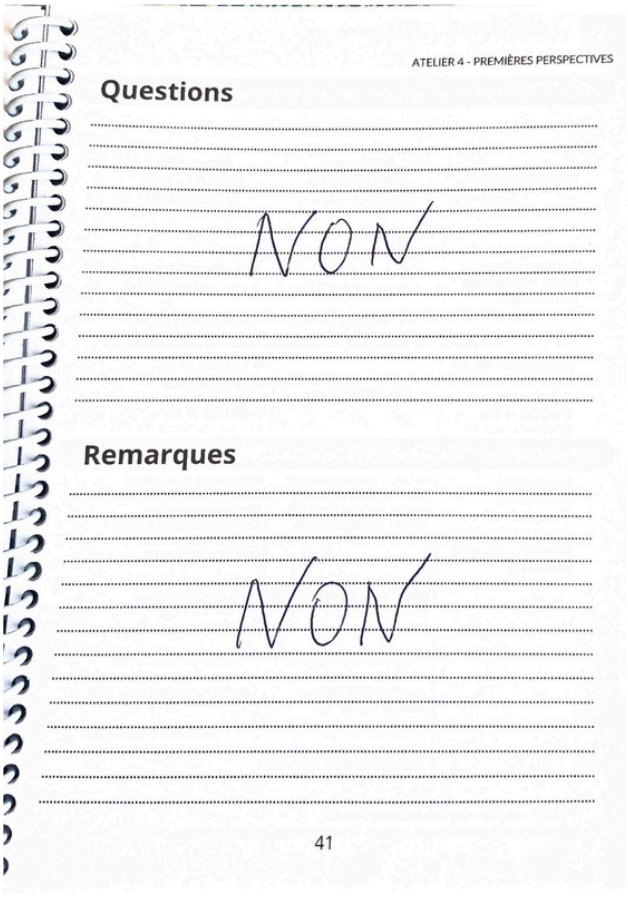
ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES
Questions
NON
Remarques
NON
41

Retour 13 5/6

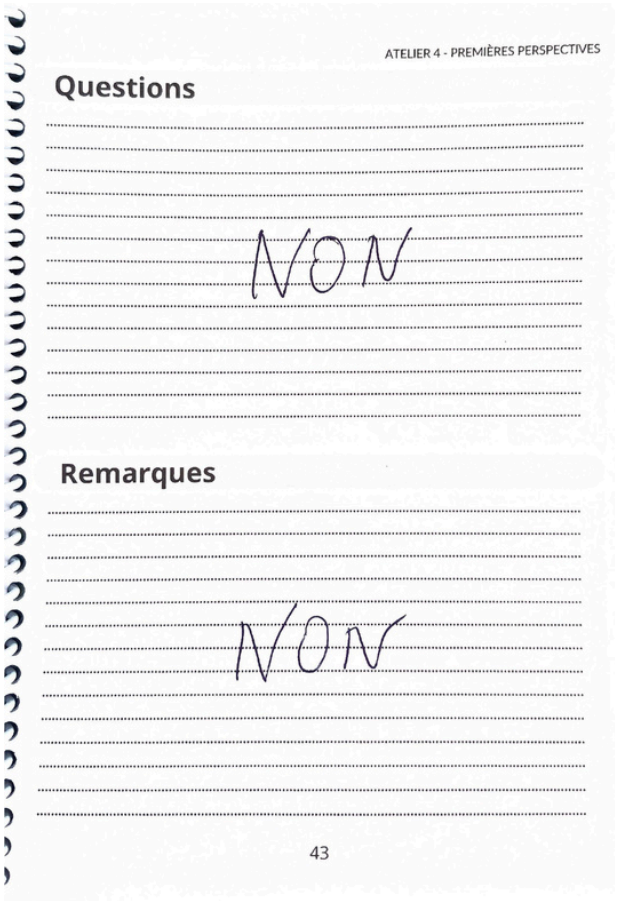

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

NON

Remarques

NON

43

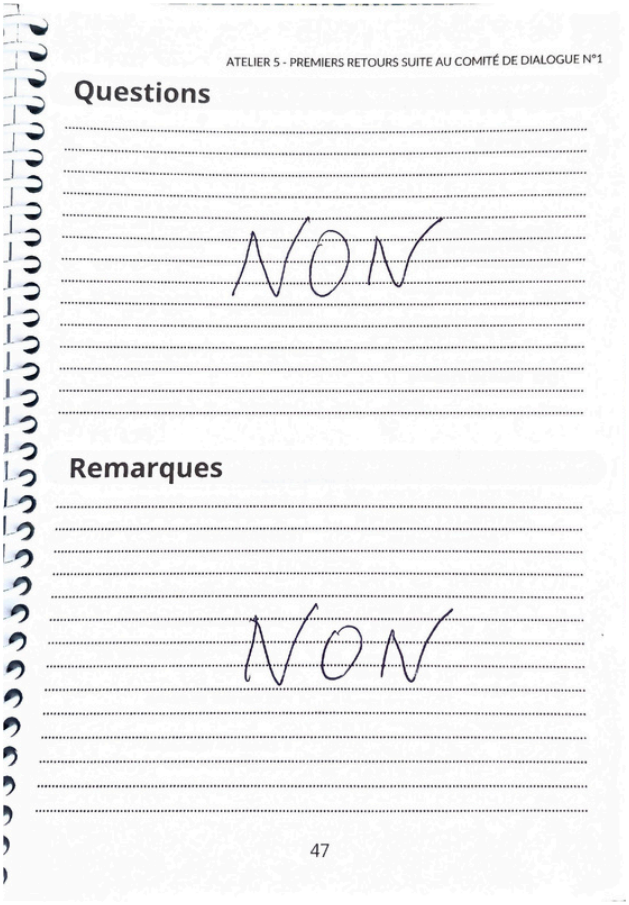

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON

Remarques

NON

47

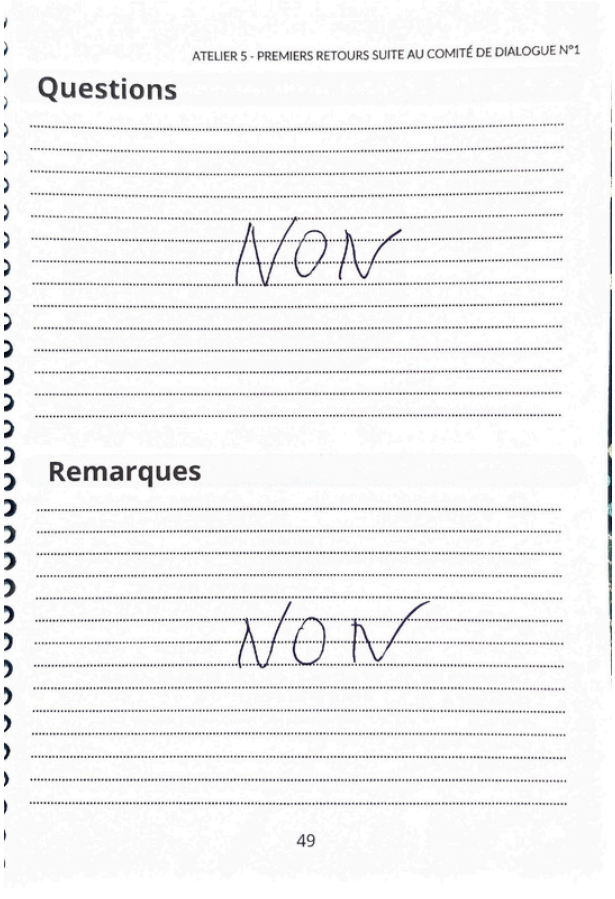

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON

Remarques

NON

49

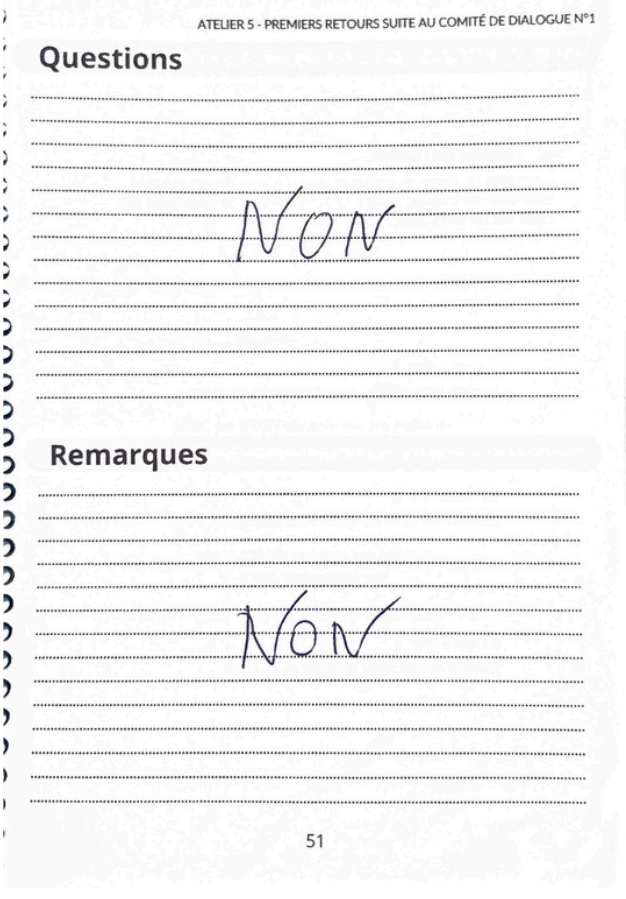

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON

Remarques

NON

51

Retour 13 6/6

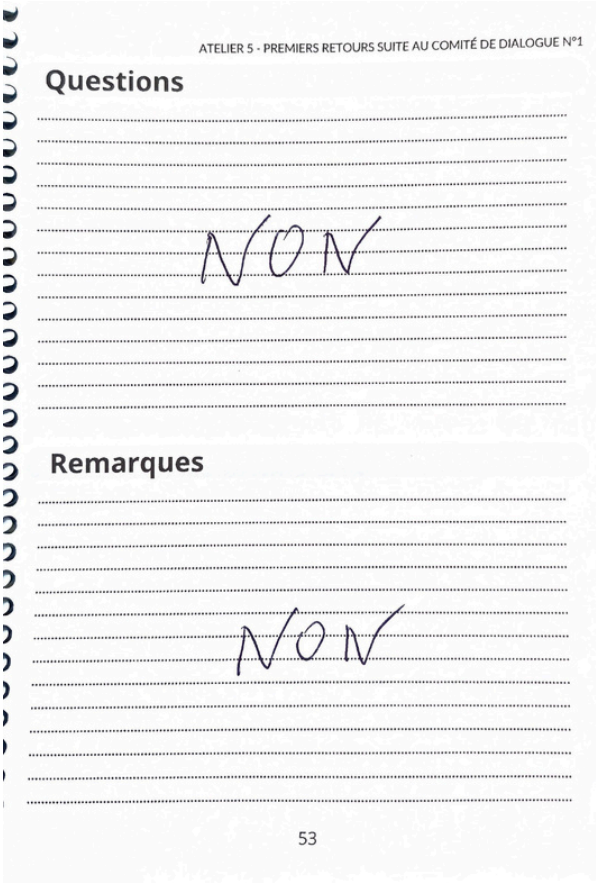

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

NON

Remarques

NON

53

Retour 14 1/2

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

FERMETURE DEFINITIVE EN 2028

Remarques

BELLES PAROLES ET PIEUX MENSONGES COMME POUR LE PROJET INITIALEMENT BEAU AU DEPART.

7

2

Co-construire ce projet avec le territoire

SPEN propose de co-construire ce projet avec le territoire.

Le principe est de se servir de la concertation pour faire évoluer le projet en accord avec les expressions du territoire.

La concertation volontaire proposée précède une phase de consultation réglementaire du public simultanée à l'instruction du projet.

Mars à Septembre 2026
SPEN propose une concertation volontaire

Octobre 2026
SPEN dépose son dossier de demandes d'autorisations

Consultation réglementaire du territoire, et instruction par les services de l'État

Décision prefectorale

NON

SPEN propose une concertation volontaire séquencée ~~en 3 phases~~ : projet initial, dialogue, projet final.

Ces 3 phases permettront au projet d'évoluer avant son dépôt, afin de prendre en compte les attentes du territoire.

La concertation volontaire s'appuie sur :

Un comité de dialogue
Former un groupe d'échange avec les acteurs du territoire. Pour piloter le dialogue et impliquer ces acteurs dans l'évolution du projet.

3 Rencontres publiques
sous forme d'exposition d'information et de dialogue avec recueil des retours du territoire via des livrets de participation et une plateforme web.

8

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

La Première devise de Veolia est de capter l'argent des pouvoirs publics.

Remarques

A qui bon discuter avec une sté dont les acteurs sont des actionnaires avides de dividendes toujours plus importants.

9

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

FERMETURE DU SITE.
NOUS AVONS ASSEZ SUBI.
NOTRE SANTE EST PLUS IMPORTANT POUR NOUS QUE VOS PROFITS

Questions

En 28 ans d'exploitation, vous avez été incapable d'empêcher la venue et la prolifération des goélands et par miracle une solution est trouvée !! De qui vous moquez vous.

Remarques

IL EST FACILE DE POLLUER QUAND ON N'EST PAS IMPACTE

17

Retour 14 2/2

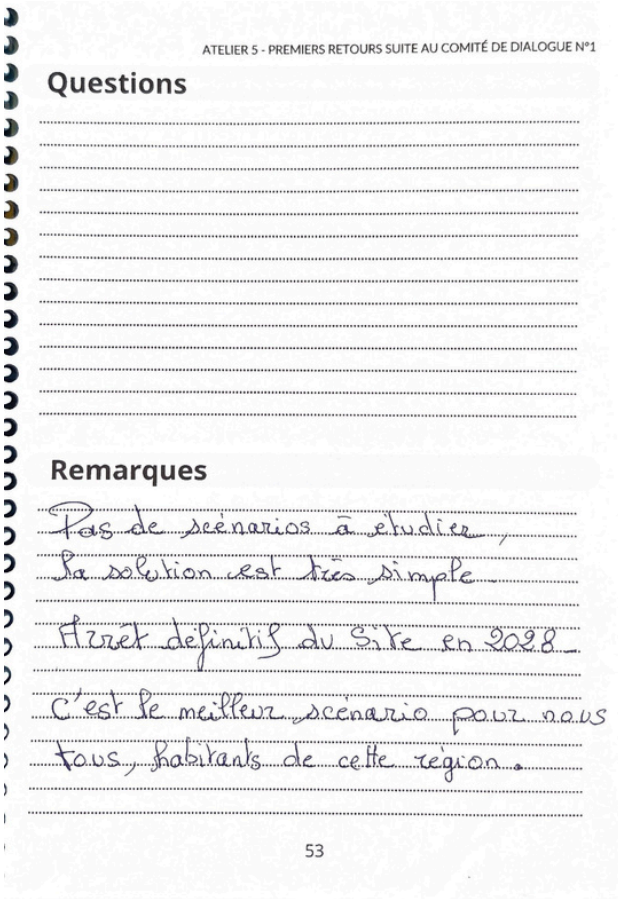

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Remarques

Pas de scénarios à étudier,
la solution est très simple.
Arrêt définitif du Site en 2028.
C'est le meilleur scénario pour nous
tous, habitants de cette région.

53

Retour 15 1/5

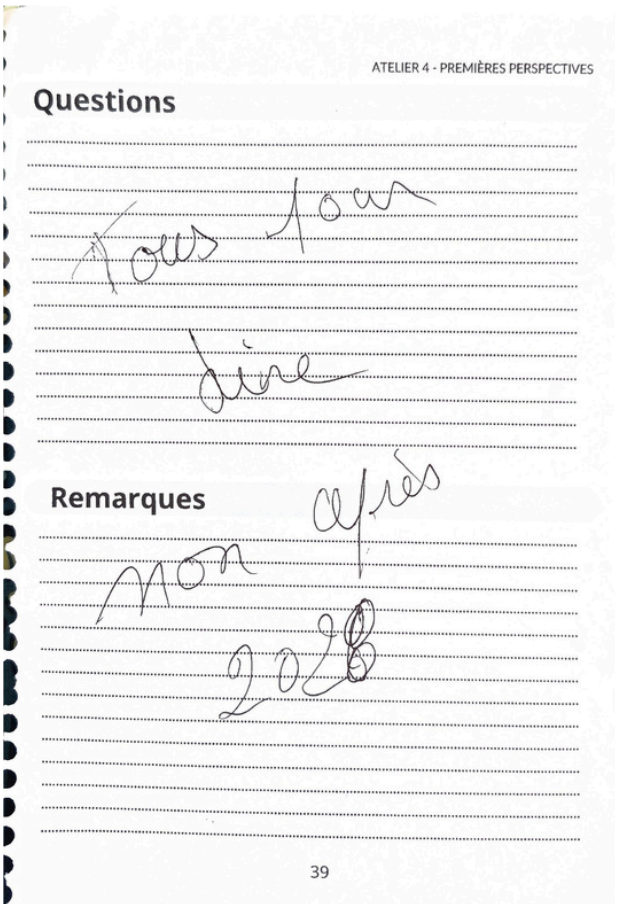

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Tous tous

Bien

Remarques

Mon après

2028

39

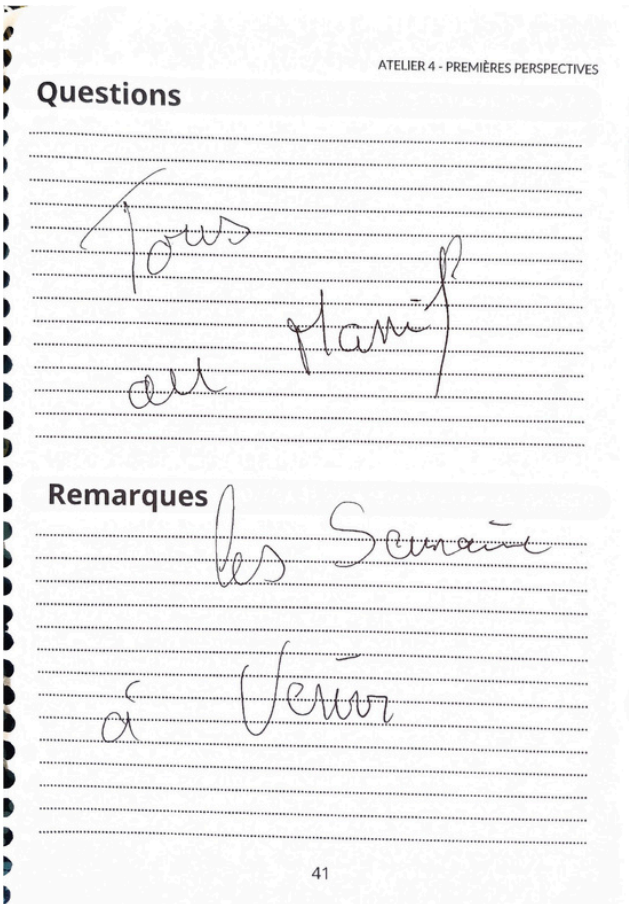

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Tous

ou Plan

Remarques

les Semaine

à Venir

41

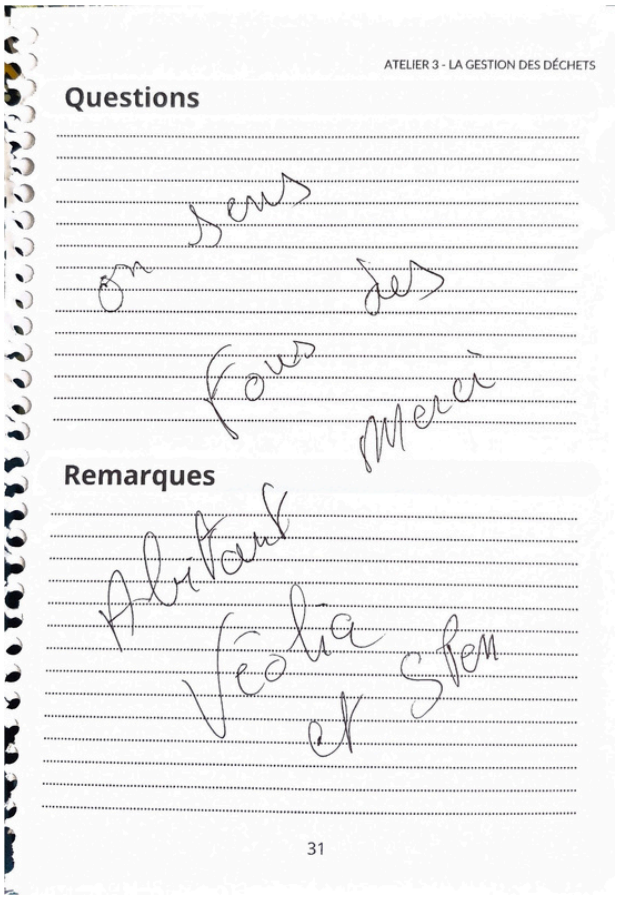

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

On Tous

Tous les

Merci

Remarques

Plutôt

Veolia

et Sylon

31

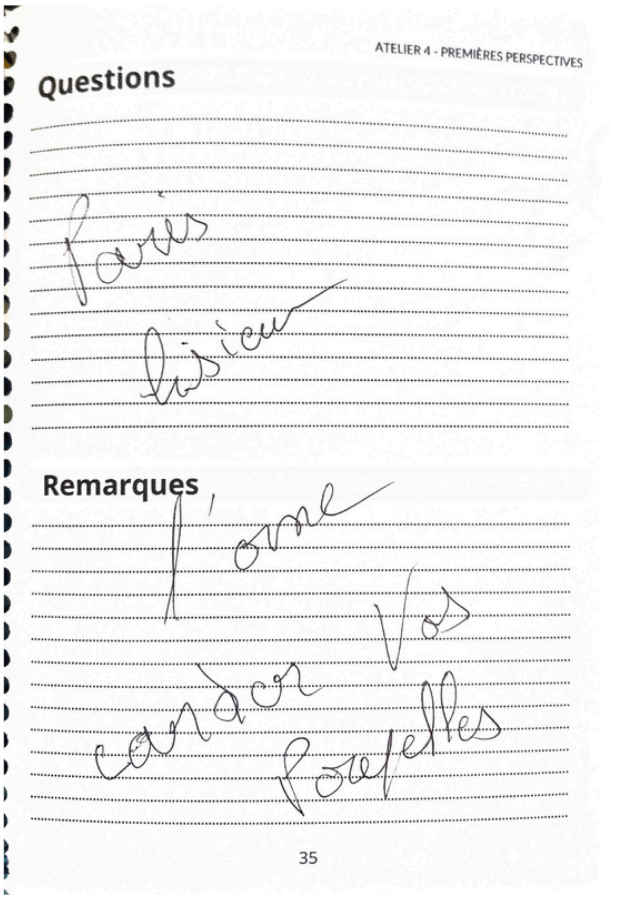

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Tous

Bisou

Remarques

J'aime

Vos

Poubelles

35

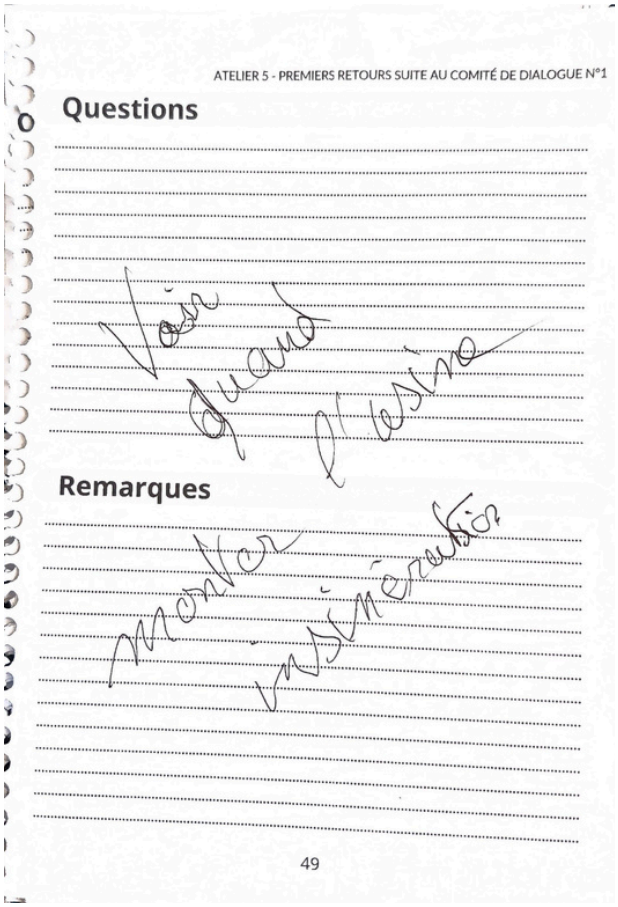

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Voir quand l'enquête

Remarques

Maintien visioconférence

49

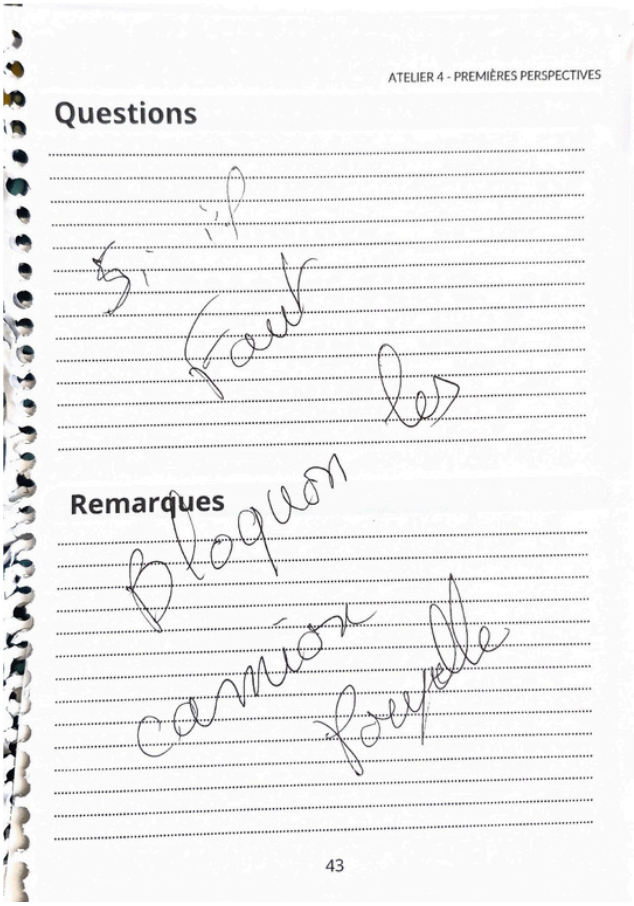

ATELIER 4 - PREMIÈRES PERSPECTIVES

Questions

Si ? Faire les

Remarques

Blocage commune Rochelle

43

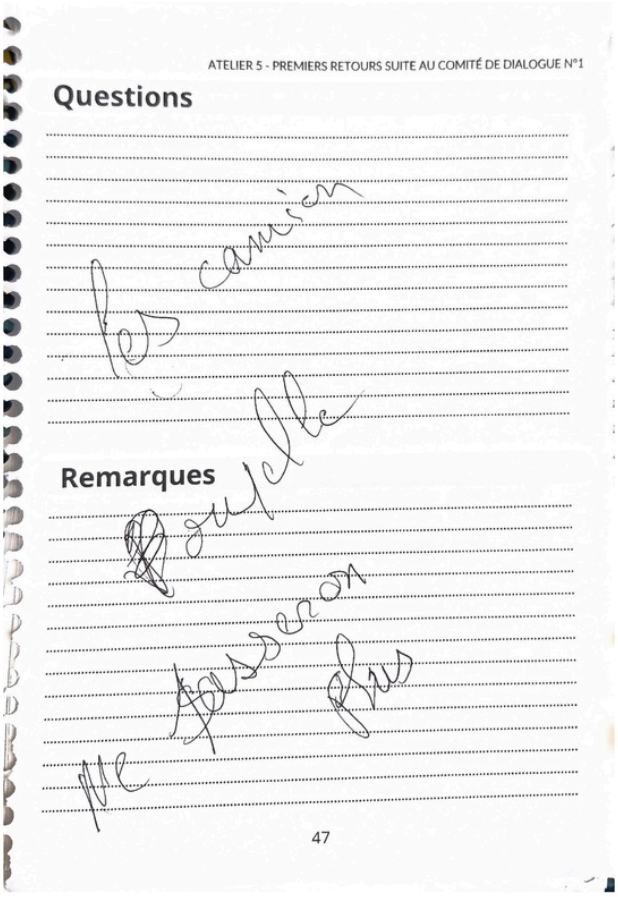

ATELIER 5 - PREMIERS RETOURS SUITE AU COMITÉ DE DIALOGUE N°1

Questions

Les communes

Remarques

Rochelle

Pour décision Plus

47

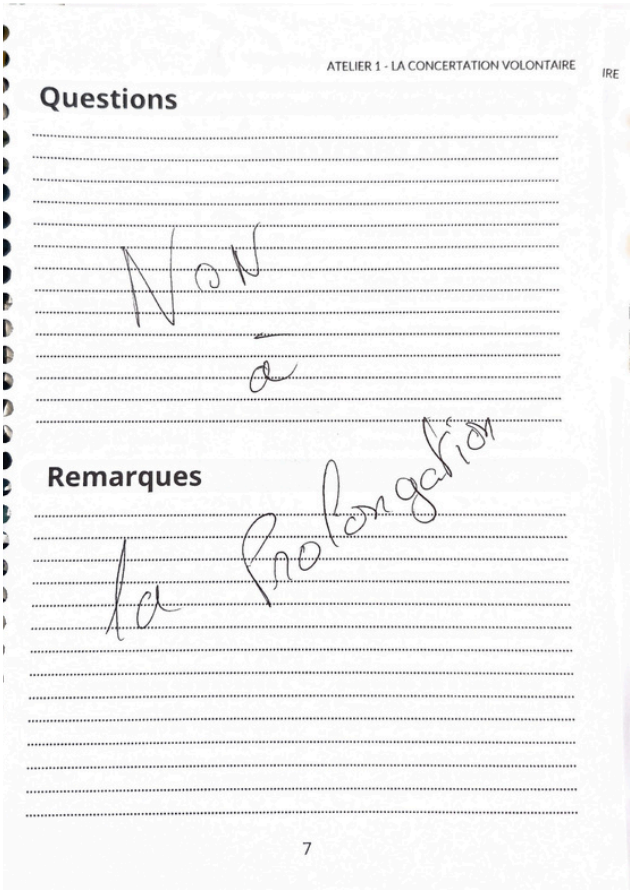

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Non de

Remarques

la Prolongation

7

Retour 15 3/5

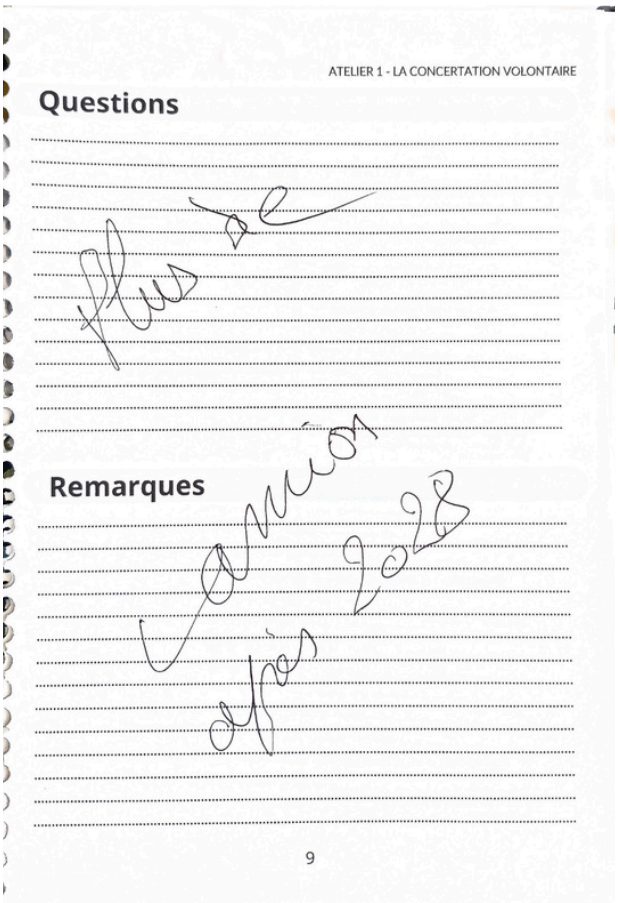

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

9

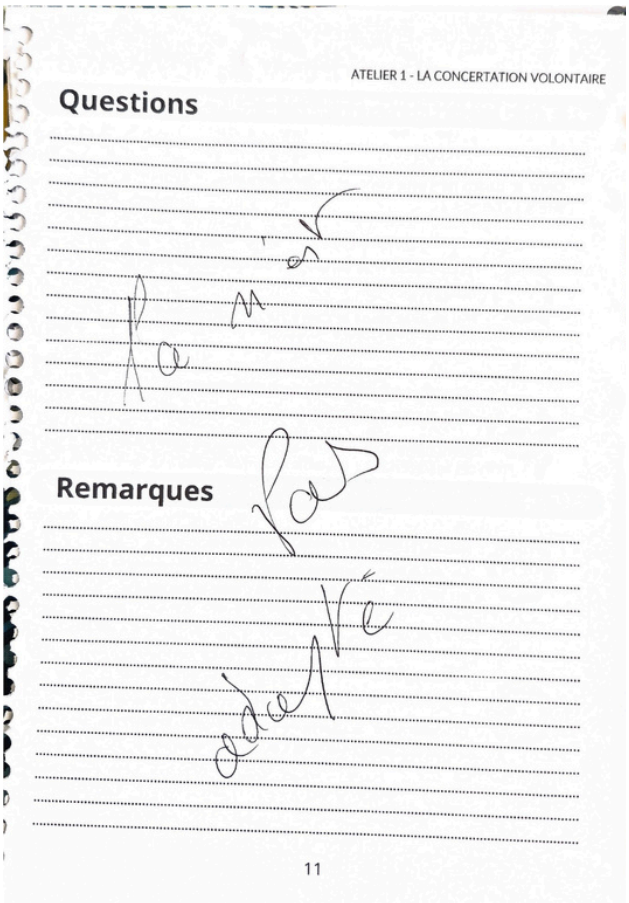

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

11

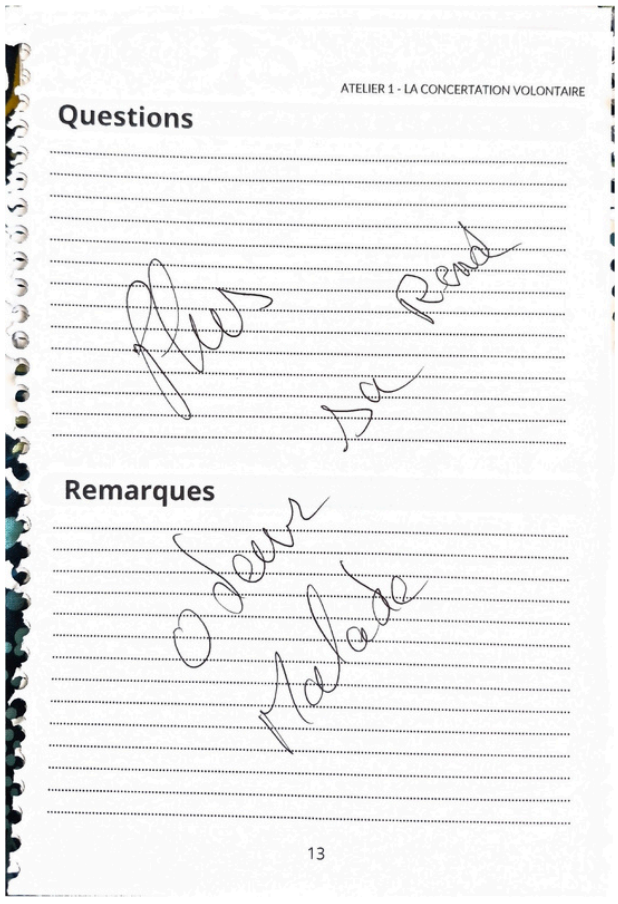

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

13

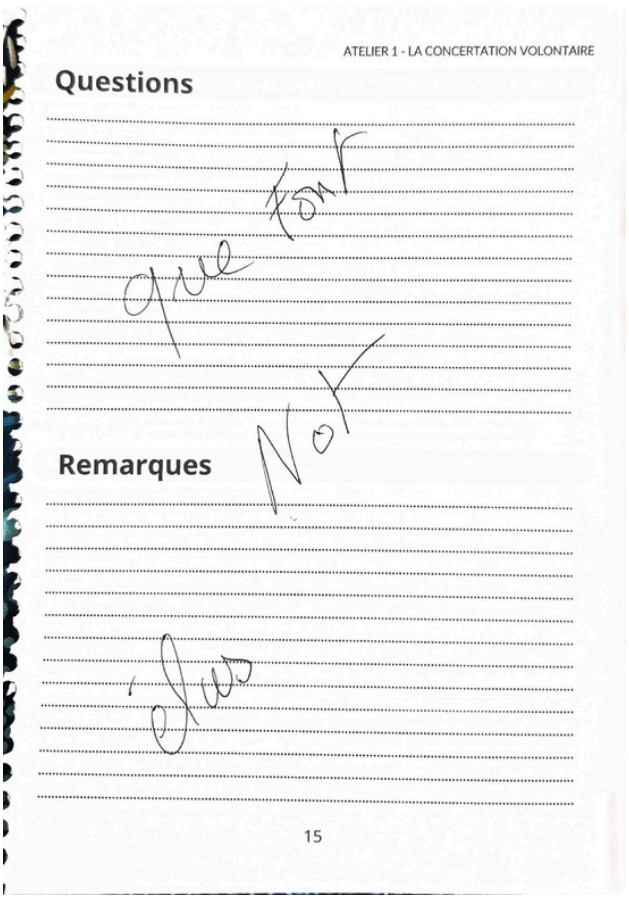

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Questions

Remarques

15

Retour 15 4/5

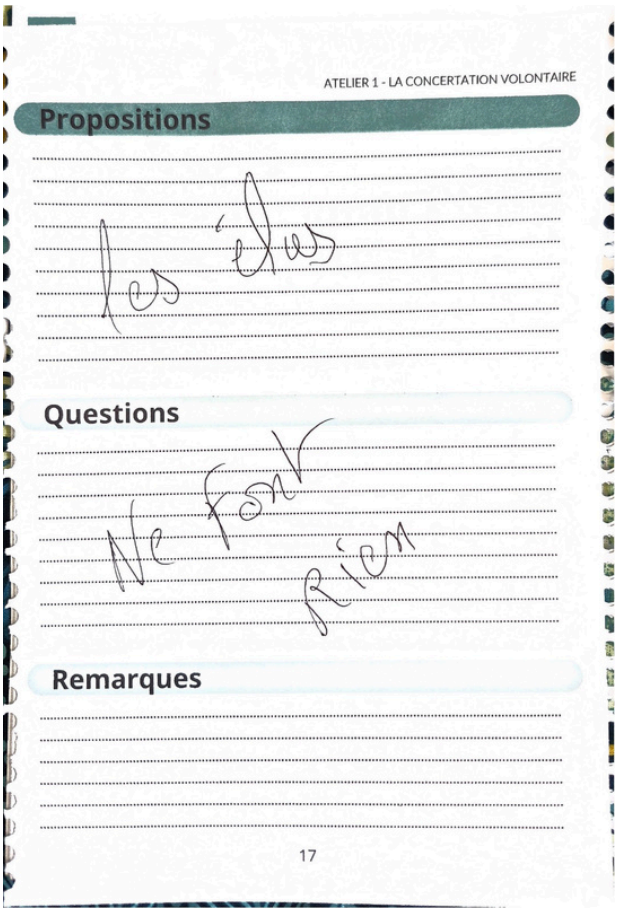

ATELIER 1 - LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Propositions

les élus

Questions

Ne font rien

Remarques

17

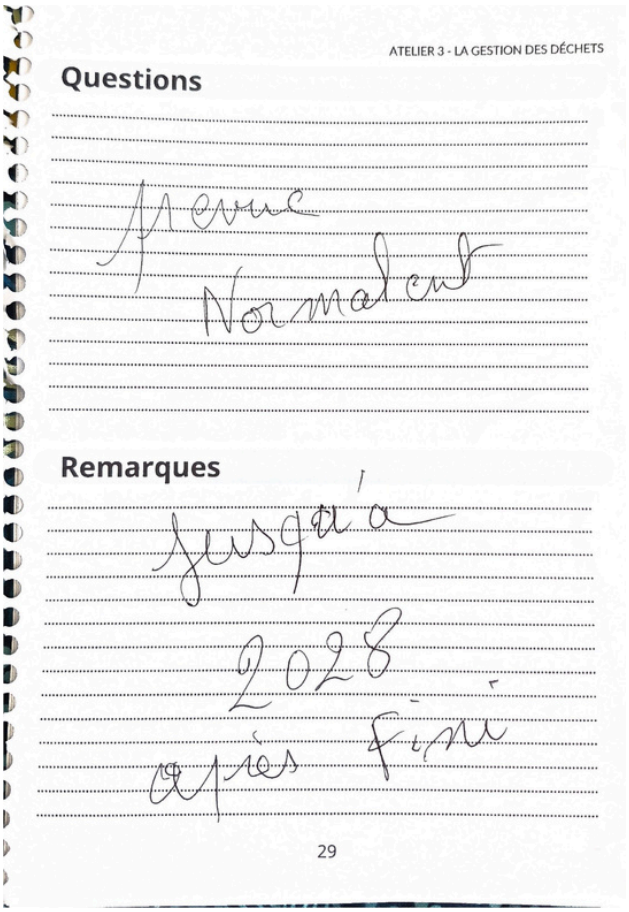

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Jamais Normalement

Remarques

Jusqu'à 2028 après fin

29

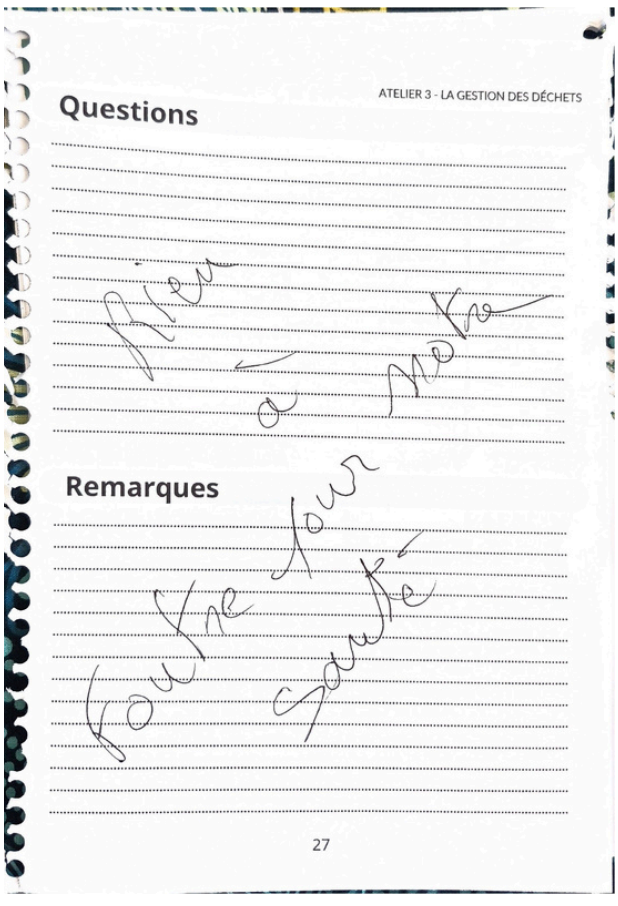

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Rien à faire

Remarques

Pour le four pour la chaufferie

27

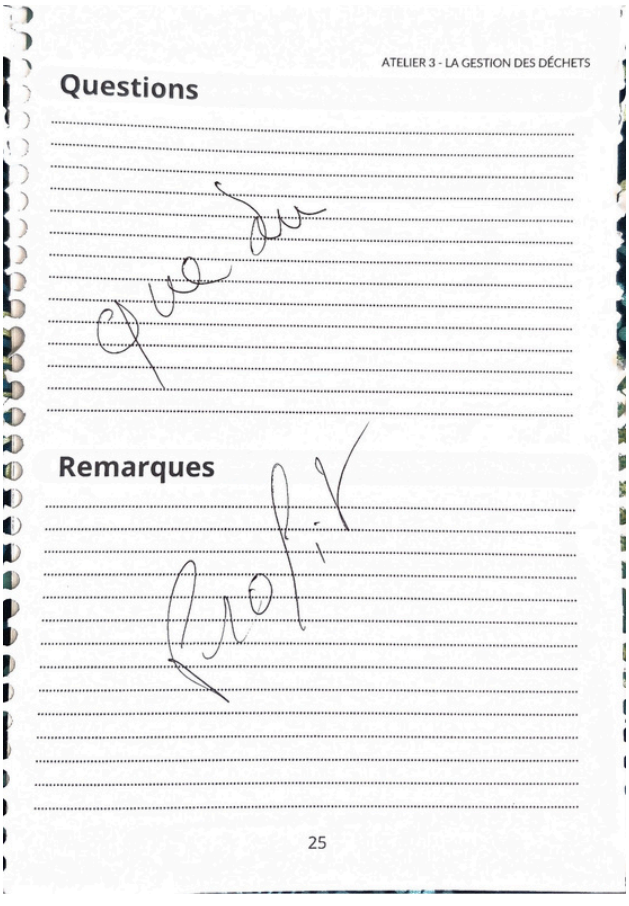

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Que Dalle

Remarques

RAS

25

Retour 15 5/5

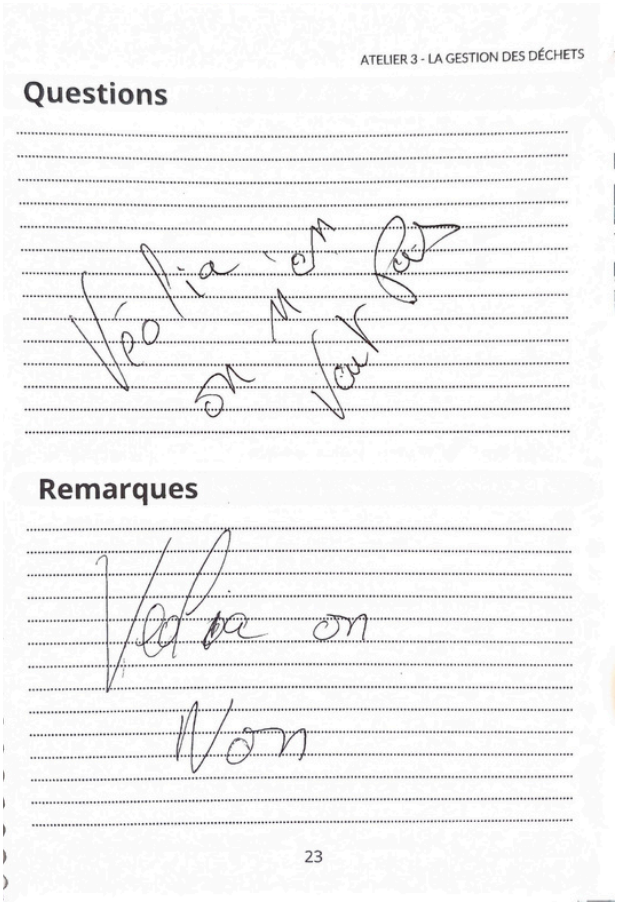

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Voilà on n'a pas vu

Remarques

Voilà on

Non

23

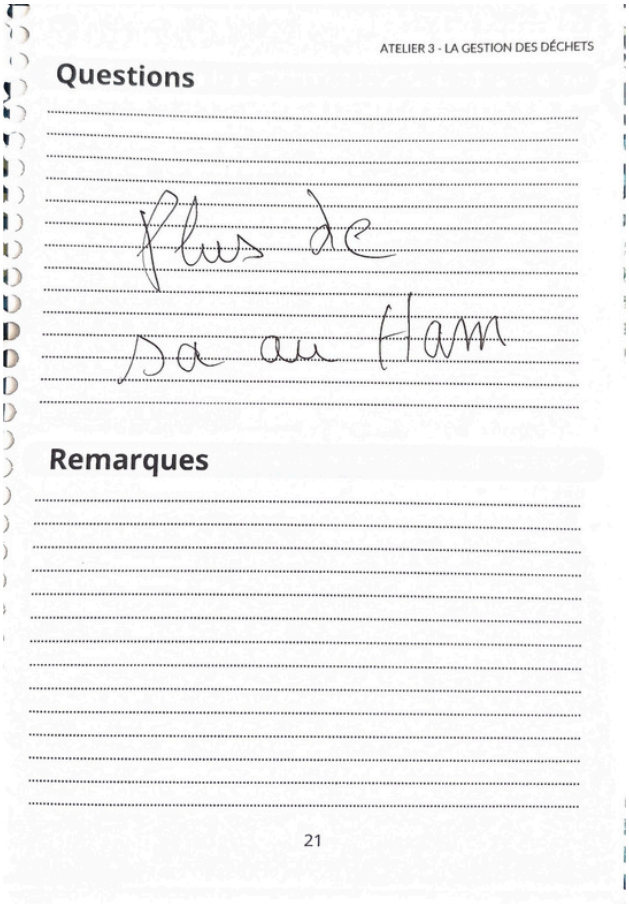

ATELIER 3 - LA GESTION DES DÉCHETS

Questions

Plus de

Dé au Ham

Remarques

21

Retour 16

Objet: une puanteur sur Montebourg le 30 juin 2026 2h du matin impossible de dormir l odeur
Date: 30 juin 2026 à 02:30
À: contact@spen-consultation.fr

s' infiltre partout ce qui m'occasionne des maux de tête .c est récurent sur Montebourg depuis plusieurs jours .stoppez cette décharge avant que cela TUE !!!

Retour 17

Dans le cadre du projet d'extension du centre d'enfouissement de déchets ménagers nous demandons qu'une étude indépendante de modélisation de dispersion atmosphérique soit réalisée.

Ce projet prévoit

la surélévation des casiers existants de 4 m

la création d'un quai d déchargement avec transfert des ordures à l'aide de godets sur les casiers surélevés

le maintien d'un trafic de 100 camions par jour sans accès direct au site obligeant les poids lourds à traverser deux villages avant d'accéder au troisième(le Ham) où se situe l'entrée du site.

Depuis de nombreuses années les riverains subissent des nuisances importantes d'émissions de H2S responsable d'odeurs persistantes et d'inquiétudes pour la santé. Des habitations sont situées à moins de 200 m du site.

Ls modifications envisagées sont susceptibles d'amplifier et de modifier les conditions d'émission et de dispersion des gaz ainsi que les nuisances olfactives

L'étude devra donc prendre en compte les nouvelles caractéristiques du site:

hauteur des casiers, quai de déchargement et fonctionnement des engins

les émissions de H2S et autre gaz issus de l'exploitation

les conditions météorologiques locales et leur évolution en intégrant les effets du changement climatique (températures plus élevées, épisodes de canicule et de pluviométrie excessive, tempête plus violentes et plus fréquentes)

C'est pourquoi nous demandons que cette modélisation soit confiée à un organisme totalement indépendant afin de garantir l'impartialité des résultats

Les conclusions de cette étude devront être rendues publiques avant tout dépôt de demande d'autorisation administrative concernant le projet.

Retour 18

6 Juil 2026 • 14:17

Je souhaite expressément que l'exploitation du site ne soit pas prolongée au-dela de 2028, date initialement prévue.
Aucune des promesses de départ n'ont été tenues, nous sommes empestés d'odeurs nauséabondes, les abords sont pollués de plastiques, envahis de goélands et de cigognes.
Pourquoi les améliorations promises aujourd'hui n'ont-elles pas été mises en place plus tôt au mépris de la santé et du bien-être légitime des habitants ? Dix ans c'est long et c'est bien assez quand on souffre de ce genre nuisances.

Retour 19

7 Juil 2026 • 14:05

Il n'est pas mentioné de solutions pour la santé publique et sur les études environnementales appuyées par des analyses. Les dechets non recylables sont-ils bien contrôlés? Les casiers sont-ils bien étanches ? car les conséquences odeurs et gaz nocif ne sont pas mentionnés on ne connait pas la quantité d'hydrogène sulfuré qui se répand dans l'atmosphère. Empiler les casiers en hauteur ne risque-t-il pas de les voir s'écraser les uns sur les autres.
Comment en 2038 pour une même surface alors qu'un apport de dechets de 210 000 tonnes total sera fait, le point haut peut être le même que pour 150 000 tonnes?
Concernant le livret et l'intervention du comité de dialogue, il n'est intervenu que 2 fois page 50 et 52.
Habitant à proximité du site, je suis évidement contre la prolongation de l'exploitation au delà de 2028.

Retour 20

Objet: Re: une puanteur sur Montebourg le 30 juin 2026 2h du matin impossible de dormir I odeur
Date: 9 juillet 2026 à 22:14
À: contact@spen-consultation.fr

bonsoir
nous subissons de nouveau des odeurs pestilentielles impossible de garder les fenêtres ouvertes avec la canicule vous cherchez à nous TUER .
MARRE!!!!!!!

Retour 21

6 Août 2026 • 18:17

Est-il possible de Bâcher plus souvent les casiers afin d'en limiter les odeurs ? (odeurs senties ce matin sur le pont en direction de la N13)
Est-il envisageable de changer le mode de transport des déchets (actuellement par camion) par du ferroutage, une voie ferrée passant tout près de l'usine?

Retour 22

Objet: Re: une puanteur sur Montebourg le 30 juin 2026 2h du matin impossible de dormir l odeur
Date: 6 août 2026 à 00:55
À: Spen-Consultation contact@spen-consultation.fr

bonsoir
je constate que rien ne change il est 23h30 c est une puanteur les maux de tête et le stress de nouveau .
quand allez vous prendre conscience et faire le nécessaire auprès des instances .

Retour 23

Objet: Re: une puanteur sur Montebourg le 30 juin 2026 2h du matin impossible de dormir l odeur
Date: 15 août 2026 à 10:07
À: Spen-Consultation contact@spen-consultation.fr

Bonjour
15 jours plus tard nous subissons les odeurs et bien sûr pour masquer la puanteur vous utilisez un parfum à 2h du matin obligée de tout fermer faut il en referer à l ars ...

Retour 24

Objet: Re: une puanteur sur Montebourg le 30 juin 2026 2h du matin impossible de dormir l odeur
Date: 26 août 2026 à 13:21
À: Spen-Consultation contact@spen-consultation.fr

bjr
de nouveau des odeurs hier soir 25 août 2h du matin et infiltration malgré tout dans la maison ,je vais pas réitérer mes propos
dans les nombreux mails mais situation INSUPPORTABLE !!!

Retour 25

Objet: puanteur sur MONTEBOURG iLest 22H45 obligée de tout fermer INSUPPORTABLE
Date: 28 août 2026 à 23:06
À: contact@spen-consultation.fr

obligée de vivre en recluse vous n etes pas dans les normes alors stop.

Retour 26

VOTRE MESSAGE
Bonjour,

Je suis en vacances dans la région pour rendre visite à de la famille sur la commune d'Eroudeville soit juste à côté du centre de traitement des déchets du Ham.
Lorsque l'on est en vacances, on ne se réveille pas à 5h du matin par plaisir. Et là impossible de dormir car les odeurs provenant de l'usine irritent les voies respiratoires. Mon bébé de 1 an est lui aussi affecté.
Vous devez faire quelque chose pour protéger les populations alentours. Ces gaz ne sont pas inoffensifs.

Retour 27

Association ECPEE
Mairie
13 Hameau de l'Église
50310 Eroudeville

LE 17 SEPTEMBRE 2026
à Eroudeville

Monsieur,

Comme convenu lors de la réunion du 16 septembre 2026 à la salle communale du Ham, nous vous adressons les questions suivantes auxquelles vos documents ne répondent pas.

Où se situera ce quai de rupture ? Quel sera son agencement ?
Quelles modifications de voirie seront effectuées sur le site ?
Quels seront les impacts visuels et sonores supplémentaires pour les riverains autour du site ?
Quels seront les engins utilisés pour transférer les ordures ménagères du quai de rupture aux casiers ?
Quel est le taux de décibels de ces engins ?
Sur quelles plages horaireS vont-t-ils travailler ?
Un chargement de camion=combien de bennes ?
Ce quai sera-t-il vidé quotidiennement ? Le cas échéant, quelles mesures envisagez-vous de prendre ?
Est-il possible d'obtenir une modélisation 3D de l'impact visuel produit par cette modification du site ? Vue de la RD42, vue de la rue St Pierre au Ham, vue de la Cour à Eroudeville et vue de la Lande à Ecausseville.
Qu'en sera-t-il de la couverture des casiers (nuits et week-ends) ?
Comment comptez-vous protéger les riverains des nuisances supplémentaires (sonores, visuelles et olfactives) ?
Quand l'exploitation du site pour le stockage des ordures ménagères s'arrêtera, y aura-t-il aussi un arrêt pour les autres déchets ? DAE…

En attente de vos réponses,
Salutations

La présidente	La vice-présidente	La secrétaire
Mme Gousset	Mme Traves	Mme Tirapu

Retour 28

16 Sep 2026 • 08:36

Bonjour
Il est plus possible de continuer ainsi a l'époque où on est. Nous avons passé un été pourri par les odeur insupportable de la spen ! Je pense qu a l'époque où nous sommes d autre solution doivent exister et surtout aurais du être anticipé. Je souhaite la fermeture du site rapidement, la santé des habitants au alentours sont impacté par ce gros problème !
Cordialement !

Retour 29

1 Oct 2026 • 06:05

Bonjour,
Pourquoi faire perdurer un site à Eroudeville qui permet de traiter une partie des déchets de Bretagne et ailleurs (bien loin de la Manche) alors que les usagers à proximité subissent de nombreuses nuisances. D'autres solutions existent le site de la SPEN n'est plus indispensable il est urgent de l'arrêté pour stopper les nuisances pour tous les riverains.

Retour 30

Objet: remarques pratiques
Date: 1 octobre 2026 à 15:19
À: info@concertiis.fr

Bonjour,
j'ai bien reçu le compte rendu de la réunion du 16 septembre dernier, merci.
Cela m'a permis de prendre conscience que je n'avais pas forcément bien entendu
Je ne suis pas la seule... Pourriez -vous disposer de micros?
D'autre part, nous avions déjà exprimé le besoin de recevoir ce compte rendu au moins 48h avant la tenue de la réunion suivante.
Serait- il possible de tenir compte de cette demande?
Merci par avance et à très bientôt.
AM Duchemin, pour Cotentin Nature Qualité de vie.

Dialogue autour des perspectives pour le site du Ham exploité par la SPEN sur les communes du Ham, d'Éroudeville et d'Écausseville

Pour plus d'informations

Nous contacter

➜ Par mail : **contact@spen-consultation.fr**

➜ Par courrier postal :
Acceptables Avenirs,
20 rue Hermès,
31520 Ramonville-Saint-Agne

Rendez-vous en ligne
sur la plateforme de concertation

➜ via ce lien :
spen-consultation.fr

➜ via le QR code